LE MARQUIS DE LA JONQUIERE

Chef d'Escadre des armées navales

LE CHEF D'ESCADRE

Mis DE LA JONQUIÈRE

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA NOUVELLE-FRANCE

ET

LE CANADA

De 1749 à 1752

PAR

Le Marquis DE LA JONQUIÈRE

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

LE MARQUIS DE LA JONQUIÈRE

Chef d'Escadre des armées navales

LE CHEF D'ESCADRE

Mis DE LA JONQUIÈRE

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA NOUVELLE-FRANCE

ET

LE CANADA

De 1749 à 1752

PAR

Le Marquis DE LA JONQUIÈRE

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

F5063.1
L24
L2

29143

«
maî
Ath
don
La
du n
Or
acqu
Da
non
par l
la po
moir
héros
C'e

« On est maître de la terre lorsqu'on est maître de la mer » disait Thémistocle aux Athéniens, et la victoire de Salamine lui donna raison.

La bataille navale d'Actium décida du sort du monde.

On a vu au dernier siècle, la suprématie acquise à la plus puissante marine.

Dans cette lutte où nous avons succombé, non sans gloire, quelques hommes ont mérité par leurs services de transmettre leurs noms à la postérité, et la plus éloignée gardera la mémoire des Jean Bart, des Duguay-Trouin, nos héros populaires.

C'est d'un marin formé à leur école que je

voudrais raconter la vie. Le chef d'escadre La Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France, occupe une place parmi les marins du XVIIIe siècle qui vouèrent leur existence à lutter contre la puissance des Anglais. Les faits de cette vie si bien remplie au service de la patrie sont précieux à recueillir.

Il m'a paru que ce devoir incombait à celui qu'anime le même sang. C'est à la famille de se souvenir. Un sentiment de respect pour un ancêtre a inspiré mon travail... J'ai recueilli des pièces officielles (1), seuls documents à employer par l'écrivain impartial, et je les offre à ceux qui portent de l'intérêt aux actions de nos hommes de mer.

1. Une décision du ministre de la marine du 28 janvier 1874 m'a autorisé à prendre connaissance des documents relatifs au marquis de La Jonquière, gouverneur du Canada. M. Pierre Margry, archiviste, a bien voulu me donner des indications qui m'ont été très utiles ; je m'empresse de rendre ce témoignage à sa mémoire.

LE
M^IS DE LA JONQUIÈRE
ET
LE CANADA
DE 1749 A 1752

CHAPITRE PREMIER

Garde de la marine. — Premier combat. — Il est fait enseigne de vaisseau. — Il prend un corsaire à l'abordage.

Pierre-Jacques de Taffanel de La Jonquière, né à Graulhet, petite ville de l'Albigeois, en 1685, d'une famille où l'on recherchait la profession des armes, fut fait garde de la marine en 1697.

Il mourut, en 1752, gouverneur de la Nouvelle France. Il avait servi cinquante-cinq ans, s'était trouvé mêlé à tous les événements maritimes accomplis pendant sa longue carrière, comptait vingt-neuf campagnes sur mer, avait pris part à neuf combats et reçu trois blessures (1).

Il fit ses débuts dans la marine à l'époque des

1. Archives du ministère de la marine, dossier *La Jonquière*.

guerres de Louis XIV, servit sous d'Estrées, sous Forbin, sous Duguay-Trouin et sous les compagnons de Duquesne et de Jean Bart. C'est à l'école de ces hommes qu'il se forma. Il arrivait dans la marine au moment où l'inconvénient des grands armements ayant été reconnu à la suite de la bataille de la Hougue, on s'était décidé sur les conseils de Jean Bart à faire la course avec les bâtiments de l'Etat commandés soit par des officiers du roi, soit par des marins aventureux et hardis.

Il avait été nommé garde de la marine (1) le 1er septembre 1697, et attaché au port de Toulon. La paix de Riswick fut signée vingt jours après. Il la mit à profit pour son instruction. En 1698 on le trouve embarqué sur le *Trident* qui alla prendre à Alger Dussault, envoyé extraordinaire du Roi; en 1699, sur le *Content*; en 1700, sur le *Prudent*. Le 1er novembre de cette année mourut Charles II, roi d'Espagne et la guerre recommença. En 1701, La Jonquière fit une campagne sur le *Henry*, et en 1702 sur le *Fortuné*, de l'escadre du comte d'Estrées.

1. En 1682, Louis XIV avait institué des académies de gardes de la marine où on instruisait dans la navigation et dans la manière de bien combattre sur mer un certain nombre de gentilshommes qui avaient justifié de leur noblesse; ils devaient avoir 400 livres de leur famille; leur solde était de 18 livres par mois.

Le *Fortuné* fut mis à la disposition du roi d'Espagne, le reçut à Barcelone et le conduisit à Naples ; il eut ensuite plusieurs missions pour protéger des navires du commerce contre des corsaires anglais et hollandais ; au cours de l'une d'elles, le *Fortuné* soutint un combat contre un vaisseau anglais de quarante canons. La bonne conduite de notre jeune garde de la marine dans sa première affaire fut récompensée par une nomination d'enseigne de vaisseau, le 1er janvier 1703. Il mettait de bonne heure en pratique les leçons qu'il avait reçues.

Cette année et la suivante, La Jonquière arma sur l'*Éclair* avec M. de Beaucaire (1) dans le golfe de Venise où le comte de Forbin bloquait Trieste pour empêcher le ravitaillement de l'armée du prince Eugène.

Ce grand marin ayant remarqué la valeur du jeune enseigne lui donna le commandement de trois petits bâtiments du Roi. La Jonquière se montra digne de la confiance du comte de Forbin ; pendant les années 1703 et 1704 il fit de nom-

1. Bibl. Nat. f. clair. n° 880 : « le sieur de Beaucaire, capitaine de vaisseau, représente qu'il a commandé en chef dans le golfe Adriatique, a brûlé la ville d'Aquilée..... qu'il a mangé au service du roi plus de 40.000 écus qu'il avait gagnés à la course..... il demande une pension ».

breuses prises sur les ennemis, il eut part à l'attaque de la ville de Seigna, au bombardement de la forteresse de Carlobajo et à toutes les opérations à la suite desquelles la ville d'Aquilée (1) fut enlevée et brûlée avec tous les magasins de l'armée de l'empereur en Italie.

En 1705, La Jonquière arma en course, capitaine en second, sur la *Galathée* commandée par le chevalier de Marolles. La *Galathée* fut attaquée par deux corsaires flessinguois de dix-huit et de vingt-quatre canons.

Le commandant ayant été tué au commencement de l'action, La Jonquière soutint le combat pendant six heures; il prit à l'abordage le corsaire de dix-huit canons.

Il arma ensuite sur le *Fier* avec M. de Bellefontaine.

La même année il fut aide major du bataillon de M. de Roquemador envoyé dans les Cévennes contre les protestants.

En 1706, il arma sur le *Sage* avec M. le chevalier de la Rochalar (2) pour la campagne de Bar-

1. Dans le Frioul, près Trieste.

2. Un officier français avait baissé pavillon devant un Anglais ; pour s'excuser il dit à M. de La Rochalar : « Ils étaient quatre, que vouliez-vous que je fisse? — Vous faire couler, répliqua M. de

celone où commandait monseigneur l'Amiral (1); bientôt on lui donna le commandement de la galère l'*Upsom* de dix canons pour aller à la découverte de l'armée des ennemis; il alla les reconnaître à Alicante; à son retour il soutint pendant une heure le combat contre un vaisseau anglais de soixante canons; c'était la lutte d'un enfant contre un géant et il fallait être David pour triompher de Goliath, « La mouche n'avale pas un éléphant », d'après un vieux dicton ; La Jonquière fut pris et envoyé en Angleterre comme prisonnier de guerre. Le commandant en chef des forces anglaises était mylord Mordaunt, comte de Petersborough.

Rentré en France, il commanda en 1707 la *Galathée*; avec ce navire il se battit tout un jour contre un corsaire flessinguois qui refusa deux fois l'abordage et qui ne put être pris parce que la *Galathée* fut démâtée. Bientôt après il soutint un autre combat contre une frégate de guerre anglaise. Cette même année il se trouva au siège de Toulon dans le bataillon de M. de Boulainvillers.

la Rochalar; le Roi serait-il à plaindre s'il avait un vaisseau et un homme tel que vous de moins? » La famille la Rochalar était de Brouage; un officier de ce nom était employé à Brouage par Richelieu.

1. Le comte de Toulouse.

Comme premier lieutenant sur le *Toulouse*, armé en course et commandé par M. de Crémonville, il fit deux campagnes et de nombreuses prises sur les ennemis. Il eut pendant les années 1708 et 1709 le commandement de l'*Hirondelle*, frégate de vingt-quatre canons avec laquelle il fit six prises anglaises et hollandaises; il se battit pendant neuf heures contre un vaisseau anglais de quarante canons ; dans le combat il eut trente hommes tués ou blessés, le second capitaine fut tué à l'abordage. Ces brillants combats ont toujours été rares. L'amiral Roussin que l'on félicitait de son entrée dans le Tage en 1831, répondit : « Cela ne vaut pas de prendre une frégate anglaise à l'abordage ».

CHAPITRE II

1710 — Expédition au Spitzberg.

La guerre de la succession d'Espagne ne se concentrait pas dans la Méditerrannée, c'est au loin que nos hardis marins allaient chercher l'ennemi. En 1710, La Jonquière arma avec M. de Catteville sur la *Dauphine* de l'escadre de M. de Beauve qui alla croiser dans la mer du Nord et sur les Orcades pour donner la chasse aux marins anglais et hollandais ; ils allèrent jusqu'au Spitzberg détruire les pêcheurs baleiniers de ces deux nations, ce qui était une expédition très périlleuse (1).

Le Ministre de la marine (2) écrivait à M. de Beauve : « Il est parti de Bayonne deux frégates

1. Etat des services de M. de La Jonquière, signé de Beauve et Duguay-Trouin ; archives de la famille. En 1703, Duguay-Trouin avait fait une semblable expédition ; il faillit s'y perdre. Nos marins allaient faire cette pêche sous Louis XIII ; il répondit au roi de Danemark qui voulait s'y opposer, « que toutes les mers étaient ouvertes à ses sujets, et qu'il saurait les maintenir dans une possession dont personne ne devait douter. »

2. Archives de la marine.

pour le même projet que le vôtre, il est fort à souhaiter qu'elles se joignent à vous parce que pendant que vous attaqueriez les convois ennemis ces frégates enlèveraient les bâtiments marchands. Il y a au Texel sept vaisseaux de guerre qui sont prêts à partir pour aller croiser sur les Orcades à la rencontre des vaisseaux qui reviennent des Indes; je vous en donne avis afin que vous soyez en garde contre cette escadre, si vous passiez dans ce parage. » Au retour de l'expédition M. de Beauve donna à La Jonquière le commandement d'une petite frégate armée en guerre.

CHAPITRE III

1711 — Expédition de Rio-Janeiro.

La même année il embarqua en qualité de premier lieutenant sur l'*Achille* de soixante-six canons commandé par M. de Catteville ; ils prirent à l'abordage un vaisseau de cinquante canons (1). L'*Achille* passa bientôt sous les ordres de M. de Beauve et fut désigné par Duguay-Trouin pour prendre part à une expédition qu'il préparait avec autant de secret que d'activité. Les armateurs mêmes qui fournissaient l'argent, à défaut de l'Etat impuissant à le faire, ignoraient sa destination. La Jonquière était enseigne sur l'*Achille* (2).

Parti le 9 juin 1711 des rades de France, Duguay-Trouin ne fit connaître ses projets à ses capitaines que le 22. Le 12 septembre l'escadre s'engageait dans le goulet de Rio-Janeiro, voiles hautes, enseignes déployées, essuyant le feu des

1. Archives de la marine.
2. Archives de la marine et *Mémoires* de Duguay-Trouin.

batteries, et entrait dans la rade. Après une suite de combats, les Français restèrent maîtres de la ville et de tous les forts qui la protégeaient; les Portugais, prévenus par le gouvernement anglais, avaient eu cependant quinze jours pour se préparer et se défendre. Dans toutes les opérations La Jonquière remplit les fonctions de major d'une brigade. La ville se racheta moyennant une forte rançon. Les vainqueurs recueillirent dans leur expédition une grande gloire et un immense profit (1).

Duguay-Trouin a raconté lui-même le glorieux succès d'une entreprise qui paraissait impossible aux plus hardis, et qui l'a mis au premier rang parmi nos grands marins. Après un court séjour aux côtes d'Amérique, le vainqueur de Rio-Janeiro repartit pour la France; on était au milieu de novembre, son escadre fut assaillie par des tempêtes si épouvantables que deux de ses vais-

1. Malgré la perte du *Magnanime*, de l'*Aigle* et du *Fidèle* les armateurs de Duguay-Trouin eurent 92 pour cent de profit; la perte des Portugais fut évaluée à 25 millions. Un sieur Rouzier, de Saint-Malo avait une frégate du Roi, Duguay-Trouin la prit pour son expédition; Rouzier demanda une part des bénéfices, ce que le Parlement de Bretagne lui accorda, mais cette arrêt fut cassé et le Conseil du Roi donna gain de cause à Duguay-Trouin. Les armements pour la course contre les ennemis étaient fournis par des Sociétés. Parmi les sociétaires on trouve le maréchal d'Estrées, le marquis de Nesmond, Vauban, Vouvré, le duc de La Trémouille, la duchesse du Lude, Château-Renault...

seaux le *Magnanime* et le *Fidèle* montés par 1.200 hommes d'équipage furent engloutis dans la mer, un troisième l'*Aigle*, fut obligé d'aller relâcher à Cayenne où il périt. Le *Lys* que montait Duguay-Trouin fut tellement secoué par la tempête « que c'est une espèce de miracle que nous n'y ayons pas péri et je ne le comprends pas encore » dit-il dans ses mémoires. L'*Achille* qui avait été séparé du reste de l'escadre le 23 janvier, à la hauteur des Açores, n'arriva à Brest que le 8 février, deux jours après Duguay-Trouin, ayant couru les mêmes dangers.

M. de Beauve dans son rapport au ministre (1), dit que son vaisseau larguait de partout et faisait de l'eau à entretenir deux pompes, qu'il dut faire mettre les canons de haut au fond de cale, et ceintrer le navire avec de bons grelins... ; le 24 janvier ils reçurent un autre coup de vent qui fut très violent. Il termine ainsi son rapport : « Je crois être obligé dans cette occasion de vous rendre témoignage de l'activité, soins et application de tous les officiers de vaisseau et même crois devoir distinguer M. de La Jonquière, qui a été nuit et jour infatigable et dont la capacité surmonte les officiers les

1. Brest, 10 février 1712, Archives de la marine.

plus expérimentés du corps, convenant mieux au service du Roi qu'il fut en situation de commander que d'être subalterne, étant propre à tout. »

Dans sa longue carrière, M. de La Jonquière mérita d'être toujours ainsi apprécié.

Le 27 septembre suivant, Duguay-Trouin écrit au comte de Toulouse, grand amiral. « Votre Altesse Sérénissime ayant bien voulu me permettre de La faire ressouvenir des officiers qui m'ont secondé dans ma dernière expédition et dont la valeur et la capacité me sont particulièrement connues, je prends la liberté d'envoyer une liste à Votre Altesse Sérénissime dans l'espérance qu'Elle voudra bien lui accorder l'honneur de sa protection afin d'entretenir ce qui reste d'honneur et d'émulation dans un corps qui a l'honneur de Lui obéir. »

A la suite de cette lettre on lit :

Liste des officiers qui se sont distingués dans l'expédition de Rio-Janeiro.

MM. . . . . .

De La Jonquière, enseigne de vaisseau.

Signé : Duguay-Trouin (1).

Le 25 novembre suivant M. de La Jonquière était fait capitaine de brûlot à Brest.

1. Archives de la marine.

CHAPITRE IV

La Louisiane. — Crozat. — Lamothe-Cadillac. — d'Iberville.

Une trêve venait d'être signée avec l'Angleterre et un congrès s'était ouvert à Utrecht pour traiter de la paix. L'activité de ces hommes qui venaient de prendre part à toutes les expéditions de la guerre de la Succession d'Espagne, qui avaient poursuivi les ennemis au Spitzberg et à Rio-Janeiro, ne fut pas éteinte par la trève ; elle chercha un aliment dans les travaux féconds de la paix. M. de La Jonquière ne resta pas oisif.

Un des grands financiers du temps qui avait rendu des services à la France pendant la guerre et amassé 40 millions, grâce à des spéculations maritimes bien combinées, M. Crozat (1) venait d'or-

1. « Le plus riche homme de Paris » dit Saint-Simon. C'est à sa fille que l'abbé Le François dédia un traité connu sous le nom de *Géographie de Crozat*. Elle épousa le comte d'Evreux ; la duchesse de Bouillon, sa belle-mère, l'appelait « mon petit lingot d'or. » Il avait aussi trois fils. L'aîné, le marquis du Châtel eut deux filles qui furent la duchesse de Gontaut et la duchesse de Choiseul. Crozat avait un frère cadet, célèbre collectionneur ; ils étaient nés à Toulouse.

ganiser la compagnie d'Occident à qui le Roi avait accordé, le 12 mai 1712, le privilège exclusif du commerce dans la Louisiane. La compagnie décida l'envoi dans ce pays d'un navire pour porter ses agents, des marchandises, quelques fonctionnaires au nombre desquels étaient le gouverneur, Lamothe-Cadillac (1), et l'intendant de la province, Duclos, des missionnaires, douze jeunes filles destinées à être mariées à des habitants de la colonie, enfin des denrées pour la garnison. Le commandement du navire, appelé *Le Baron de la Fauche* (2), fut confié à M. de La Jonquière.

Le *Baron de la Fauche*, parti de la Rochelle le 8 mars 1713, fut contraint par les vents de relâcher à Brest; il toucha au Cap Français, à la Havane, et arriva le 5 juin dans la rade du fort Louis de la Louisiane.

Son arrivée fût un grand secours pour la colonie qui depuis cinq ans n'avait vu qu'un seul navire, la *Renommée*, commandé par M. de Crémon-

1. Antoine de Lamothe-Cadillac avait été commandant du fort Michillimakinac au Canada. Noté comme brave; fit preuve d'intelligence et d'une grande indépendance de caractère; mort en 1739 gouverneur de Castel-Sarrazin. Les habitants de Détroit le considèrent comme le fondateur de leur ville. En 1875, les journaux américains se sont beaucoup occupés de ce personnage à l'occasion du centenaire de Détroit.

2. La baronnie de la Fauche, passée de Françoise d'Amboise à Antoine de Croy, son fils, appartenait alors à Crozat.

ville (1), et qui se trouvait dans une si grande disette que la garnison s'était dispersée dans les bois pour vivre de la chasse parmi les sauvages amis. Après avoir secouru la colonie espagnole de Pensacola où régnait une famine affreuse, le *Baron de la Fauche* alla à la Vera-Cruz avec les agents et les marchandises de la Compagnie, mais les Espagnols ont adopté pour système commercial la prohibition absolue des produits étrangers; ils ne permettent pas que d'autres marchandises que celles d'Espagne entrent dans les colonies, ni que l'or et l'argent provenant des mines coloniales aillent ailleurs que dans la métropole. M. de La Jonquière rend compte au ministre (2) qu'on l'a obligé de sortir de la Vera-Cruz avec tant de précipitation, par des ordres réitérés du Vice-Roi, que non seulement les agents de M. Crozat n'ont rien vendu, mais que même il a été obligé de laisser à terre l'un d'eux, le sieur Le Bart, qui était allé à la ville du Mexique et qu'on ne lui a pas permis d'attendre (3). Bientôt après M. de La Jonquière quitta la

1. En 1708, commandait le *Toulouse* sur lequel servait M. de La Jonquière.

2. Archives de la marine.

3. Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle France*, T. II, p. 416, raconte ce fait mais il écrit à tort La Jonchère pour La Jonquière.

Louisiane, toucha à La Havane et ramena le *Baron de la Fauche* en France vers la fin de l'année.

Les extraits suivants des rapports de l'Intendant et du Gouverneur au Ministre feront apprécier ce qu'était alors cette colonie. Voici comment s'exprime M. Duclos : « M. de La Jonquière est un officier fort actif, très entendu dans son métier, plein d'honneur, il nous a remis tous les effets du Roi en fort bon état... Les missionnaires qui sont dans la colonie sont très pieux et très édifiants, ils négligent cependant une chose qui me paraît essentielle qui est d'apprendre la langue des sauvages, ce qui fait que parmi ces nations il n'y a qu'un seul homme de chrétien, excepté parmi les Apalaches qui ont été autrefois instruits par les Espagnols.., Les habitants s'appliquent à semer du maïs ou blé d'Inde ; ils n'ont que cette ressource pour vivre... Il a passé dans le *Baron de la Fauche* douze jeunes filles, mais si laides et mal faites que les habitants de ce pays-ci, et surtout les Canadiens, ont fort peu d'empressement pour elles... Il me paraît que M. de Clairambaut devrait plutôt s'attacher à la figure qu'à la vertu (1) ; les Canadiens et surtout les voyageurs ou coureurs de bois dont nous avons trouvé

1. Ceci contredit Saint-Simon et autres écrivains.

ici un assez grand nombre qui sont tous gens très bien faits ne sont pas fort scrupuleux sur la conduite que les filles ont eue avant qu'ils les épousent, et s'ils en eussent trouvé de bien faites et à leur gré, il en serait peut-être resté quelques-uns pour les épouser et s'établir ici, au lieu qu'ils s'en sont retournés, en assurant qu'ils aimaient encore mieux les sauvagesses avec lesquelles la plupart d'eux se marient, et surtout aux Illinois, de la main des Jésuites qui y sont missionnaires... Les soldats veulent être payés, ils demandent de l'argent ou leur congé et leur décompte qu'on n'a pas fait depuis six ans. »

Dans un second rapport il écrit. « La Compagnie de M. Crozat fait un préjudice à la colonie. Les bâtiments de la Martinique et de Saint-Domingue ne viennent plus acheter les planches, aussi les habitants n'en font plus... les directeurs de la Compagnie sont les seuls qui peuvent acheter, ils sont par là les maitres de donner aux denrées du pays telle valeur qu'ils jugeront à propos. Ils ont mis un prix si modique aux pelleteries, que les coureurs de bois trouvant à s'en défaire plus avantageusement au Canada ont formé la résolution de n'en plus apporter et de ne plus revenir ici. Ce prix a fort décrié la Compagnie dans l'esprit des habi-

tants. Il est hors de doute que l'unique dessein de la Compagnie est d'introduire des marchandises dans le Mexique vieux ou nouveau. Si ce dessein ne réussit pas, il est à croire qu'elle se désistera de son privilège... Si la Compagnie se désistait de son privilège, il en résulterait un grand avantage pour la colonie et pour le Roi... le pays n'est pas assez peuplé, puisqu'il n'y a pas plus de trente-cinq familles, pour avoir besoin d'un gouverneur. M. de Bienville (1), commandant de Biloxi, suffirait; il a su prendre une grande influence sur les nations sauvages et se faire aimer. Avec son frère d'Iberville (2), il a cherché des mines, mais sans rien découvrir..., il y a une compagnie établie à la Vera-Cruz qui a acheté du roi d'Espagne le privilège exclusif de faire le commerce dans tout le Mexique; elle a pris ses mesures pour empêcher toute autre nation d'y commercer. »

M. de Lamothe-Cadillac de son côté écrit au Ministre : « La colonie est très pauvre et en très mauvais

1. Il fut gouverneur général après Lamothe-Cadillac. En 1750, il figure parmi les témoins du mariage de M. de la Jonquière, neveu du Gouverneur.

2. Un troisième frère, M. de Châteaugué, commandait les troupes. D'Ibervillo était un officier de marine de grand mérite; en 1697 il avait été chargé d'une entreprise sur les établissements anglais de la baie d'Hudson et l'avait faite avec succès ; Voir ses *Lettres*: Bibl. Nat., f. clair, n° 881.

état, elle ne vaut pas un fétu; les habitants sont la lie du Canada, gens de sac et de corde, adonnés au vice, principalement aux femmes sauvages qu'ils préfèrent aux Françaises; les soldats sont réduits à la dernière misère; les officiers ne sont pas mieux que les soldats, ils ne savent absolument rien du service. Lorsque nous sommes arrivés ils étaient sur le point d'aller les joindre dans les bois pour tâcher de sauver leur vie. Les terres de la Mobile ne sont en général que des sables (1) fins à faire des horloges et dans lesquels il ne font rien venir, à la réserve de quelques endroits où le tabac et l'indigo viennent fort bien; on peut faire de fort bonne chaux avec des coquillages d'huitres dont on ne manque point. En envoyant des Canadiens sur la rivière d'Ouabache on peut faire beaucoup de peaux de bœufs, de chevreuils, ours et autres... J'ai envoyé le sieur de Saint-Denis avec vingt-quatre Canadiens et quarante sauvages remonter la rivière Rouge, affluent du Mississipi, avec des marchandises pour faire le commerce avec les

1. Lamothe-Cadillac jugeait tout le pays par le littoral et se trompait cette fois. Souvent il est dans le vrai; ses rapports au ministre sont d'une extrême franchise. Il avait un caractère difficile et l'ordonnateur Duclos demande à quitter la Louisiane parce qu'il lui est impossible de vivre « avec M. de Lamothe-Cadillac qui est trop artificieux pour moi ».

Espagnols du nouveau Mexique ; j'espère que cette entreprise réussira... »

Le sieur Dirighoin, directeur de la compagnie de M. Crozat, écrit que le pays est presque sans habitants et qu'il ne prévoit pas qu'on puisse y faire assez de commerce pour payer la dépense des vaisseaux qu'on y enverra.

M. Crozat voulant parvenir au succès de son entreprise propose au Ministre de faire une loterie qui produira en deux mois cent mille livres qu'on pourra employer à faire passer à la Louisiane cinq à six cents habitants; les Anglais n'ont peuplé leurs colonies qu'en aidant de pauvres gens qu'ils y ont envoyés. A l'inverse de ce que pratiquaient toutes les puissances maritimes, Crozat n'envoya dans la colonie que des gens honnêtes, robustes et laborieux; aussi Barbé-Marbois (1) disait de lui qu'il fut plus homme d'Etat que les ministres. Malgré les efforts et l'habileté de ce grand financier la compagnie de l'Occident ne réussit pas pour les causes indiquées dans les citations qui précèdent; ce que voyant, M. Crozat remit au roi son privilège. C'est alors que l'Ecossais Law prit la direction de la Compagnie d'Occident qui se

1. Histoire de la Louisiane.

chargea de presque tout le commerce du royaume (1). On sait de quels désastres le système de cet empirique couvrit la France : un grand nombre des plus honorables familles furent ruinées au profit des gens de finances. Mais comme chez nous on se console de tout par un mot spirituel, on fit le couplet suivant :

Lundi, j'achetai des actions,
Mardi, je gagnai des millions,
Mercredi, j'ornai mon ménage,
Jeudi, je pris un équipage,
Vendredi, je m'en fus au bal,
Et samedi à l'hôpital.

Il eut été plus vrai de dire : *Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes.*

C'est à une petite distance de l'endroit où avait débarqué le *Baron de la Fauche* que quatre ans plus tard l'on jeta les fondements de la capitale de la Louisiane à laquelle on donna le nom de Nouvelle Orléans. Cette contrée était encore peu connue, il n'y avait pas trente ans que l'intrépide Robert Cavelier de la Salle avait le premier descendu le Mississipi et pris possession du pays pour le Roi de France.

1. Lamothe-Cadillac, qui se trouvait à Paris au moment où la Compagnie dirigée par Law excitait un engouement général, s'étant exprimé à ce sujet avec la même liberté que dans ses rapports fut mis à la Bastille,

CHAPITRE V

Expédition dans la mer du Sud.— M. de La Jonquière commande un vaisseau dans l'escadre de M. de Martinet.

La paix venait d'être signée à Utrecht, 11 avril 1713, entre les puissances européennes. Le nouveau traité conservait à l'Espagne ses immenses colonies des deux Amériques où était en vigueur le régime prohibitif qui lui permettait d'échanger les produits de la métropole contre l'or et l'argent de ses mines du Pérou et du Mexique. Le cardinal Alberoni, qui voulait relever la puissance espagnole et continuer à Madrid la politique de Louis XIV, chercha à augmenter la marine ; il obtint d'acheter des navires en France. Quelques officiers de la marine française, qui avaient fait la guerre de course sous Jean Bart et sous Duguay-Trouin et qu'animait l'esprit d'entreprise de ces maîtres, ne pouvant se résigner au repos de la paix, pensèrent que leur activité trouverait mieux

à s'occuper au service de l'Espagne. MM. de Martinet (1), de La Jonquière, du Quesnel, Ricard et bien d'autres furent de ce nombre. Ils obtinrent du roi de France la permission de passer au service de l'Espagne et, en 1714, M. de La Jonquière, commanda comme capitaine le *Conquérant* dans l'escadre de M. de Martinet. La même année et jusqu'à la fin de 1719, il commanda le *Triomphant* de la même escadre avec commission de capitaine de vaisseau du roi d'Espagne.

Les renseignements sont peu nombreux sur les expéditions de cette escadre ; on en trouve cependant au ministère de la marine. Le 26 janvier 1716, M. de La Jonquière, qui commande en l'absence de Martinet, écrit au duc de Saint-Aignan au nom de tous les officiers des équipages français embarqués sur cette escadre, qui doit être au service du roi d'Espagne pendant dix-huit mois, combien il est important qu'il obtienne de Sa Majesté catholique de faire remettre entre les mains du consul de la nation à Cadix les 15.000 piastres qu'on doit donner, par mois, au sieur Martinet comme principal armateur jusqu'à concurrence des 120.000 piastres qui seront dues à la fin du traité

1. Martinet, capitaine de vaisseau 1712. Chevalier de Saint-Louis 1714. Mort à Madrid 1722. Clairambault, n° 866, fol. 395.

pour solde, conduite et transport en France de ces officiers et équipages; ils supplient le Conseil de les protéger, sans quoi ils seront tous lésés...

Le Conseil de marine écrit à l'ambassadeur à Madrid de recommander cette demande.

Le 23 février 1716, nouvelle lettre de M. de La Jonquière, de Cadix, au Conseil de marine au sujet des 15.000 piastres que le roi d'Espagne doit payer par mois, suivie d'une nouvelle recommandation à l'ambassadeur de France à Madrid.

M. de Martinet écrit de Cadix, le 20 octobre 1716, que dans la traversée du Passage à Cadix les trois vaisseaux qu'il commande ont beaucoup souffert; celui que monte M. de La Jonquière a perdu un mât de hune, une vergue, et son second mât s'est ouvert de manière à ne pouvoir plus servir.

Vers la même date, des renseignements qui confirment les précédents se lisent dans le journal de navigation de l'*Argonaute*, commandé par M. de La Rochalar capitaine de vaisseau. « Rade de Cadix 1716, 8 octobre: L'escadre de trois vaisseaux espagnols commandés par M. de Martinet vient d'entrer dans la rade. Il porte un pavillon de contre-amiral sur un vaisseau de soixante-quatre canons de construction anglaise que M. de Pontchartrain avait vendu aux Malouins qui l'ont vendu à M. de Ma

tinet. Ce vaisseau s'appelle le *Conquérant*, les deux autres, le *Triomphant* de construction anglaise portant cinquante-quatre canons et la *Pèlegrine* qui a été construite à Brest portant quarante-quatre canons, sont montés par MM. de La Jonquière et Duquesnel (1), capitaines de brûlot. Les équipages en sont français à la réserve des soldats qui sont espagnols. Le bruit court qu'il va à la mer du Sud ».

Et à la date du 22 octobre... « J'ai eu des représentations des matelots français qui sont dans l'escadre de M. Martinet qui demandent leur congé ou qu'on les paie ; la permission que lui accorda le Conseil (2) de continuer ses services sur les vaisseaux qu'il commande et de se servir des équipages français ne l'autorise pas à ne pas les contenter sur le paiement. Je trouve que c'est peu aux officiers et aux matelots que deux mois qu'il leur va donner de quatorze qu'il leur doit, et même plus à quelques-uns, au commencement d'une campagne qui sera au moins d'un an... *Je vois avec peine quantité de matelots français sur les vaisseaux*

(1) Il commanda la *Vénus* dans l'armement de 1726 contre les Barbares, devint gouverneur de l'île Royale et mourut en 1745.

(2) Tous les ministères étaient, sous le Régent, dirigés par des Conseils.

étrangers qu'on court risque de n'avoir jamais en France ».

M. de la Rochalar ramena à Brest MM. de Bécasson et Duguay, gardes de la marine qui se trouvaient à Cadix de retour d'une campagne qu'ils avaient faite sur un vaisseau malouin venant de la Chine, en qualité d'officiers.

Cette expédition où des officiers français avaient des commandements en Espagne dut avoir un certain retentissement, car le 23 octobre 1716 M. Legendre, intendant de Béarn, écrit au Ministre : « Vous savez sans doute, Monseigneur, que M. de Martinet est à Cadix avec quatre vaisseaux de guerre de soixante canons : il doit partir pour aller aux Indes d'Espagne. On prétend qu'il a ordre de prendre tous les vaisseaux français qu'il trouvera dans les mers. » Ces marins prenaient du service en Espagne parce qu'ils ne trouvaient plus à naviguer en France. On lit dans une lettre du maréchal de Villars de cette même année 1716 : « Je trouvai à Toulon près de trente vaisseaux entièrement abandonnés, citadelles flottantes dont quelques-unes avaient 120 pièces de canon. »

Le départ de l'escadre de M. de Martinet pour la mer du Sud, que M. de la Rochalar rapporte comme un bruit, se réalisa bientôt. Nous la retrou-

vons en effet sur les côtes du Pérou à la date du 11 septembre 1717 et dans les conditions suivantes. Les Espagnols s'étaient réservé le commerce exclusif de la mer du Sud, agissant en cela comme les Anglais et comme les Français dans leurs possessions d'outre-mer. Des vaisseaux français, séduits par l'appât du gain, au risque d'être pris et confisqués, affrontaient les défenses et allaient commercer dans cette mer. La cour d'Espagne, afin de chasser tout à fait les Français de la mer du Sud, profita d'un moment où l'alliance des deux nations était très intime pour obtenir du Régent une Déclaration (1) du roi de France portant défense à ses sujets de faire aucune navigation ni commerce en la mer du Sud sous peine de mort. La frégate *La Bellone*, commandée par M. de Querquelin fut envoyée (2) par le gouvernement français dans la mer du Sud pour donner avis de la défense et de la Déclaration qui venaient d'être rendues; il fit en même temps expédier par le vaisseau *Le Saint-François*, capitaine Lissèche, le sieur Marchand de Chalmont (3) en qualité d'envoyé

(1) 29 janvier 1716.
(2) Archives de la marine.
(3) De 1704 à 1711 servait sous Duguay-Trouin en qualité de contrôleur pour le Roi... en 1716 envoyé à la mer du Sud... à son retour il fut fait écrivain.

extraordinaire au vice-roi du Pérou pour notifier cette décision aux capitaines et équipages des vaisseaux français qui se trouvaient dans les ports de la mer du Sud et les inviter à revenir promptement en France.

Le *Saint-François* mit à la voile le 2 du mois de mai 1716, toucha à l'île Sainte-Catherine, côte du Brésil, le 25 juillet, doubla le cap Horn, le 23 décembre, et gagna la Conception le 10 janvier 1717. Il se rendit à Valparaiso, le 13 février, à Avila, le 4 mars, à Vilco, au Callao et à Lima, le 27 mars. Sa mission accomplie il se disposait à repartir pour la Conception; cependant pour diverses causes il se trouvait encore le 11 septembre au port d'Avila avec cinq vaisseaux malouins comme lui qui faisaient leur traite.

Il faut ici laisser parler le journal de voyage (1) du sieur Marchand de Chalmont:

« ... Le onzième du dit mois, à une heure après midi, nous aperçûmes distants d'environ une lieue et demie en vue du port d'Avila, venant à nous trois vaisseaux qui, s'approchant, nous parurent d'Europe et de guerre. Je ne doutais point au premier coup d'œil que ce ne fussent ces vaisseaux

1. Archives de la marine.

dont nous étions menacés. Effectivement, trois quarts d'heure après, mouillèrent près de nous le *Conquérant*, commandé par le sieur de Martinet, et le *Triomphant*, par le sieur de La Jonquière, suivis de la *Fidèle*, capitaine Duprébecassé, qu'ils avaient arrêtée à Bobilia en passant. Ces deux vaisseaux, après avoir mouillé l'ancre, arborèrent leur pavillon d'Espagne au mât de misaine et tous les deux le même à poupe et à proue, leur batterie ouverte, canons au sabord, bastingués pour le combat. Dans cet état le commandant nous envoya les chaloupes et canots dire aux capitaines de se rendre à son bord. La surprise où nous nous trouvâmes de voir entrer ainsi, par un vent forcé et une épaisse brume, des vaisseaux qui avaient coutume de paraître trois jours devant le port, avant de le gagner, et la force supérieure nous obligèrent de caler. Le sieur Martinet fit voir les ordres du roi d'Espagne pour nous mener au Callao et nous confisquer. Il m'arrêta à son bord. L'intendant de son escadre dit que nous serions bien heureux si l'on ne traitait pas les officiers et équipages comme forbans...

« Le troisième jour après la prise je passai sur le vaisseau du sieur de La Jonquière duquel j'ai reçu toutes les honnêtetés et assistances possibles..... »

Cette expédition avait réussi à la cour d'Espagne contre toute attente possible. Les bâtiments français vivaient dans la confiance que les vaisseaux espagnols ne pouvaient passer, l'hiver, le cap Horn, et M. de Querquelin, commandant la *Bellone*, avait témoigné qu'il avait ordre secret de ne pas contraindre ces bâtiments de sortir par la voie de son autorité.

Après avoir obtenu que la France édictât des mesures sévères contre ses nationaux qui trafiqueraient dans la mer du Sud, l'Espagne avait voulu assurer l'exécution des défenses. Dans ce but elle avait envoyé plusieurs escadres sur les côtes du Pérou. Celle de MM. de Martinet et de La Jonquière était du nombre. Ils saisirent six navires richement chargés à Avila. Les expéditions de cette nature n'étaient pas sans danger pour les hardis navigateurs qui les entreprenaient.

D'après le journal (1) du *Saint-François*, l'escadre de Martinet avait dû passer le cap Horn, en hiver, c'est-à-dire à une époque où on ne pensait pas que ce fut possible; les officiers et les matelots, mécontents de leur part (2) dans les

1. Archives de la marine.
2. Le sieur Benard de la Harpe qui a fait un voyage dans la Louisiane écrit dans son *Journal*, à la date du 25 avril 1718 :

prises, se mutinèrent sur les vaisseaux; le sieur Coquelin, un de ses officiers, fut assassiné en plein jour par des soldats au Callao et l'un de ses camarades blessé; Martinet menaça le vice-roi de se saisir de la ville si l'assassin n'était pas puni; son vaisseau le *Conquérant* faillit être enlevé par les équipages des navires capturés. Telles furent quelques-unes des vicissitudes de l'expédition de MM. de Martinet et de La Jonquière.

Il convenait mieux aux intérêts français que l'Espagne eût demandé des officiers français pour cette mission que si elle l'eût fait remplir par des officiers anglais.

A la date du mois de mai 1718, les propriétaires des six vaisseaux confisqués par l'escadre de Martinet adressèrent une réclamation au roi, se plaignant d'avoir été saisis et demandant à être

[1] Un sieur Desgranges venant des côtes du Pérou a apporté la nouvelle de la prise de six vaisseaux français à la rade d'Arica par M. de Martinet et de La Jonquière, officiers de la marine, servant pour lors le roi d'Espagne, commandant les vaisseaux *Conquestador* de 60 canons et le *Triomphant* de 50. Le partage fait entre les vaisseaux espagnols a été de deux millions six cent mille piastres, sans compter pour 600 mille piastres de marchandises qui existaient dans les magasins de l'administration de Lima au temps du départ de M. de La Jonquière pour son retour en Europe; le reste des effets des navires capturés ayant été pillé par les Espagnols et les Français, particulièrement par don Gabriel da Concha, intendant de cette escadre. » Il y a sans doute exagération dans l'évaluation de la prise.

dédommagés. Je n'ai pas trouvé la réponse qui leur fut faite (1).

Combien de temps l'escadre de M. de Martinet est-elle restée dans les mers du Sud. Quelles autres expéditions a-t-elles faites ? Les renseignements précis manquent. Cependant deux lettres à M. de La Jonquière, l'une du comte de Toulouse, l'autre du maréchal d'Estrées qui présidait le Conseil de marine sous la régence, un passage du *Journal* de Dangeau apprennent le retour en France d'un des vaisseaux, et les circonstances dans lesquelles eut lieu ce retour.

Voici ces documents : « *Journal* de Dangeau, 28 octobre 1719 — Il est arrivé à Brest un vaisseau qui appartient au roi d'Espagne mais qui est commandé par La Jonquière, capitaine de vaisseau français, qui mande à M. de Toulouse qu'il avait partagé au Pérou avec les Espagnols le gain qu'ils avaient fait dans leurs courses sur les Malouins qui trafiquaient dans ces mers, sans aveu et comme de véritables forbans. La Jonquière n'apprit que nous étions en guerre avec

1. Buvat, *Journal de la Régence*, t. II, p. 323 dit que Martinet avait quatre vaisseaux et deux frégates, que les prises s'élevaient à 30 millions de piastres dont 14 millions aux Malouins à qui le Roi d'Espagne les rendit, en même temps qu'il donnait un million à Martinet et le faisait Lieutenant général ; il y a exagération évidente dans le récit de Buvat.

l'Espagne que sur les côtes du Brésil et n'a osé retourner en Espagne de peur d'y être arrêté ; il en était sorti avec commission du roi d'Espagne et sur un vaisseau espagnol. Il y a même quelques Espagnols qu'il a amenés sur son vaisseau à Brest ; on les renverra avec les effets qu'ils y ont et sur le vaisseau qui appartient au roi d'Espagne. »

Lettre du comte de Toulouse (1) au sieur de La Jonquière en date du 30 octobre 1719.

« J'ai reçu, monsieur, deux lettres de trois que vous m'avez écrites et je réponds aujourd'hui à celle du 22 de ce mois ; je suis bien aise d'apprendre que vous soyez revenu en bonne santé ; j'écris du Conseil par cet ordinaire les ordres que M. le duc d'Orléans a donnés au sujet de votre arrivée et lorsque vous viendrez ici, j'entendrai avec plaisir les détails de votre campagne ; vous pouvez compter sur l'envie que j'aurai toujours de vous donner des marques de l'estime que j'ai pour vous. »

Signé : L. A. DE BOURBON.

Lettre de Mgr le maréchal d'Estrées en date du dernier octobre 1719.

« J'ai appris avec plaisir, monsieur, votre

1. Mort le 1er décembre 1737. Fils de Louis XIV et de Mme de Montespan.

arrivée dans la rade de Brest par la lettre que vous m'avez écrite le 23 de ce mois. Je suis bien aise que vous soyez venu avec tous les officiers français qui composaient l'escadre du sieur Martinet. Son Altesse Royale a approuvé le parti que vous avez pris de concert avec M. Duquesnel et tous les officiers, de venir dans un port de France. La situation des affaires entre la France et l'Espagne devant, avec raison, vous faire appréhender, si vous étiez arrivé dans un des ports de cette couronne. Son Altesse Royale a approuvé votre conduite, et elle est persuadée que c'est malgré vous et contre le sentiment de tous les officiers et équipages, que vous avez été obligé de servir dans un armement destiné uniquement contre la France, et qui a causé un préjudice si considérable au commerce des sujets du Roi. Le Conseil a fait savoir à M. Duguay-Trouin (1) et à M. Robert, les intentions de Son Altesse Royale sur ce qui regarde les piastres et matières qui sont à bord du *Triomphant*, de même que sur les passagers. Vous me ferez plaisir de m'envoyer un journal exact de votre navigation, jour par jour, depuis celui de votre départ des ports d'Espagne, jusqu'à celui de

1. Commandait alors à Brest.

votre arrivée à Brest. Comptez, je vous prie, sur l'estime que j'ai pour vous, et sur l'envie que j'ai de vous en donner des marques, et croyez-moi, Monsieur, très parfaitement à vous.

Signé : LE MARÉCHAL D'ESTRÉES (1).

Je n'ai malheureusement pas trouvé aux archives de la marine le journal que M. de La Jonquière a dû envoyer d'après cette lettre; je désire fort que d'autres soient plus heureux.

La politique adoptée à son profit par le Régent était en opposition avec celle de Louis XIV; elle avait eu la déplorable conséquence de permettre aux Anglais de détruire sans déclaration de guerre, suivant leur coutume, la flotte de l'Espagne, et de nous faire les ennemis de cette puissance, notre alliée naturelle. Nous lui avions déclaré la guerre le 2 janvier 1719. L'escadre de M. de Martinet était encore à cette époque dans la mer du Sud ; ce n'est qu'à leur retour en Europe que les officiers et les équipages apprirent que les alliés de la veille étaient les ennemis du moment. M. de La Jonquière et tous les officiers français s'empressèrent de rentrer dans leur pays pour le servir. Mais la nation repoussait une guerre contraire à tous ses

1. S'était distingué pendant les guerres de Louis XIV; de l'Académie française et des sciences ; mort le 18 novembre 1737.

intérêts, elle était indignée qu'on lui fît détruire de ses propres mains, la marine de son alliée naturelle. Le Régent fut obligé de faire la paix ; il la signa le 17 février 1720. Il eut à se reprocher d'avoir fourni aux Anglais de l'argent qui servit à augmenter leur marine, tandis qu'il aurait dû l'employer dans l'intérêt de celle de la France. Le seul profit de l'alliance avec les Anglais fut pour le cardinal Dubois qui obtint de leur gouvernement une pension pour prix d'une politique dont ce peuple retirait tous les avantages. Déjà ce ministre avait fait les affaires des Anglais au détriment des nôtres, en soutenant la politique du traité du 21 août 1716, par lequel le roi Georges garantissait à la maison d'Orléans la succession éventuelle de la couronne de France, à la condition que le Régent défendrait le roi Georges contre le prétendant. Là encore, Dubois avait livré aux Anglais l'intérêt de la France.

CHAPITRE VI

Mariage de M. de La Jonquière. — Expédition contre les forbans des Antilles. — Ile Sainte-Lucie.

Rentré à Brest, ayant rendu compte de sa conduite comme le prescrivait la lettre du maréchal d'Estrées, M. de La Jonquière fut fait lieutenant de vaisseau, le 7 février 1720. Il était enseigne de vaisseau depuis le 1er janvier 1703. Cet avancement peut paraître tardif, mais le héros de Rio-Janeiro ne fut chef d'escadre qu'en 1715, et lieutenant-général en 1728 à l'âge de cinquante-cinq ans!

Les douceurs de la paix portèrent M. de La Jonquière à goûter celles du mariage; le 3 juin 1721, il épousa Marie-Angélique de La Valette, d'une famille du parlement de Toulouse. Le 23 décembre de la même année, il fut fait chevalier de Saint-Louis. Il était attaché au port de Brest; c'est ce qu'établit l'état de ses services (1), daté du 2 mars

(1) Archives de la famille.

1722, et signé de M. de Beauve. de M. Desnos-Champmeslin, chef d'escadre, commandant la marine à Brest, et de Duguay-Trouin. Ce qui le dédommageait de l'inactivité forcée de la paix, c'était de se retrouver sous les ordres du grand homme de mer qu'il avait suivi dans l'expédition de Rio-Janeiro, la plus extraordinaire que la marine ait jamais faite. Pour l'un et pour l'autre, les années d'inactivité qui suivirent furent sans doute dures à supporter. Le Régent mourut en 1723, mais le duc de Bourbon, son successeur, ne donna aucun soin à la marine, et le cardinal de Fleury qui prit le ministère en 1726, continuant le système d'effacement devant l'Angleterre adopté par Dubois, la laissa tomber tout à fait.

La Jonquière était trop jeune, avait trop d'initiative pour se contenter de la vie oisive des ports. Une occasion d'en sortir se présenta et il la saisit.

La France comme l'Espagne, comme l'Angleterre et les autres États, prétendait réserver à ses nationaux le privilège exclusif du commerce dans ses colonies, en vertu du principe qu'elles sont établies pour l'utilité de leur métropole et qu'elles en doivent consommer les produits. C'était ce que l'on appelait le pacte colonial; Colbert avait adopté cette doctrine. Il s'exprime ainsi dans une

instruction (1) : « Puisque les Espagnols, Anglais et Hollandais défendent l'entrée de leurs terres découvertes aux étrangers, pourquoi ne jouirions-nous pas du même privilège, et pourquoi ne leur défendrions-nous pas l'entrée de nos conquêtes dans l'Amérique, puisque nous en pouvons tirer un grand avantage. »

Les édits et déclarations du Roi, des années 1698 et 1720, rendus contre le commerce étranger qui se faisait dans les colonies françaises de l'Amérique, ordonnaient d'arrêter tous les bâtiments étrangers que l'on trouverait naviguant ou mouillés le long des côtes de nos colonies, et de les mener au port le plus voisin pour en poursuivre la confiscation.

Nonobstant ces règlements, les Anglais et les Espagnols venaient trafiquer dans les îles françaises au préjudice du commerce de la métropole qui fit des réclamations. M. de La Jonquière s'offrit à le protéger; le succès de son expédition dans la mer du Sud l'indiquait naturellement et sa proposition fut acceptée. Il demanda au Roi, le 8 octobre 1726, d'armer, à ses frais, les frégates la *Thétis* et la *Vénus*, et la corvette *Le Cupidon*,

1. Archives du ministère de la marine, liberté du commerce colonial.

pour faire la course contre les forbans et les interlopes qui commerçaient dans les colonies au préjudice des négociants français.

Le 13 octobre, le roi autorisa cet armement avec les mêmes conditions qui avaient été accordées, le 19 janvier 1717, à Cassart (1) pour faire la course avec l'*Argonaute* et deux autres navires contre les forbans des mêmes colonies. Les frégates furent prêtes à partir au printemps suivant. M. de La Jonquière était à Madère le 7 mai; il arriva le 1er juin 1727 à la Martinique où il saisit deux bâtiments anglais en contravention ; il laissa M. de Noailles, enseigne sur la *Thétis*, avec son canot et vingt-deux hommes pour les amariner et se rendit à l'île Sainte-Lucie où il saisit 3 vaisseaux et 12 bâtiments interlopes de diverses grandeurs qui, avant de se rendre, tirèrent tous leurs canons contre la *Thétis*.

Mais les habitants des colonies désiraient moins que la métropole la répression du commerce interlope, parce que quand les Compagnies privilégiées se trouvaient seules à offrir leurs marchandises, elles élevaient leurs prix, aussi certains recherchaient la contrebande et la favorisaient.

1. Duguay-Trouin disait « Cassart est le plus grand homme de mer que la France ait aujourd'hui ». Mort en 1740.

Les prises faites par la *Thétis* avaient été jugées bonnes par le juge de l'Amirauté. Le conseil supérieur de la Martinique déclara qu'elles n'étaient pas valables et avait même condamné M. de La Jonquière à des dommages envers les bâtiments saisis. M. de La Jonquière demanda la cassation de cet arrêt et de prendre les juges à partie. Dans son mémoire au Roi, il les accuse de faiblesse et de partialité; il leur reproche de donner à leurs propres intérêts ce qu'ils doivent à la justice, de chercher des avantages dans ce commerce frauduleux, les uns par les rétributions qu'ils en retirent, les autres par la commodité de faire sortir leurs sucres, cacaos et cotons, sans en payer nul droit au Roi; il montre que chaque année 90 à 100 bateaux entrent dans l'île, que chacun paie mille livres et que les personnes qui se partagent les produits de ces contrées ne peuvent pas être favorables à ceux qui sont préposés pour les leur faire perdre... Il termine en disant qu'il a fait plus de cent mille écus de prises, il offre de tout abandonner pour le compte de Sa Majesté, étant mû moins par intérêt que par émulation pour le service.

Un arrêt souverain (1) réforma celui du conseil

1. Archives de la marine.

supérieur de la Martinique et rendit justice à M. de La Jonquière. Le gouverneur de la Martinique, M. de Feuquières, accusé d'avoir accordé l'entrée des îles, de 1723 à 1726, à cent dix-huit bâtiments anglais, avait été révoqué le 1er octobre 1727.

La Compagnie des Indes qui avait le privilège du commerce dans les colonies, écrivait au ministre, le 7 août 1727 : « Les négociants de Nantes sont bien contents de l'expédition de M. de La Jonquière à la Martinique ; elle maintiendra le bon ordre, et en vérité ce commerce est aussi précieux à la France que le Mexique l'est à l'Espagne. » Quant aux habitants des colonies, nous avons vu qu'ils étaient d'un avis différent; ils ne pouvaient pas être favorables au système qui leur faisait acheter cher le bœuf et la farine et vendre à bon marché leurs sucres; et cependant le dernier siècle a été l'époque de la prospérité des colonies; elles ont maintenant la liberté commerciale, mais elles sont loin de l'état de richesse dont elles jouissaient au moment où éclata la guerre d'Amérique.

Dans son expédition aux Antilles, M. de La Jonquière ne porta pas seulement son attention sur le commerce interlope qu'il avait ordre d'empêcher;

en visitant l'île de Sainte-Alousie ou de Sainte-Lucie, il se rendit compte des avantages que la France aurait à la coloniser.

A la date du 5 août, il adresse un mémoire (1) au Ministre, pour démontrer qu'il conviendrait d'y former un établissement, il joint à l'appui un plan du petit carénage. Voici quelques extraits de ce mémoire.

Il démontre d'abord que la propriété de l'île appartient à la France. Il rappelle qu'elle avait été concédée au maréchal d'Estrées qui en avait pris possession en 1718; à la fin de 1720, le Régent, par complaisance pour l'Angleterre, la fit évacuer, mais à ce moment la Cour fit écrire à MM. de Feuquières, gouverneur général, et Bernard, intendant des îles, que la complaisance et la conduite de la France envers l'Angleterre, dans cette occasion, n'avait été que pour des raisons d'État et sans dessein d'abandonner la propriété qu'elle sait lui appartenir, qu'elle veut conserver pour en former de nouveau l'établissement.

La question de propriété ainsi établie, il importe de coloniser Sainte-Lucie au plus tôt pour empêcher les Anglais de s'en emparer comme ils ont

1. Archives de la marine.

voulu le faire, ce qui obligea la France à les en chasser en 1723.

Il y a nécessité d'établir une colonie dans cette île si l'on veut sauver et conserver nos îles du Vent en temps de guerre et dé[illegible]ner le commerce étranger qui ruine celui du r[illegible]aume. Il est facile de former cet établissement en peu de temps et à peu de frais avant que les Anglais puissent s'y opposer.

On est en situation aux îles d'y jeter promptement une colonie considérable; les familles de la Martinique sont chargées de plusieurs enfants qui n'ont pas de terres à cultiver et qui sont en assez grand nombre pour, étant jointes aux mulâtres, aux nègres libres et autres [illegible]s inutiles dans l'île dont la quantité est très considérable, se jeter plus de mille à Sainte-Lucie; ce sont tous hommes portant barbe et en état de soutenir l'établissement en cas que les Anglais voulussent le traverser.

Le port est un des magnifiques et des meilleurs qu'il y ait dans l'Amérique et d'un accès très difficile pour l'entrée, sans cependant aucun danger, mais par la difficulté de ne pouvoir y entrer qu'en se touant. Rien ne sera plus facile que de s'y fortifier. Pourvu que la Cour veuille donner les canons et munitions on y mettra d'abord une ou

deux compagnies ; cela suffira pour mettre cet établissement en sûreté.

Si les Anglais s'établissent une fois dans cet endroit, il sera fort difficile de les en chasser, et si on avait la guerre avec eux ils prendraient tous les bâtiments qui viendraient d'Europe à la Martinique ou les bateaux qui navigent le long de cette île pour ramasser les sucres.

Il sera aisé d'avoir à Sainte-Lucie quelques missionnaires pour remplir les premières cures qui seront en petit nombre.

Il ne faut pendant longtemps aucun siège de justice ni souffrir aucune procédure entre les habitants qui ne doivent être occupés que de leur défrichement et de leur établissement, et, s'il arrive quelques contestations, elles doivent être terminées sur le champ et sommairement par les officiers majors ou les capitaines des milices qui seront établis dans les quartiers comme dans les autres colonies. On peut y laisser établir deux notaires pour la passation des actes et des arpenteurs pour mesurer et borner les terrains concédés.

Les concessions s'accordent gratis et en franc-alleu à Sainte-Lucie comme à la Martinique et dans nos autres colonies.

Il y a à Sainte-Lucie des mines de souffre, de

salpêtre, d'alun. « Si le Roy veut fonder cet établissement je m'offre de le faire avec les deux frégates que je commande; si vous m'envoyez l'ordre à Saint-Domingue je reviendrai sur le champ ici pour y travailler, mais comme je ne suis pas assez riche pour continuer l'armement seul et que les armateurs ne voudraient pas entrer dans cette dépense, il serait nécessaire que le Roy prit l'armement pour son compte et que vous eussiez la bonté de nous envoyer des vivres ici, les nôtres ne pouvant aller que jusqu'au mois de mars prochain. »

« Pour faciliter l'établissement il conviendrait que le Roy permît à l'État-major d'y former des plantations, mais qu'ils ne pussent choisir de terrain que celui qui serait sous les yeux du fort pour n'être pas obligés de s'en éloigner pour suivre leurs affaires personnelles; ces établissements donneront beaucoup de confiance à ceux qui voudront s'y établir.

« Il y a dans cette colonie un gentilhomme, M. Cornet, à qui il conviendrait de donner l'emploi de lieutenant du Roy ou major, c'est un très honnête homme, très aimé, très entendu pour les colonies; il y a aussi M. de Hauterive à qui l'on pourrait donner commission d'ordonnateur et qui s'offre sans appointements, seulement pour

contribuer au bien de cet établissement; on peut assurer que ces deux personnes entraîneraient avec elles nombre de gens...

« Il se trouverait quatre ou cinq officiers dans les deux frégates qu'on pourrait y laisser pour servir à la tête des deux compagnies; et ces compagnies pourraient être tirées par détachement de celles de la marine qu'il faudrait envoyer avec les vivres et des munitions pour l'armement du fort. Il y a déjà 7 pièces de canon de dix-huitqui étaient pour l'établissement de M. le maréchal d'Estrées. Il suffirait d'envoyer encore 18 ou 20 pièces de seize ou de dix-huit avec leurs garnitures. »

Le projet présenté par M. de La Jonquière était hardi et tout à l'avantage de la France, mais sous le cardinal de Fleury, la marine et l'intérêt colonial étaient fort négligés, même abandonnés. Vers le même temps M. Bernard, intendant aux îles du Vent, écrivait au ministre : « Si les Anglais occupaient Sainte-Lucie, à la première guerre les îles du Vent seraient à la merci des Anglais. » Malgré ces avertissements rien ne fut fait ; en 1731 la France fut obligée d'adopter un système qui consistait à faire évacuer l'île Sainte-Lucie par les deux nations rivales, mais pendant la guerre de 1744 elle comprit l'importance de cette position

et tenta de l'occuper pour protéger la Martinique.

M. de La Jonquière ayant rempli sa mission, quitta les Antilles, toucha à Saint-Domingue où il se trouvait le 28 mars 1728 et rentra à Brest le 14 juillet. Dans son expédition il avait embarqué sur la *Vénus* son neveu Clément de La Jonquière qu'il faisait alors débuter dans la marine. Ses lettres témoignent d'une grande affection pour ce neveu, le seul qui portât son nom. Il l'a souvent fait naviguer sous ses ordres. L'ayant apprécié, il rend témoignage de son mérite dans maintes circonstances; j'aurai souvent l'occasion de mettre le nom du neveu à la suite de celui de l'oncle, les mêmes expéditions les ayant depuis lors presque toujours réunis. Après la mort de l'oncle, le neveu continuant ses traditions, devint capitaine de vaisseau, chef d'escadre, enfin Lieutenant-général des armées navales.

CHAPITRE VII

La Jonquière capitaine de vaisseau. — A Québec en 1733. Sert dans l'escadre de Duguay-Trouin, de M. de Court, du marquis d'Antin. — A Québec en 1738. — Aux Antilles en 1740.

La vie uniforme des ports de mer recommença pour M. de La Jonquière, vie qui ne laisse pas plus de trace que le sillage du navire. Les archives de la marine nous apprennent qu'il fut fait capitaine de vaisseau le 1er octobre 1731.

En 1733 il eut le commandement du *Rubis* qui alla à Québec; la campagne qu'il fit avec ce vaisseau dura huit mois. Son neveu La Jonquière fit la campagne en qualité de garde de la marine.

La guerre de la Succession de Pologne ne fournit pas à notre marine l'occasion de se montrer; lorsqu'il aurait fallu aller au secours du roi Stanislas, à Dantzig, Fleury ne voulant pas faire un armement maritime qui aurait déplu à l'Angleterre, se contenta d'envoyer un seul vaisseau et mille cinq cents hommes; on sait avec quel courage mourut le comte de Plélo, 1734.

Cette même année M. de La Jonquière servit au port de Toulon où Duguay-Trouin avait été appelé pour organiser une escadre de guerre et montrer notre pavillon dans le Levant.

Il fut ensuite capitaine du vaisseau *L'Éole* dans l'escadre de M. de Court composée de neuf vaisseaux (1), deux frégates, et destinée pour Alger et Cadix. Sur le même vaisseau étaient gardes de la marine son neveu La Jonquière, M. de Laccary (2) et le Chevalier de Bonne (3), aussi ses neveux. L'escadre de M. de Court arriva le 30 mai à Alger et recueillit deux esclaves espagnols qui vinrent se réfugier sur l'*Éole*; le 6 juin, elle fit route pour Cadix et rentra à Toulon après une campagne pacifique de six mois.

En 1735, M. de La Jonquière commanda le *Borée*, puis la *Ferme* de soixante-quatorze canons qui portait le marquis d'Antin, chef d'escadre.

L'escadre de M. d'Antin avait ordre de se joindre à Cadix aux vaisseaux du roi d'Espagne;

1. Le *Saint-Esprit*, l'*Eole*, le *Léopard*, la *Jolie*, l'*Heureux*, le *Tigre*, l'*Alcyon*, l'*Aquilon*, le *Diamant*, le *Zéphir*, la *Flore*; la *Flûte*, la *Seine*; deux barques : la *Sibylle*, la *Légère*.

2. Neveu de sa femme; il était fils d'un conseiller au parlement de Toulouse; il devint chef d'escadre.

3. D'une très ancienne famille du Languedoc; mort à Toulon, 11 juin 1739.

elle partit de Toulon le 7 septembre et mouilla le 5 octobre à Cadix; cette campagne dura six mois.

En 1738, M. de La Jonquière commanda de nouveau le *Rubis* pour se rendre à Québec et rentra après une campagne de huit mois.

Des intérêts commerciaux allaient faire éclater la guerre, ils sont du reste la cause ordinaire de la lutte des états et des conflagrations générales qui en résultent. L'Angleterre voulait se substituer à l'Espagne dans le commerce du monde et elle employait tous les moyens pour y parvenir; elle se livrait à une contrebande active. Le navire qu'elle avait le droit d'envoyer tous les ans à Porto-Bello, en vertu du traité de l'Assiento, donnait lieu à des pratiques déloyales. En même temps elle se montrait très exigeante vis-à-vis de la France, la sachant sans vaisseaux et sans marine. L'Espagne ayant voulu réprimer ce commerce de contrebande, l'Angleterre lui déclara la guerre, en 1739. Le vice-amiral Vernon fut envoyé avec des forces considérables pour attaquer Porto-Bello et Carthagène. La France, sollicitée par l'Espagne de se déclarer en sa faveur, n'osa pas se prononcer et se borna à envoyer à Saint-Domingue, en 1740, une escadre de douze vaisseaux et de deux frégates, sous les

ordres du marquis d'Antin (1), vice-amiral, pour suivre les événements.

M. de La Jonquière commandait le *Dauphin-Royal* (2) de soixante-quatorze canons qui portait le marquis d'Antin. Ce jeune vice-amiral, qui aimait la navigation mais qui n'en avait pas fait l'apprentissage, comprenait qu'il devait mettre auprès de lui des hommes ayant l'expérience de l'art difficile du marin. L'escadre fit une campagne de neuf mois, mais atteinte par une cruelle épidémie qui enleva 700 hommes et 26 officiers, elle fut obligée de rentrer à Brest au mois d'avril 1741 ; le marquis d'Antin succomba en arrivant. A la date du 26 avril, M. de La Jonquière l'annonce au ministre en ces termes : « ....Cette mort survenue le 24 (3) est une suite de la grande maladie qu'il a

1. De Pardailhan de Gondrin, fils du duc d'Antin, seul fils légitime de Mme de Montespan. Mme de Sévigné écrit : « Le fils de Mme de Montespan est beau, spirituel.....

2. Son neveu servait sur le même vaisseau. Dans une lettre du marquis d'Antin, du 18 avril 1740, adressée à M. de La Jonquière de Taffanel, enseigne de vaisseau, on lit « .... Vous ne me marquez point que Monsieur votre oncle est malade ; lui ayant écrit, il y a plus de quinze jours et n'ayant point eu de réponse, j'ai tout lieu de croire qu'il le soit ; je vous prie de lui dire que j'attends sa réponse avec impatience... »

3. Le 6 mars 1742 la jeune et riche veuve du marquis d'Antin épousa Louis de Brancas, comte de Forcalquier, frère de la comtesse de Rochefort ; elle redevint veuve en 1753. Il est question d'elle dans la correspondance de Mme du Deffand qui l'appelle la *Bellissima*.

eue en Amérique et dont il n'a jamais bien pu se remettre. Je ne doute pas que tous les contretemps qu'il a eus dans le cours de la campagne n'y aient beaucoup contribué, de même que le chagrin d'avoir vu mourir un aussi grand nombre de ses officiers et équipages, et que son escadre n'était continuellement qu'un hôpital (1). Je rendis hier le vaisseau au Roy, ce vaisseau, quoique neuf, n'a pas laissé de faire beaucoup d'eau pendant notre retour. »

Si le *Dauphin-Royal* fit beaucoup d'eau pendant la traversée il sut toutefois se garantir du sort affreux qu'éprouva le vaisseau le *Bourbon* de la même escadre qui est ainsi raconté dans la relation officielle(2) : « En revenant en France de l'expédition de Saint-Domingue, il fut séparé du reste de l'escadre, il portait 72 canons et 660 hommes d'équipage. Il a couru jusqu'à cinquante lieues de l'île d'Ouessant, mais les vents contraires l'empêchaient d'approcher, le navire faisait eau ; deux pompes n'ont pas suffi il a fallu en avoir sept, mais l'eau gagnait toujours. Le 11 avril au soir il y en avait 15 à 18 pieds dans le vaisseau ; enfin il s'est

1. « Il y a mille malades dans les hôpitaux » écrit un officier, le 26 avril 1741.
2. Archives de la marine.

rempli d'eau et s'est englouti le 12. Son capitaine, le marquis de Boulainvilliers, a subi le même sort que le navire. 110 hommes étaient morts de maladie, 517 ont été engloutis dans la mer, le reste a été sauvé dans deux canots. L'équipage est mort sur les pompes dans une obéissance complète, avec une connaissance parfaite. Tous ont été admirables. Le fils de M. de Boulainvilliers refusait de quitter le navire ; il a été mis de force dans un des canots qui est parvenu à gagner la côte d'Espagne. » Dans ces lignes quel tableau saisissant du courage et de l'abnégation de nos marins ! Cet exemple est à transmettre à la postérité la plus éloignée.

A la Martinique trois des vaisseaux du marquis d'Antin avaient eu besoin de radoubs considérables, il en laissa un, coulant bas d'eau pour le caréner ; M. de La Rochalar fut obligé pour le même motif d'en laisser un quelques jours après (1). Les constructeurs de ces navires n'avaient-ils pas des reproches à s'adresser ?

Le 1er mars 1741 M. de la Jonquière fut nommé inspecteur. La proposition fut faite dans les termes suivants : « L'inspection des troupes de la marine à Rochefort est devenu vacante par la promotion

1. Mémoire de M. de La Croix, intendant à la Martinique, 11 mars 1741. Archives de Landres.

de M. de Barailh à la place de chef d'escadre, on propose pour la remplir le sieur de La Jonquière, capitaine de vaisseau qui a servi de capitaine de pavillon de M. le marquis d'Antin, officier de distinction, et qui entend bien le service de l'infanterie. » Au bas est écrit de la main du roi : Bon.

Le 1er juin 1742 le roi lui accorde une pension de mille francs sur la marine ; il l'éleva bientôt à 1.500 francs, lui donna en outre 1.500 francs de pension sur Saint-Louis et 2.000 francs de haute paie pour récompenser ses services.

Le 22 mai 1743 M. de Maurepas, ministre de la marine, écrivait à M. de La Jonquière : « J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre que vous m'avez écrite le 11 de ce mois, l'extrait qui y était joint de la revue que vous avez faite du régiment de Karrer (1). Je ne puis que vous remercier de l'attention que vous avez eue de me l'envoyer. »

1. En 1731 le régiment dont M. de Karrer était colonel fut envoyé à la Louisiane pour y faire respecter le nom français. C'était un régiment suisse ; Grondel servait dans ce régiment.

CHAPITRE VIII

Guerre pour la succession d'Autriche.— Bataille navale de Toulon. — M. de La Jonquière commande une escadre. — Il va en croisière en Açores.

La mort de l'empereur d'Allemagne, Charles VI, survenue le 20 octobre 1740, allait occasionner des complications européennes ; il ne laissait qu'une fille, Marie-Thérèse, pour héritière de ses vastes états. Plusieurs souverains de l'Europe crurent l'occasion favorable pour faire valoir des prétentions sur une partie de l'héritage laissé par le souverain. Frédéric II, successeur de son père à vingt ans à peine, prétendit des droits sur la Silésie et s'en s'empara, 1741. La France, dont la politique séculaire tendait à l'abaissement de la maison l'Autriche, crut le moment favorable pour continuer la politique de Richelieu et s'unit à la Prusse contre Marie-Thérèse. L'Angleterre, qui voulait détruire le commerce de la France comme celui de l'Espagne, fit alliance avec l'Autriche et nous déclara la guerre au commencement de 1742.

Cette année, ni la suivante, ne fut marquée par aucune action navale ; de part et d'autre on se prépara. Une flotte anglaise commandée par l'amiral Mathews parcourut la Méditerranée et se présenta dans les rades des îles d'Hyères ; on n'eut à opposer à l'ennemi qui venait nous insulter sur notre littoral que quelques vaisseaux auxquels on en adjoignit qui appartenaient à l'Espagne et qui s'étaient réfugiés dans le port de Toulon pour éviter les Anglais. On reconnut alors la faute commise par le Régent et Fleury de laisser tomber notre marine, ce qui nous mettait hors d'état de lutter avec l'Angleterre, notre adversaire naturel, puissance dont la force était toute maritime. Fleury avait cru qu'il aurait toujours la paix avec les Anglais ; il n'avait pas senti qu'elle ne durerait qu'à la condition de leur faire des concessions et de subir leurs exigences.

La flotte franco-espagnole alla à la rencontre des forces anglaises ; une bataille s'engagea, 22 février 1744, à une petite distance de Toulon. Le vaisseau de l'amiral anglais lutta contre celui de l'amiral espagnol, Don Navarro, et le *Barfleur* de 90 canons contre le *Terrible* de 74 canons monté par M. de Court, amiral français. Les Anglais, quoique supérieurs en nombre, perdirent un vais-

seau et les Espagnols un autre ; la bataille resta indécise, mais les Anglais étant hors d'état de recommencer la lutte allèrent réparer leurs avaries à Mahon. Les résultats de la bataille furent en faveur de la France et de l'Espagne qui purent ravitailler l'armée d'Italie, la flotte anglaise ayant été mise dans l'impuissance de les en empêcher.

La bataille de Toulon a été racontée par M. de Lage de Cueilly (1), capitaine français qui commandait le vaisseau amiral espagnol. M. de La Jonquière était capitaine de pavillon de l'amiral de Court (2). M. de Lage dit dans son journal :

« Le *Terrible* combattit trois anglais les uns après les autres ; il tira plus de 700 coups de canon en deux heures et demie ; il eut dix hommes tués ou blessés et la proue du gouvernail emportée...

« Le soir de la bataille, à dix heures, je me rendis à bord du *Terrible,* M. de Court était couché ; M. de La Jonquière, capitaine de pavillon, me dit dans la chambre du Conseil où il était avec tous les officiers que le général éta[illegible] qu'il y aurait de la cruauté à [illegible] suffit que

1. Un volume in-12, publié à Amsterdam, 1746.
2. Archives de la marine.

vous nous disiez le sujet qui vous a conduit ici. » Je lui dis dès alors que je venais demander de ne pas faire une division séparée des vaisseaux espagnols, mais de placer chacun d'eux entre deux français. M. de La Jonquière répondit qu'un vaisseau espagnol ne serait pas bien placé entre deux vaisseaux français parce que la diversité des langues pourrait occasionner de la confusion dans les manœuvres quand il faudrait se parler. Il dit ensuite que la retraite des trois vaisseaux espagnols qui avaient quitté leur poste le jour du combat le faisait trembler... Sur de nouvelles instances ma proposition fut acceptée. M. de La Jonquière me donna parole pour M. de Court...

« La manœuvre que j'avais proposée n'eut pas lieu: le lendemain au point du jour les Anglais avaient disparu... » M. de Y-Touriaga, capitaine du vaisseau espagnol le *Constant*, avait été tué pendant le combat ce qui fut une véritable perte. M. de La Jonquière qui connaissait la valeur et l'habileté de ce capitaine avait dit en s'apercevant que le *Constant* quittait la ligne: « Il faut que M. de Y-Touriaga ait été tué. » Ce n'était que trop vrai. Le feu prit à la galerie du *Terrible* à bas bord, il fut éteint avec plus de tranquillité qu'on ne l'éteint dans une cheminée où il a pris. La fermeté du général en

inspirait à tout le monde : l'activité de son capitaine de pavillon pourvoyait à tout avec succès ; il en eut besoin ce jour-là, et la nuit et le jour suivants pour reprendre le *Poder* auquel les Espagnols ne pensaient pas ; pour faire tenir tous les vaisseaux serrés et en ligne, afin de couvrir les Espagnols et de leur donner le temps de se raccommoder, et de se préparer à un nouveau combat. Les Anglais ne voulaient pas le donner... « Malgré l'avantage remporté par la flotte française, l'amiral de Court fut disgracié ; l'amiral Mathews traduit devant une commission fût condamné à quitter le service ; seul l'amiral espagnol obtint les faveurs de son gouvernement.

Si l'insuffisance de notre marine se fit sentir dans la Méditerranée pour repousser l'amiral Matthews, elle fut encore la cause de l'échec du prince Charles-Edouard dans son expédition en Ecosse. La France et l'Espagne n'avaient pas des forces suffisantes pour lutter contre celles de l'amiral Byng qui gardait les côtes d'Angleterre et qui empêcha tout secours d'arriver au Prétendant. Si une escadre francaise dirigée par un de nos hommes de mer avait occupé les Anglais, des secours seraient arrivés à ce prince qui n'aurait peut-être pas essuyé la défaite de Culloden, le 27 avril 1746.

Des débris de la flotte de M. de Court, trois escadres furent formées à Toulon. M. de La Jonquière eut le commandement de la troisième composée des vaisseaux, le *Terrible* qu'il montait, le *Léopard*, le *Borée*, l'*Alcyon* et de la frégate l'*Atalante*. Il mit à la voile le 22 août 1744, mouilla à Tunis et se présenta à l'entrée de l'Archipel où il prit sous son escorte un convoi important, qu'il conduisit à Marseille ainsi que le vaisseau l'*Heureux* qui revint avec lui. Il vint compléter six mois de vivres à Toulon et repartit le 6 décembre. Dans sa traversée de Toulon à Malaga il s'empara du *César-Auguste*, navire marchand de trois cents tonneaux, armé de 22 canons et de 85 hommes d'équipage lequel allait de Livourne à Londres chargé de marchandises de la valeur d'un million environ (1).

Il toucha à Cadix le 23 décembre et alla en croisière sur les îles Açores et le cap Saint-Vincent pour y attendre leux vaisseaux, venant à six semaines de distance, chargés chacun du trésor pour l'Espagne, et pour assurer leur retour dans les

1. Dans une lettre du Ministre de la marine à l'Intendant du port de Rochefort, du 16 avril 1747 on lit : « M. Duquesne qui dans l'escadre de M. de La Jonquière commandait le *Léopard* a eu part à la prise du *César-Auguste;* il a reçu, ainsi que tous les autres capitaines commandants, un acompte de 2.000 livres pour son dixième. »

ports de ce royaume. Il devait en même temps protéger contre les vaisseaux anglais, les navires tant français qu'étrangers, revenant de la mer des Indes espagnoles, avec des richesses s'élevant à dix millions de piastres. En 1744, la flotte espagnole arrivée à Santander était chargée de 43 millions en argent et marchandises.

M. de Piosin fit la même croisière ; elle dura pour les deux escadres jusque dans le courant de mars 1745. Elles rentrèrent à Cadix et de là regagnèrent les ports de France en juillet.

L'escadre de M. de La Jonquière devait faire son retour dans le port de Toulon, mais beaucoup de vaisseaux se trouvant hors de service à Brest, on résolut qu'il irait dans ce port avec le *Terrible* de 74 canons, avec le *Tigre* de 50 canons commandé par M. de La Clue, avec le *Sérieux* et quelques autres vaisseaux. La prise *Le César-Auguste* devait y être armée en frégate et son équipage formé au moyen de détachements fournis par les vaisseaux.

Le marquis de Caylus (1) avait eu le commandement d'une des escadres formées à la suite de la bataille de Toulon, et le 23 décembre 1744, il

1. Fils de la marquise de Caylus, née de Villette, nièce de Mme de Maintenon. Elle a écrit des *Souvenirs* sur la Cour de Louis XIV. Son fils aîné, le comte de Caylus, peintre, graveur, grand artiste, membre de l'Académie des inscriptions.

se trouvait à Cadix avec M. de La Jonquière. Il demanda le gouvernement général des îles du Vent et cette faveur ne pouvait pas être refusée à l'homme qui venait de s'illustrer par un brillant combat: il arriva au fort royal de la Martinique, le 30 avril 1745. Ayant pris connaissance des divers intérêts de son gouvernement, il sentit la nécessité de défendre les colonies et il écrivait, le 4 juin 1745, à M. de Maurepas... « En conséquence de ce que je viens de vous écrire, je vous prie encore, si vous m'envoyez de temps en temps, comme je l'espère, et comme il est nécessaire, quelques vaisseaux de guerre, que votre choix tombe sur les plus jeunes, tels que Blenac, Duquesne-Mesneville, Sérigny, le chevalier d'Aubigny, Bompar, d'Aché, Levasseur de la Touche et tels autres de cette espèce dont vous connaissez les talents mieux que je ne peux les connaître moi-même. Je n'ose nommer avec toute cette jeunesse le meilleur de tous qui est La Jonquière et dont malheureusement vous avez fort peu de semblables. »

Cette lettre (1) fait autant d'honneur à celui qui l'a écrite qu'à celui qui en était l'objet, car les

1. Archives de la marine.

rivalités entre les officiers de la marine étaient grandes à cette époque.

Voilà comment M. de La Jonquière était jugé et apprécié par ses contemporains.

La santé de M. de La Jonquière commençait à s'altérer par ses longs services. Le 4 juillet 1745 M. de Maurepas lui écrivait : « Il est bien juste, monsieur, de vous donner tous les moyens de rétablir votre santé que vous avez sacrifiée au service, vous pouvez aller aux eaux lorsqu'elles vous seront ordonnées et je souhaite qu'elles vous procurent une prompte et parfaite guérison. Je vous ai procuré en votre absence une pension de 1.500 francs sur l'ordre de Saint-Louis dont les provisions ont été adressées à Brest. Je vous ai aussi procuré la pension du corps de 1.500 francs. Je vois avec satisfaction le compte avantageux que vous me rendez des officiers et gardes qui ont servi sous vos ordres et je m'en souviendrai à l'occasion. Mandez-moi ce qu'est devenu Joseph Viennet, votre pilote, pour lequel vous aviez demandé une médaille ».

CHAPITRE IX

M. de La Jonquière nommé chef d'escadre et gouverneur général de la Nouvelle France. — Mariage de sa fille. — Expédition du duc d'Anville. — M. de La Jonquière prend le commandement de l'escadre.

M. de Maurepas qui depuis 1723 dirigeait le ministère de la marine connaissait les qualités de M. de La Jonquière et les services qu'il pouvait rendre dans une guerre maritime; sur sa proposition le roi le nomma chef d'escadre, le 1er avril 1746.

Aux grands marins de Louis XIV, à Tourville, Duquesne, Jean Bart, Duguay-Trouin, Forbin allaient succéder leurs élèves qui s'efforcèrent d'être leurs émules : La Galissonnière, De Court Létenduere, La Jonquière, mais le Régent et le cardinal Fleury avaient commis la faute de laisser tomber la marine, et à l'époque où nous sommes parvenus, la France n'avait ni vaisseaux ni matelots. Cette situation faisait dire à Voltaire : « La marine est un art et un grand art ; il faut un long temps pour se procurer une marine redoutable »,

et à Montesquieu « Une flotte est peut-être la seule chose que l'argent seul ne peut pas faire ».

La guerre entre la France et l'Angleterre s'était étendue à leurs colonies d'Amérique où du reste les hostilités ne cessaient jamais complètement. La tentative de Duvivier pour enlever Annapolis aux Anglais échoua, tandis que ceux-ci eurent la fortune de s'emparer, le 17 juin 1745, de Louisbourg, port fortifié de l'île royale à l'embouchure du golfe Saint-Laurent. Louisbourg était la forteresse la plus considérable de toutes nos possessions d'outre-mer et la clef du Canada; le gouvernement français résolut de reprendre ce poste et d'envoyer des secours au Canada menacé par les Anglais et défendu par des forces insuffisantes. Il décida un armement considérable sous les ordres du duc d'Anville (1) et l'envoi d'un nouveau gouverneur général dans la Nouvelle France.

M. de La Jonquière fut choisi pour occuper ce poste important; le 1er avril 1746 le ministre de la marine lui écrit : « J'adresse à M. le duc d'Anville votre commission de chef d'escadre avec l'ordre du roi pour vous faire servir en cette qualité sur l'escadre, et je vous remets vos provi-

1. De la maison de la Rochefoucauld. Homme d'un grand courage, dit Voltaire. Le duché d'Anville créé en 1732.

sions de gouverneur général de la Nouvelle France... Si M. le duc d'Anville va au Canada, le roi désire que vous continuiez vos fonctions sur l'escadre et que vous ne vous fassiez reconnaître gouverneur général qu'après les opérations faites... si l'escadre n'est pas obligée d'aller à la défense de cette colonie, Sa Majesté trouve bon et souhaite même que vous serviez, en votre qualité de chef d'escadre dans les entreprises que M. le duc d'Anville pourra faire, et qu'à la fin de la campagne vous passiez à Québec; il vous donnera pour cela un vaisseau, une frégate... »

Le 29 avril M. de Maurepas, ministre de la marine et ministre d'Etat, écrit à M. de La Jonquière. « Je vous fais mon compliment sur le mariage de Mlle votre fille; si je puis rendre service à M. le marquis de Noé, votre gendre, pour le succès de ses vues je m'y emploierai... »

M. de La Jonquière avait en effet marié sa fille unique Jacquette (1), le 5 avril 1746, à Jacques Roger, marquis de Noé (2), capitaine de cavalerie, fils de Marc Roger et de Charlotte de Colbert; elle reçut en dot la moitié de la baronnie de Castelnau

1. Morte vers 1774. Elle légua 50 livres aux pauvres de Castelnau et 50 livres à ceux de Magnas.
2. Son frère, Marc-Antoine, fut évêque de Lescar.

d'Arbieu et le droit d'introduire les évêques de Lectoure dans la ville lors de leur première entrée. Le mariage avait eu lieu à Rochefort où M. de La Jonquière possédait une maison et venait prendre quelques jours de repos entre deux campagnes. Mais les circonstances ne permettaient pas de donner beaucoup de temps aux joies de la famille. Dans la même lettre le ministre ajoutait « J'espère que dans huit à dix jours toute l'escadre pourra mettre à la voile de l'île d'Aix... »

La rade de l'île d'Aix avait été le rendez-vous des vaisseaux de Brest, du Port-Louis et de Rochefort qui devaient composer l'armement confié au duc d'Anville. Jamais on n'en avait fait pour l'Amérique d'aussi considérable; il comptait 10 vaisseaux de ligne, 5 frégates, 35 navires chargés de troupes et de vivres, 700 canons et 4.690 hommes d'équipage.

M. de La Jonquière, gouverneur général de la Nouvelle France, avait pris passage sur le *Borée*, commandé par M. Duquesne mais conformément aux instructions du ministre, il se fit reconnaître comme chef d'escadre et prit le commandement du *Northumberland* qui portait le duc d'Anville.

On avait commis la faute de partir trop tard. Le départ eut lieu le 22 juin de la rade de l'île

d'Aix, l'escadre fut près d'un mois à sortir du golfe de Gascogne ; la navigation fut très lente ; on arriva en vue des Açores le 23 juillet et on les distinguait encore le 3 août parce que la marche d'un convoi aussi considérable était difficile. La frégate *La Mégère* commandée par M. de La Jonquière neveu du chef d'escadre, faisait l'avant-garde ; elle prit un snow anglais.

Le 10 septembre on découvrit les côtes de l'Acadie, mais le 13 une tempête très violente, qui dura trois jours s'éleva du côté du sud, la flotte fut dispersée et les navires atteints de fortes avaries. Une brume épaisse survint, les vaisseaux ne purent ni voir ni entendre les signaux ; plusieurs d'entre eux se trouvant sans direction repartirent pour rejoindre le port de Brest, quelques-uns allèrent relâcher aux Antilles ; un se perdit sur l'île de sable ; (1) les autres s'étant enfin ralliés entrèrent dans la rade de Chibouctou (Halifax) le 27, mais avec la plus grande peine ; une goëlette anglaise les pilota pour y pénétrer. Une maladie épidémique qu'une aussi longue navigation et la privation d'eau avaient développée faisait tous les jours de nombreuses victimes. Le

1. Le vaisseau *Le Chameau* s'était perdu en 1725 dans ces parages ; pas un homme ne se sauva.

duc d'Anville la contracta et succomba le 26 septembre (1).

M. d'Estourmel en sa qualité de plus ancien chef d'escadre prit le commandement. Il assembla un conseil dans lequel il proposa d'abandonner l'entreprise et de rentrer en France.

M. de La Jonquière combattit cet avis et le fit repousser par la majorité du conseil, mais dans la nuit un nouvel incident se produisit. Le conseil de guerre, qui avait duré 7 à 8 heures, aigrit si violemment M. d'Estourmel qu'il fut saisi d'une fièvre ardente qui dégénéra bientôt en délire ; dans cet état il fut tellement agité, que s'imaginant être parmi les Anglais il tira son épée et se la passa au travers du corps.

« Le commandement a été remis à M. de La Jonquière qui, malgré toutes nos infortunes, écrit un des officiers de la flotte, nous donne de grandes espérances. Sans rien ôter de la réputation du duc d'Anville, M. de La Jonquière a la même activité et plus d'expérience. » Cette lettre prouve que les officiers avaient confiance dans le duc d'Anville et qu'il n'était pas incapable comme l'ont dit des historiens.

1. Lettres de Voltaire à la duchesse d'Anville au sujet de l'affaire *Sirven;* 1766.

Le nouveau chef s'empressa de prendre des mesures pour combattre l'épidémie qui, depuis le départ de France avait fait 2.400 victimes : « Parmi la foule des mourants, dit Henri Rivière (1), M. de La Jonquière fit choisir les 200 hommes dont l'état était le plus désespéré, et, les embarquant sur un navire (2), les fit partir pour la France. C'était presque inévitablement les condamner à périr, mais à terre ils eussent également succombé et cette mesure sauvait l'armée. M. de La Jonquière ranima les autres en leur parlant du départ et ils se traînèrent à bord des quatre vaisseaux qui restaient. Leur intrépide commandant espérait que le changement leur ferait du bien et il se proposait toujours d'aller attaquer Annapolis. »

Il prépara en effet une expédition et, le 24 octobre, il mit à la voile de Chibouctou, mais la fortune ne cessa pas d'être contraire; le 27, à la hauteur des parages dangereux de l'île de sable (3),

1. *La marine française.*

2. Ce navire hôpital tomba dans une croisière anglaise à l'ouest d'Ouessant.

3. Voir Chabert, *Voyage en 1750 en Acadie.* Chabert avait fait l'expédition de 1746, s'était trouvé au combat de Finistère; avait été envoyé en 1750 pour étudier l'île de sable, surnommée le *Cimetière des Marins.* Tous les ans d'aussi terribles tempêtes désolent ces parages vers la même époque. Le 24 septembre 1757 pareil désastre détruisit la flotte de l'amiral Holbourn composée de 22 bâtiments.

une nouvelle tempête éclata, aussi terrible que la première ; les vents contraires, l'épidémie qui régnait sur les vaisseaux, la saison avancée, toutes ces causes réunies obligèrent M. de La Jonquière à renoncer à son projet. Il ne put qu'envoyer au Canada les navires chargés de provisions pour cette colonie et se soumit, avec les débris de l'escadre, à la dure nécessité de reprendre la route de France.

Mais les Anglais avaient appris nos désastres ; ils établirent vers Ouessant une croisière dirigée par l'amiral Lestock, une autre par l'amiral Anson pour détruire ce qui restait de notre malheureuse escadre. M. de La Jonquière sut les éviter et atteindre le port de Brest dans les derniers jours de décembre. Une lettre (1) de son neveu, La Jonquière de Taffanel, commandant la frégate *La Mégère*, rentré le 30 décembre à Lorient, porte « qu'il n'y a pas six hommes de son équipage qui ne fussent atteints du scorbut, que lui-même était extrêmement malade, qu'il essuya plusieurs coups de vent au départ de Chibouctou (2) que la frégate fit plusieurs voies d'eau, qu'il en boucha deux des plus considérables, ceintra la frégate et enfin fut obligé de

1. Archives de la famille.
2. A présent Halifax.

pomper continuellement jusqu'en France où il arriva sans s'être jamais séparé de son commandant. »

Ainsi finit cette triste expédition; le ministre de la marine aurait dû la faire partir beaucoup plus tôt et penser qu'un convoi aussi considérable mettrait deux fois plus de temps qu'un convoi ordinaire. Tous les officiers qui sont allés des ports de France au golfe Saint-Laurent sont d'avis de partir de très bonne heure pour éviter les mauvais temps et marquent que les dangers de partir trop tard sont très grands.

Ne semble-t-il pas que c'est à ces armements que fait allusion Montesquieu lorsqu'il dit : « Ces grandes flottes n'ont guère jamais réussi ; il est rare que l'expédition se fasse dans une saison commode; on tombe dans le temps des orages; tant de choses n'étant presque jamais prêtes que quelques mois plus tard qu'on se l'était promis. »

M. de La Jonquière ayant à ramener les débris de la flotte du duc d'Anville ne put pas aller prendre son commandement au Canada. Rentré en France il alla rendre compte au ministre de cette malheureuse expédition. M. de Maurepas, le recevant avec les égards que méritaient ses malheurs et son courage, lui fit cette simple et noble

réponse : « Quand les événements commandent ils peuvent bien diminuer la gloire des chefs mais ils ne diminuent ni leurs travaux, ni leurs mérites (1) ».

Louis XV aurait pu dire comme Philippe II : « Je n'avais pas envoyé ma flotte combattre les éléments. (2) »

1. Henri Rivière. *La Marine française.*
2. Les 15, 16, 17 avril 1756, la frégate *La Licorne* portant le marquis de Montcalm au Canada essuya une aussi terrible tempête ; voir son *journal* où il cite M. de La Jonquière.

CHAPITRE X

Escadre pour le Canada. — M. de La Jonquière la commande.— Combat du cap Finistère.— Rapport de M. de La Jonquière. — Arrivée de la flotte à Québec. — Rapport du commandant de l'*Émeraude*.

Les désastres de la flotte du duc d'Anville ne découragèrent pas la France; elle décida de faire un nouvel armement pour secourir le Canada et en même temps d'envoyer dans les Indes, pour soutenir M. de La Bourdonnais, une expédition qui serait confiée à M. de Saint-Georges.

M. de La Jonquière eut le commandement de l'escadre de la Nouvelle France composée de trois vaisseaux et d'une frégate armés en guerre, d'un gros vaisseau armé en flûte avec quelques navires de transport (1). Le ministre était d'autant mieux fondé dans ce choix qu'il avait été informé par M. Hocquart, intendant à Québec, que la nomination de M. de La Jonquière avait été très bien accueillie dans la colonie.

1. Archives de la marine, lettre du ministre du 23 janvier 1747.

L'historien anglais de la vie de l'amiral Anson rend cette justice à M. de La Jonquière, que sa conduite énergique, son habileté en ramenant l'année précédente en France les restes anéantis de la flotte, l'avaient indiqué comme un officier capable et heureux.

Le choix était donc justifié et si le succès ne répondit pas à l'attente, la faute en fut à la politique suivie depuis trente ans et non au courage des marins.

Le système de faire escorter les convois par des escadres était très bon, mais le nombre de nos vaisseaux était réduit presque à rien. C'est bien alors que Duguay-Trouin, empruntant les paroles de son panégyriste, aurait pu dire : « Français, que sont devenus ces vaisseaux que j'ai commandés, ces flottes victorieuses qui dominaient l'Océan. Un triste silence règne dans vos ports. »

Le ministre de la marine croyait faire face à tous les événements en recommandant à ses chefs d'escadre d'appareiller clandestinement et d'éviter la rencontre des ennemis. Voici ce qu'il écrivait, le 27 mars, à M. de La Jonquière : « Il est d'autant plus important de presser votre départ que s'il n'y a pas de retardement, il paraît certain que vous ne trouveriez pas d'obstacle de la part des enne-

mis pour vous rendre au Canada: les vaisseaux qu'ils ont laissés l'année dernière à l'Amérique septentrionale ne peuvent s'opposer à votre passage et ils ne quitteront pas vraisemblablement leur station. Il n'y a pas d'apparence non plus que ceux qu'ils ont aux Iles aillent du côté de Louisbourg, et jusqu'à présent les nouvelles n'annoncent rien qui puisse faire croire qu'on en envoie d'Europe. Il ne paraît même pas qu'on ait fait en Angleterre des dispositions (1) pour le projet contre le Canada... Il ne faut pourtant pas se flatter que les ennemis nous laisseront tranquilles de ce côté-là; instruits comme ils sont de votre armement, ils pourraient prendre des mesures pour vous inquiéter dans votre route si vous ne les préveniez et c'est sur quoi je crois qu'il est inutile de vous rien recommander... M. de Barailh vous remettra un paquet qui contient votre ordre de commandement de l'escadre avec une instruction particulière... »

Voici cet ordre de commandement :

« Monsieur le marquis de La Jonquière,

« Comme pour passer au gouvernement de la Nouvelle France que je vous ai confié vous devez vous

1. Le Ministre était mal renseigné : Anson et Warren étaient en croisière au cap Finistère.

embarquer sur mon vaisseau le *Sérieux* que j'ai destiné pour le Canada avec mes vaisseaux le *Diamant*, le *Rubis*, mes frégates la *Gloire* et l'*Émeraude* et plusieurs navires de transport, mon intention est qu'en votre qualité de chef d'escadre vous preniez le commandement de tous ces vaisseaux à l'île d'Aix où ils doivent être rassemblés pour les conduire à leur destination dont je vous ai déjà plus précisément informé. A votre arrivée à Québec vous vous conformerez à ce que je vous prescris par une instruction particulière que je vous ai fait expédier sur cet objet, et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de La Jonquière, en sa sainte garde.

« Ecrit à Versailles le 27 mars 1747,

« *Signé* : Louis.

« *Contresigné* : Phelippeaux. »

Sur l'adresse : « A Monsieur le marquis de La Jonquière, gouverneur et mon lieutenant général de la Nouvelle France. »

Le 15 avril, le ministre de la marine écrivait à l'intendant du port de Rochefort « ... J'ai seulement à vous observer que le départ de l'escadre de M. de La Jonquière, s'il n'est pas encore parti, étant un objet encore plus pressé que celui de M. de Saint-

Georges, il ne faut rien faire par rapport à ce dernier qui puisse retarder l'escadre du Roi en quelque façon que ce soit... je ne puis que m'en rapporter à vous pour les arrangements que vous pouvez avoir à concerter avec M. le marquis de La Jonquière pour tout ce qui concerne le reste de l'expédition... » Le 5 mai le ministre écrit encore «... Quoique la manœuvre qu'a faite M. de La Jonquière ces jours derniers de mettre tous les matins à la voile n'ait pas eu de succès jusqu'alors, elle me fait espérer qu'il aura profité du premier instant favorable pour sortir du pertuis pour continuer sa route... »; et le 10 mai : « Je suis toujours impatient d'apprendre le départ des escadres commandées par M. de La Jonquière et M. de Saint-Georges... » enfin le 21... « J'ai appris avec beaucoup de plaisir le départ des flottes commandées par M. de La Jonquière et M. de Saint-Georges. »

Le ministre raisonnait juste en recommandant de presser le départ de la flotte, mais on ne commande pas aux éléments. M. de la Jonquière partait le 10 mai, et à bord du *Sérieux* écrivait au ministre : « Voilà enfin le vent qui paraît se déterminer dans la partie E. N. E. et E. avec l'espérance de beau temps ; je suis actuellement sous voile attendant en panne tous les vaisseaux qui sortent sous

mon escorte au nombre de trente-sept y compris les neuf vaisseaux de M. de Saint-Georges et ceux du Roy... » Il annonce qu'ayant appris qu'une escadre anglaise de quatorze vaisseaux de guerre était à la Cape par le 49° et les 7° à 8° de longitude et que deux autres escadres ensemble de quatorze vaisseaux étaient à la hauteur de Belle-Ile, il allait prendre sa route par les côtes d'Espagne où il n'y aura pas tant à craindre que vers celles de Bretagne.

Comme l'annonçait M. de la Jonquière des escadres anglaises l'attendaient.

On lit dans les historiens anglais :

« L'amiral Anson (1) par ses moyens d'information, avait connaissance du projet de l'expédition française et, en sa double qualité de Lord de l'amirauté et de commandant en chef de la flotte, il prit soin d'avoir sous ses ordres une puissance supérieure et un nombre si considérables de croisières qu'il était impossible à l'ennemi de lui échapper.

« Ayant avec lui le contre-amiral Warren et quatorze vaisseaux de ligne, il alla croiser à la hauteur du cap Finistère, et là, pendant tout le

1. Le commodore Anson s'était enrichi par d'heureux hasards; ses richesses ajoutèrent de l'éclat à ses talents et le roi le créa pair; Hume, *Histoire d'Angleterre.*

mois d'avril, exerça son armée à se former en ligne et en ordre de bataille.

« Le matin du 14 mai la flotte française fut signalée et aussitôt attaquée...

« Anson fit d'abord le signal de se former en ligne de bataille, mais voyant bientôt que les Français étaient très inférieurs en force, il donna le signal d'une chasse générale... les navires de guerre se battirent bien... »

Tous les historiens ont raconté le combat du cap Finistère et rendu hommage au courage de nos marins. Les journaux du temps : la *Gazette de France*, le *Mercure*, le *Journal de Verdun* contiennent un récit détaillé et très exact des circonstances du combat et font le plus grand éloge de la conduite de l'escadre française. La *Gazette de Hollande*, favorable aux Anglais, donne moins de détails. Un auteur contemporain, Voltaire, dans son *Précis du siècle de Louis XV*, dit : « Cette victoire des Anglais était plus utile qu'étonnante, les amiraux Anson et Warren avaient dix-sept vaisseaux de guerre contre six vaisseaux du roi dont le meilleur ne valait pas, pour la construction, le moindre navire de la flotte anglaise. Ce qu'il y avait de surprenant c'est que le marquis de La Jonquière, chef de cette escadre, eût soutenu longtemps le

combat et donné encore à un convoi le temps d'échapper. Le capitaine du vaisseau *Le Windsor* s'exprimait ainsi dans sa lettre sur cette bataille ; « Je n'ai jamais vu une conduite meilleure que celle du commodore français et, pour dire la vérité, tous les officiers de cette nation ont montré un grand courage ; aucun d'eux ne s'est rendu que quand il lui a été impossible de manœuvrer (1) ».

M. d'Aubigny, capitaine du vaisseau *Le Sérieux* qui portait M. de la Jonquière, dans son rapport (2) au ministre daté de la rade de Spithead, le 26 mai 1747 s'exprime ainsi «... Le vaisseau *Le Sérieux* se défendit au canon et à la mousquetterie des deux côtés avec 3, 4, et 5 vaisseaux pendant près de 4 heures, il reçut beaucoup de coups à l'eau ; les vergues, les voiles et les manœuvres ont été entièrement hachées ; il y a eu 123 hommes tués et 92 dangereusement blessés... il y eut 2 hommes noyés dans l'entrepont, ce qui alarma si fort l'équipage, et ne pouvant plus se servir du canon ni manœuvrer, qu'ils crièrent qu'on se rendît ». Un grand nombre des blessés avaient perdu

1. Un historien anglais a dit que dans cette guerre, l'Angleterre dut plutôt ses victoires maritimes au nombre de ses vaisseaux qu'à son courage. Voir aussi : *Les Hommes illustres de la Marine française* par Graincourt, 1780.

2. Archives de la marine.

bras ou jambe et ne pouvaient combattre ; les tués et blessés faisaient plus du tiers de l'équipage (1). »

Enfin voici le rapport au ministre de M. de La Jonquière :

« Monseigneur,

« Je partis de la rade de La Rochelle le 10 de mai ainsi que j'eus l'honneur de vous le marquer. Je découvris la côte d'Espagne le 12 et je naviguai tout le long à douze ou quinze lieues au large pour doubler le cap d'Ortegal. Les vents s'était rangés au Nord pendant la nuit, assez frais, je fus obligé de prendre un peu plus du côté du Nord que je n'avais compté.

« Nous eûmes connaissance le 14 à 7 heures du matin de 8 à 10 vaisseaux qui nous restaient du Nord-Est à l'Est-Nord-Est, lesquels dans moins d'une heure se multiplièrent au nombre de 17 ; pour lors le cap d'Ortegal me restait par estime à l'Est-Sud-Est à environ 13 à 14 lieues de distance.

« J'avais fait signal à tous les bâtiments de notre convoi de forcer de voile en passant à ma poupe, mais ils furent si lents à l'exécution qu'il me fallut mettre en panne pour les attendre, plusieurs même

1. A la bataille de Toulon le vaisseau amiral avait eu dix hommes tués ou blessés.

restèrent à leur place sans avancer. Cependant les vaisseaux ennemis approchaient, et j'en comptai de dessus la dunette avec mes longues-vues 9 à 10 de guerre, les autres me paraissant fort petits apparemment à cause de leur éloignement.

« Je fis mettre aussitôt, Monseigneur, l'ordre de bataille sur une ligne qui devait être composée de douze vaisseaux, compris ceux de la Compagnie que M. de Saint-Georges avait jugé à propos de mettre en ligne, ayant l'apparence de vaisseaux de cinquante canons, deux desquels, bien loin de s'arrêter, forcèrent de voile du côté de la flotte.

« Je fis signal à la flotte de passer sous le vent en forçant de voile, à quoi elle n'obéit point, et au moment que la frégate *l'Émeraude* commandée par mon neveu La Jonquière, se ralliait à moi venant de la découverte, je lui ordonnai d'aller sur tous les vaisseaux de l'arrière de la flotte avec la *Chimène*, qui devait être en ligne pour les faire forcer de voile et les suivre, afin de leur indiquer la route ; quand elle fut à environ une lieue et demie à l'opposé des Anglais, je fis servir pour rétablir l'ordre de notre ligne.

« Dans le même instant, deux vaisseaux de la compagnie l'*Apollon* et la *Thétis*, arrivèrent tout court en ouvrant leurs voiles sur babord (chose

fort extraordinaire), y ayant un vaisseau ennemi de soixante canons qui pouvait les couper et les prendre.

« En cet état, je fus obligé de crier à M. de Saint-Georges, commandant l'*Invincible* de lancer sur babord avec moi pour dégager lesdits deux vaisseaux, et leur ordonner de se remettre en ligne, ce qu'il fit ponctuellement en tirant plusieurs coups de canon sur le vaisseau anglais qui abandonna bientôt sa proie.

« Cette manœuvre causa du dérangement à notre ordre de bataille. Les vaisseaux de notre avant-garde n'ayant pas donné le même élan que nous, je me déterminai d'abord, Monseigneur, à mettre l'ordre de retraite qui eut aussi peine à s'exécuter.

« Enfin le combat fut commencé à 3 heures après midi, tant en retraite que par le travers par certains vaisseaux qui étaient à portée de tirer, et fort peu de temps après les deux vaisseaux de la compagnie se rendirent.

« Le feu fut très vif pendant trois heures; les vaisseaux de l'arrière que nous avions cru le matin être petits avaient joint les autres, et se trouvèrent au nombre de quatorze de ligne, savoir un à trois ponts nommé *Le Prince Georges*, portant quatre-vingt-seize canons, commandé par le vice-amiral

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

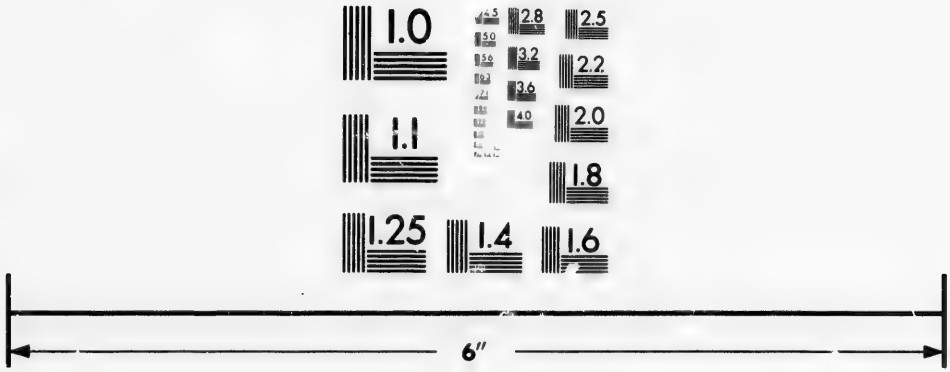

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.0

Anson, trois qui étaient à trois ponts ci-devant et mis à deux et demi, portant soixante-dix canons, et tous les autres d'environ soixante canons chacun, une frégate de quarante canons, un senau et un brûlot.

« La frégate *La Gloire* qui était revenue de la découverte pour se mettre à son poste fut vigoureusement attaquée par deux vaisseaux. Elle fit un très grand feu du canon et de la mousquetterie, et combattit avec distinction. M. le chevalier de Saliès (1) qui la commandait eut la tête emportée; après sa mort, la défense de la frégate a roulé sur

1. M. de Saliès était d'Albi; de la famille d'Antoine de Fonvielle, seigneur de Saliès et viguier d'Alby, époux d'Antoinette de Salvan, qui a laissé des lettres et plusieurs ouvrages estimés et qui est morte à 88 ans. Le commandant de la *Gloire* avait deux frères dans l'armée de terre et une sœur qui, dans des lettres à M. de La Jonquière, fait connaître que la famille est dénuée de ressources mais elle s'engage à payer les dépenses que son frère avait contractées pour s'équiper... « Je ne prétends pas laisser une tache à la mémoire de mon frère... l'amitié dont vous aviez toujours honoré mon frère ne me laissait pas douter que vous n'ayez été vivement touché de sa mort, j'ose même vous dire, Monsieur, que vous avez perdu un véritable ami, si quelque chose sur la terre était capable d'adoucir ma douleur, ce serait la part que vous me témoignez y prendre... » Noble et touchant langage! M. de Saliès était premier aide-major de M. de Court à la bataille de Toulon; il commandait la *Sirène* dans l'expédition du duc d'Anville et ne se sépara pas de M. de La Jonquière.

Dans un manuscrit de 1750, dont l'auteur est Jean Laffon de la ville d'Alby, on lit : « Le 29 janvier 1725 M. le marquis de Saint-Sulpice mit l'épée à la main contre M. de Saliès dans l'église des Carmes d'Alby, là où le Saint-Sacrement était exposé... » Sur le vaisseau *La Gloire* se trouvait l'abbé Le Loutre, missionnaire en Acadie; il a laissé une relation du combat du cap Finistère.

le sieur de Marnières qui était embarqué en second avec lui, lequel s'en est parfaitement bien acquitté.

« M. de Saint-Georges, qui n'avait aucun de ses vaisseaux ni des nôtres sur sa gauche, fut combattu par trois vaisseaux auxquels il répondit par un très grand feu avec toute la valeur possible.

« J'en avais pour lors, Monseigneur, un derrière moi et un par chaque hanche qui me combattaient par leurs canons de chasse, et quelquefois par leurs bordées en s'entraversant par ma hanche d'un bord et de l'autre, ce qui m'obligeait de donner quelques élans de chaque bord pour leur riposter par mon feu de canon et de mousquetterie; j'en démâtai un de son grand mât de hune.

« Sur les six heures et demie mon vaisseau ayant donné un élan sur babord, je fis ma décharge sur le contre-amiral *Le Devonshire*, commandé par M. de Warren avec lequel je me battais depuis quelque temps bord à bord au canon et à la mousquetterie, lequel répondait par un très grand feu et répandait sur nous de la mitraille en si grande quantité, qu'il avait haché toutes nos manœuvres courantes et dormantes, et mis nos voiles en lambeaux.

« Notre grand mât avait trois coups de canon de part en part, le mât de mizaine deux, le beaupré

trois, le mât d'artimon deux, le grand mât de hune coupé, à la veille de tomber, et la grande vergue entièrement rompue.

« L'élan que le vaisseau donna fit que presque toute la batterie d'en bas sous le vent s'engagea si fort dans l'eau qu'il ne fut pas possible de haler les canons dedans, ni de fermer les mantelets des sabords, en sorte que l'eau gagnait le fond de cale par la grande écoutille, de même que par les autres écoutilles, malgré les lumières qui étaient ouvertes sur le premier pont le long des pergontières, la mer étant fort grosse et la batterie du vaisseau étant naturellement très basse.

« Dans le moment le maître charpentier et le maître calfat vinren' m'avertir que le vaisseau roulait bas ayant trois coups de canon dans l'eau du même bord que la batterie était engagée.

« J'avais cependant fait mettre la barre à arriver en brassayant les voiles de devant pour abattre et mettre l'amure à tribord pour pouvoir dresser le navire et haler les canons dedans, mais il était si fort à la bande et callé par la quantité d'eau qui y était entrée, qu'il fut impossible d'arriver. J'ordonnai dans l'instant à MM. d'Aubigny et Odon de descendre à l'entrepont pour me rendre un compte exact de la situation du vaisseau, lesquels (dignes

de foi et très bons officiers) de même que M. de Breda qui commandait cette batterie, vinrent m'assurer que l'entrepont était plein d'eau, sans avoir pu vérifier si en effet il y avait des coups de canon à l'eau.

« Dans cette triste conjoncture, Monseigneur, pour ne pas exposer le restant de mon malheureux équipage à périr, dont près du tiers avait été tué ou blessé, je fus forcé d'amener le pavillon et un instant après je reçus un coup de fusil dont la balle me passa à travers le col et m'étendit sur le gaillard de derrière sans aucune connaissance.

« Les officiers qui ont été tués dans ce bord sont M. de La Clochetterie, d'un coup de canon et M. le chevalier de Belmont, de même ; M. de Galernerie a eu une contusion à la jambe ; MM. d'Ailboust et de Chênes en ont une bien forte au visage, ce qui ne les a pas empêchés de rester à leur poste, ainsi que tous les autres officiers du vaisseau qui ont marqué dans le combat une valeur et un zèle infinis pour le service du Roi.

« Quelque temps après que le combat fut commencé, le *Jazon* commandé par M. Bécart et le *Rubis* par M. Maccarty furent attaqués par deux vaisseaux chacun ; ils se défendirent très bien et firent un feu très considérable.

« Ensuite le *Diamant*, qui était à leur droite commandé par M. Hocquart faisant la tête de notre ligne, fut aussi attaqué par trois vaisseaux (à ce qu'on m'a assuré depuis) et mis ras comme un ponton, s'étant battu avec toute la valeur possible (1). Le vaisseau *Le Philibert* de la Compagnie, qui combattait à côté du *Diamant*, se rendit quelque temps auparavant lui.

Au surplus je ne saurais vous rien dire de précis sur le débris et sur la mortalité qu'il y a eus dans les autres vaisseaux de l'escadre ni du sujet de leur reddition ; MM. les capitaines devant vous en rendre compte ; tout ce que je puis vous assurer, Monseigneur, c'est que ma blessure n'égalera jamais la souffrance que j'ai du triste sort que les armes de Sa Majesté ont essuyé ; je vous supplie d'en être convaincu et que mon zèle ne finira qu'avec ma vie, ainsi que le très profond respect avec lequel je suis, Monseigneur

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« La Jonquière »

De Portsmouth, le 28 *mai* 1747 (2).

1. M. de Tredern commandait la seconde batterie sur le *Diamant*.

2. Les Hollandais, alliés de l'Angleterre, ont publié plusieurs gravures du combat de Finistère avec les portraits des amiraux

François Ier écrivait après Pavie : « J'ai plustôt esleu honneste prison que honteuse fuite » Pour M. de la Jonquière aussi la captivité était honorable (1).

Anson et La Jonquière ; Bibliothèque nationale, estampes, collection Hennin 9. b. 299. C'est celui qui est en tête du volume.

1. On fit les vers suivants au sujet des combats de M. de La Jonquière et de M. de Létenduère contre les Anglais.

14 *mai*, 25 *octobre* 1746.

Contre le fer, les feux, l'orage,
Contre l'adresse et la force et la rage,
Du peuple anglais rassemblé sur les eaux,
Neptune et le Dieu de la guerre
Ont illustré sur nos vaisseaux
Le nom du brave La Jonquière.
Cherche-t-on son pareil entre tant d'amiraux
Français et d'escadre étrangère ?

Il n'est pas. Le vaillant Létenduère
Nous prouve que sur mer aussi bien que sur terre
Notre France en un an produit plus d'un héros.
De nos tristes débris enrichissons l'histoire ;

Les vaincus n'ont-ils pas dans ce double conflit
Sur les vainqueurs remporté la victoire ?
Si les Anglais ont le profit
Nous en avons toute la gloire.

CHAPITRE XI

Récit du combat de Finistère par M. de la Galernerie.

M. de la Galernerie, l'officier blessé mentionné dans le rapport officiel du marquis de La Jonquière, a écrit sur la défense glorieuse des marins français un récit beaucoup plus détaillé, très précis, et qui présente un grand intérêt. Voici ce document.

« Nous fîmes route le 10 mai, nous arrêtâmes plusieurs navires hollandais qui voulaient sortir avec nous. Vaine précaution, puisque par ce que nous apprimes depuis notre désastre, les Anglais avaient envoyé une frégate qui avait passé par le pertuis Breton et était sortie par le pertuis d'Antioche, laquelle avait parfaitement reconnu nos forces... L'intention de M. de La Jonquière était d'aller reconnaître le cap Ortegal en se maintenant à une petite distance de la côte d'Espagne, croyant cette route la plus sûre.

« Il continua sa route toujours à ouest-quart-nord et ouest-nord jusqu'au 14, six heures du matin que

la frégate l'*Émeraude* qui chassait devant l'escadre découvrit plusieurs bâtiments. Comme elle avait ordre, encore qu'elle rencontrât des forces supérieures à celle de l'escadre de faire une route absolument opposée, elle fut se montrer aux vaisseaux qu'elle venait de découvrir, et fit alors ce qui lui était ordonné; quoique les ennemis n'eussent pas encore aperçu les vaisseaux français, ils ne donnèrent pourtant pas dans la ruse ; ils continuèrent leur route et bientôt on en compta dix-sept. Bien que l'on eut signalé ces vaisseaux l'unique attention de M. de La Jonquière fut de rallier sa flotte ; ce fut avec la plus grande difficulté, car les navires marchands n'exécutaient pas les signaux; il fallut détacher la *Gloire* pour les rallier, les faire forcer de voile et arriver sous le vent de l'escadre. Ils n'exécutèrent la manœuvre qu'à la vue des ennemis.

« Le danger fit sur eux l'effet que n'avaient pu produire tous les ordres de leur général qui voyait avec toute la douleur possible que la conduite de sa flotte ne répondait nullement à ses intentions

« La flotte avait été aperçue, on ne pouvait donc la sauver que par une manœuvre hardie qui en imposât aux ennemis et les obligeât à ne

nous venir attaquer que bien en ligne et en bon ordre.

« M. de La Jonquière qui n'avait pour objet principal que la conservation de sa flotte, sentit la dure nécessité qu'il y avait à nous sacrifier.

« Il était dix heures quand l'ordre de se mettre en bataille fut donné et voilà l'ordre dans lequel nous étions. Nous courions l'amure à tribord, les vents à N.-N.-E, le cap à O.-N.-O ; l'escadre anglaise était au vent à nous par notre hanche ; le *Diamant* faisait l'avant-garde et était suivi du *Philibert*, du *Vigilant*, du *Rubis*, du *Jazon*, du *Sérieux*, de *l'Invincible*, de l'*Apollon*, de la *Thétis* et de la *Gloire* qui formait l'arrière-garde. Nous couvrions la flotte qui faisait l'O.-S.-O ; les ennemis qui venaient à toutes voiles dehors nous eurent bientôt joints. L'*Émeraude* (1) voyant que la manœuvre qu'elle venait de faire n'avait pas réussi et n'avait pas empêché nos vaisseaux d'être découverts vint nous rejoindre ; M. de La Jonquière lui cria qu'il lui remettait

1. « Cette frégate », dit H. Rivière, dans *La marine sous Louis XV* « hésita quelques instants à obéir ; elle était commandé par le propre neveu de M. de La Jonquière qui vint supplier l'amiral de le garder. M. de La Jonquière calma par d'affectueuses paroles les plaintes de son parent, lui rappela qu'à la guerre, le plus difficile, mais souvent le plus méritoire de tous les courages est celui de l'abnégation et le fit partir ». Un récit semblable est donnée par Pierre Margry, *Une famille dans la marine*.

la flotte, d'aller la rejoindre et de faire tout ce qui dépendrait de lui pour la sauver.

« A une heure nous fûmes à même de juger de la force des ennemis, comme ils jugeaient de la nôtre, et c'est dans cet instant que nous nous flattâmes que la fierté de la manœuvre de notre général leur en imposait ; nous crûmes que la hardiesse avec laquelle nous maintenions notre ligne aurait le succès dont nous osions nous flatter, c'est-à-dire que l'armée anglaise nous comptant des forces bien supérieures que celles que nous avions en effet, ne reviendrait nous attaquer qu'en très bon ordre. Notre façon de manœuvrer leur en a imposé quelque temps, et notre position leur fit croire que nous étions dix vaisseaux de force ; nous jugeâmes de l'idée qu'ils en avaient par la manœuvre que firent leurs vaisseaux de l'avant-garde, commandés par l'amiral Anson, qui, quoique supérieurs à nous, mirent en panne et attendirent ceux de l'arrière-garde, commandés par l'amiral Warren, qui lorsqu'ils eurent joints, firent la même manœuvre et parlementèrent ensemble. Nous avons su depuis que le sujet qui fut agité alors venait de ce que l'amiral Anson qui était à l'avant-garde, nous avait pris pour dix vaisseaux de ligne, et qu'en conséquence il n'avait pas voulu venir nous attaquer

sans avoir réuni ses forces, et que ce ne fut que lorsque l'amiral Warren, en lui répondant de notre peu de force, l'assura qu'il prendrait sur lui de venir nous attaquer, s'il ne voulait pas le faire. Cette raison le détermina et il prit le parti de nous faire combattre par son escadre.

« Comme nous ne demandions qu'à éluder, afin de les maintenir assez de temps pour que la flotte les perdit de vue, M. de La Jonquière fit faire plus de voiles que nous n'en avions eu jusqu'alors, tant pour éluder que pour leur disputer le vent, avantage que nous aurions bientôt eu et duquel nous aurions tiré parti bien avantageux, puisque l'escadre anglaise se trouvant sur le même parallèle, n'allant guère mieux que nous, nous aurait chassés au moins jusqu'à la nuit, ce qui aurait pu changer un événement aussi malheureux; nous admirions tous avec quelle justesse et quelle précision notre général, donnait des ordres, quand l'*Apollon* et la *Thétis*, vaisseaux de la Compagnie, reconnurent un peu trop tôt la force supérieure des ennemis. Le danger apparent qu'ils couraient l'emporta sur les réflexions qu'ils auraient dû faire ; ils arrivèrent et rompirent par conséquent la ligne qui jusque-là avait été assez bien maintenue. Ces deux vaisseaux en rompant la ligne laissèrent un

espace très considérable entre l'*Invincible* et la *Gloire*.

« M. de La Jonquière prévit dans l'instant le terrible effet qu'allait produire la lâcheté de cette manœuvre. Il fit crier à M. de Saint-Georges, commandant l'*Invincible* de rappeler ces deux bâtiments à leur postes, mais peu sensibles à la gloire qu'ils pouvaient acquérir avec nous, ils aimèrent mieux sacrifier ce bien chimérique à l'avantage de vivre sans honneur, et de courir les hasards de gagner des lauriers aux dépens de leurs jours. Les ennemis qui pour lors formaient leur ligne ne se furent pas plutôt aperçus du désordre qui régnait dans la nôtre, qu'ils arborèrent leur pavillon, tirèrent plusieurs coups de canon, forcèrent de voiles et arrivèrent sans ordre sur nous; la *Gloire* qui avait toujours laissé le poste de ces deux bâtiments vide dans l'espérance qu'ils reviendraient le prendre, se trouva très éloignée de nous et presque à portée du canon des ennemis; on lui fit signal de serrer la ligne parce que l'on vit des vaisseaux qui se détachaient de l'escadre anglaise; deux, particulièrement, venaient d'arriver sur les vaisseaux de la Compagnie et ces derniers prenaient chasse du côté de la flotte et allaient être pris, ou auraient conduit les ennemis sur nos

bâtiments marchands, ce qui fit que M. de La Jonquière pour prévenir et ne pas rendre infructueux ce qu'il avait fait jusqu'alors, prit la téméraire résolution de se sacrifier tant pour les sauver que pour empêcher les ennemis, par une forte résistance, de joindre la flotte; ce fut alors que l'on fit les signaux d'ordre de retraite, vent arrière au large.

« A ce moment le *Vigilant* et le *Philibert* abandonnèrent leur poste et le *Diamant* se trouva isolé. Il fallut donc que notre Général suppléât par son habileté et sa fermeté au défaut de quatre vaisseaux sur lesquels il comptait pour l'apparence, sans cependant, je crois, avoir fait un fond bien considérable sur eux.

« Nous arrivâmes pour dégager l'*Apollon* : nous courûmes un instant l'amure à bâbord pour nous mettre entre lui et le vaisseau qui le canonnait; l'*Invincible* nous suivit et lorsque nous l'eûmes dégagé, nous remîmes le cap au S.-S.-O, qui était la route que nous devions faire tant que nous aurions conservé notre ordre de bataille. Lorsque nous eûmes sauvé ce vaisseau, nous travaillâmes à former notre ordre de retraite et voilà quelle était notre position lorsque l'*Invincible* qui se trouva le premier à portée a commencé le combat, il était à bâbord

de nous, banc à banc, la *Gloire* à tribord ; dans la même position, le *Rubis* à tribord et de l'avant, le *Jazon* aussi à tribord mais plus éloigné; le *Diamant* à tribord et beaucoup de l'avant. Le feu s'étendit bientôt de l'*Invincible* au *Sérieux* et à la *Gloire* et peu de temps après, il devint général. Nous essuyâmes la première heure, de long en long, le feu de dix ou douze vaisseaux qui passèrent à poupe de nous pour aller joindre et combattre les vaisseaux qui étaient à tribord. Quoique nous eussions à combattre trois vaisseaux qui s'étaient attachés plus particulièrement à nous, nous eûmes l'avantage de les combattre la première heure avec assez de succès; nous en démâtâmes un de son grand mât de hune et nous n'avions encore perdu personne, quand nous nous trouvâmes enveloppés par cinq vaisseaux que notre résistance et la cornette animaient: nous nous battions toujours avec le même courage et non pas avec la même fortune. Les ennemis qui avaient, comme vous voyez, rassemblé la meilleure partie de leurs forces sur nous, nous réduisirent à prendre souvent le parti d'abandonner les canons de bâbord ou de tribord, pour nous porter dans les endroits les plus chauds et tâcher par la diversion de notre feu de ralentir la vivacité du leur. Enfin, après

quatre heures et demie de combat, la triste situation dans laquelle était notre vaisseau étant venue au point de ne pouvoir plus la cacher à notre équipage, qui trop occupé jusqu'alors pour y faire attention, reconnut enfin le nouveau danger auquel il était exposé. Les hommes alarmés du péril qu'ils couraient, abandonnèrent leurs postes et furent où leur activité devenait nécessaire pour retarder leur dernier instant. M. de La Jonquière qui voyait le pitoyable état de son vaisseau crut ne pouvoir remédier à ce surcroît d'infortune qu'en abordant l'amiral Warren (1) qui se trouvait à notre bossoir à bâbord, et à demi-portée de pistolet; il ordonna de passer à l'arme blanche et voulut faire faire la manœuvre... Mais le vaisseau avait ses voiles criblées et plus de trois cents boulets dans ses mâts et vergues dont près de la moitié perçait de part en part, dix pieds d'eau dans sa cale: son entrepont presque plein, les sabords de la première batterie ouverts et entièrement sous l'eau; le navire ne sentait plus son gouvernail et était devenu le jouet des eaux.

« Quoique M. de La Jonquière vit bien dès lors l'impossibilité de s'opposer non seulement aux

1. M. Margry a étudié ce projet d'abordage dans un article de la *Revue maritime et coloniale*.

ennemis, mais aussi de sauver son monde, la nécessité de se rendre lui paraissait des plus dures, et ce ne fut enfin qu'après le rapport que nous lui fîmes tous du déplorable état où nous étions et de la difficulté de retirer les canons en dedans pour fermer les sabords, qu'il consentit à se rendre, ne doutant pas que c'était tout ce que l'on pouvait faire que d'avoir le temps de sauver le reste de son monde. On amena; nous jetâmes huit canons de la deuxième batterie de tribord à la mer, le vaisseau se redressa pour lors, mais ce ne fut que pour mieux se recoucher; il tomba tout d'un coup sur bâbord, nous en profitâmes pour retirer les canons et fermer nos sabords, ensuite on jetta à bâbord la même quantité de canons qu'à tribord, et le secours des pompes en fut un suffisant lorsque l'on eut bouché les coups de canon que nous avions à l'eau.

« Quoique nous eussions amené, nous essuyâmes toujours le feu de l'amiral Warren et d'un autre vaisseau pendant près d'une demi-heure, ce qui nous fit perdre beaucoup de monde. M. de La Jonquière qui était seul sur le pont par les ordres exprès qu'il donnait à tous les officiers de se tenir en entrepont pour faire travailler, reçut une balle qui lui traversa le corps; en venant lui ren-

dre compte d'un ordre je trouvai qu'on le portait.

« La *Gloire* qui depuis longtemps combattait aussi contre deux et trois vaisseeux se trouvait démâtée, toutes ses manœuvres coupées, cinq pieds d'eau dans la cale, il est malheureux pour M. de Saliès de n'avoir pas survécu à la gloire qu'il s'était acquise.

« Le *Jazon* fut assez heureux pour ne perdre que deux hommes; il a eu en outre six blessés. Le *Philibert* a eu cinq hommes tués. *Le Rubis* eut trente-cinq hommes tués, cinquante blessés et se rendit en très mauvais état. *Le Diamant* ne fut pris qu'à neuf heures du soir après avoir résisté à trois ennemis. Peu s'en fallut que le délabrement du *Sérieux*, de la *Gloire* et du *Diamant* ne privât les Anglais de la satisfaction de les mener en Angleterre; ils restèrent trois jours à se réparer. Dans le combat nous démâtâmes plusieurs de leurs vaisseaux de leurs mâts de hune, et les trois jours suivants, ils en changèrent presque tous. Sept de leurs vaisseaux ont été obligés de rentrer dans le port de Portsmouth pour se réparer. Leur perte n'est guère moindre que la nôtre (1).

1. Hume, *Histoire d'Angleterre*, dit : Les Français eurent 700 hommes tués ou blessés, les Anglais 500.

« Quoiqu'il semble que l'on doive se figurer sans peine l'état où peut être réduit un vaisseau qui essuie pendant près de cinq heures le feu de cinq beaucoup plus forts que lui, je doute néanmoins, quelque idée que l'on s'en fasse, qu'elle puisse répondre à la triste situation où nous réduisirent l'acharnement des Anglais, la bravoure de nos équipages et la fermeté de notre général. Si nos équipages pendant l'affaire témoignèrent de la fermeté, ils eurent un instant où ils firent bien voir la faiblesse de l'humanité, et même on ne saurait se figurer combien des gens qui venaient de donner d'aussi fortes preuves de bravoure et de courage, témoignèrent dans l'instant que nous nous crûmes coulés bas, de faiblesse et de peur.

« Cette affaire nous a fait un honneur infini parmi nos ennemis ; il est certain que nous n'avons pas d'exemple qu'un vaisseau de soixante-quatre canons ait combattu contre cinq beaucoup plus forts que lui pendant près de cinq heures et ait eu deux cents hommes tués, nous n'avons pas eu cinquante hommes qui n'aient été blessés. Je souhaite que cette affaire fasse autant d'honneur en France à M. de La Jonquière qu'elle lui en a fait ici. Trois officiers ont été tués et tous les autres blessés. La *Gloire* a eu quatre-vingts hommes tués, autant blessés ; le *Dia-*

mant quarante hommes tués, soixante blessés ; l'*Invincible* vingt-deux hommes tués, autant blessés.»

Henri Rivière dans son *Histoire de la Marine* dit : « Le *Sérieux* combattit le dernier ; les Anglais n'en eurent raison qu'après cinq heures de combat. M. de La Jonquière avait conservé jusqu'à la fin la plus grande liberté d'esprit et se battant au Cap Finistère comme l'on se battait à Fontenoy, il dit avec une élégante politesse à Anson en lui présentant son épée et lui montrant la *Gloire* et l'*Invincible* : « Monsieur, vous avez vaincu l'*Invincible* et la *Gloire* vous suit. »

Si les vaisseaux de guerre furent pris, du moins leur vaillante défense sauva la flotte marchande. Le *Journal de Verdun* écrit : A l'égard de la flotte marchande que le marquis de La Jonquière avait mise sous l'escorte de l'*Émeraude*, la longue défense des vaisseaux lui a donné le temps de continuer sa route, et les vaisseaux que l'amiral Anson avait envoyés à sa poursuite n'en ont enlevé que deux petits bâtiments, dont un a été repris par un corsaire français. (1).

La *Gazette de France* et le *Mercure* s'expriment à peu près de même. D'après la *Gazette de Hol-*

1. Le navire *Le Grand Scipion* pris le 15 mai par les Anglais fut repris le 24 par le corsaire *La Marguerite* de Saint-Malo.

lande un navire du convoi aurait été pris Enfin on lit dans les journaux anglais : « Vingt-cinq navires marchands étaient destinés pour le Canada ; il n'y a que deux de ces navires qui soient pris, mais on est à la poursuite des autres. »

CHAPITRE XII

Journal du commandant de l'*Émeraude* qui a conduit la flotte à Québec.

Le rapport du commandant de l'*Émeraude* arrivé le 5 juillet devant Québec après cinquante jours de navigation fait connaître qu'il y ramena tous les navires du convoi. On y lit « ... le *Philibert* et la *Dorade* qui étaient les seuls vaisseaux marchands de mon convoi restés de l'arrière ont mouillé devant Québec, le premier, le 2 août, et le second, le 21 du même mois ». Ce rapport n'ayant jamais été publié sera donné ici en extrait; il complète en quelque sorte le rapport sur le combat du cap Finistère, puisque l'on s'y battit pour sauver la flotte marchande.

Extrait du journal de (1) M. de La Jonquière, lieutenant de vaisseau, commandant la frégate du Roi, l'*Émeraude*, sous les ordres du marquis de La Jonquière, chef d'escadre, depuis le 14 mai, jour de

1. Archives de la marine.

la séparation, jusqu'au cinquième juillet qu'il est arrivé devant Québec.

«... Le quatorzième mai étant par les 44 degrés de longitude, méridien de Paris, les vents étant au Nord-Nord-Est, bon frais, je fis la découverte de treize vaisseaux qui me restaient dans le Nord; j'en fis le signal sur le champ à notre flotte qui me restait dans le Sud-Est à environ deux lieues. Le commandant me répondit et me parut aussitôt arriver avec tout son convoi. Je tins le vent et pris la chasse dans le Nord-Ouest pour tâcher d'attirer les ennemis de ce côté-là. Je vis même avec satisfaction que cinq vaisseaux chassaient de mon côté, ce qui me fit croire qu'ils ne voyaient pas nos vaissseaux; mais à onze heures je vis avec regret qu'ils ne me chassaient plus et qu'ils arrivaient sur notre flotte en se ralliant avec quatre autres que je découvris plus au vent; et à midi ne pouvant plus douter qu'ils ne fussent à la vue les uns des autres et me trouvant à près de quatre lieues des nôtres qui me restaient dans le Sud-Sud-Est-j'arrivai à force de voiles pour me rallier. Je vis sur le champ quelques vaisseaux ennemis qui forcèrent de voiles pour me couper, mais ayant sans doute craint de trop s'éloigner de leur commandant et de s'engager trop tôt en voulant me suivre,

ils se rallièrent peu de temps après à leur escadre, et à deux heures après-midi je passai à poupe de M. de La Jonquière qui m'ordonna de faire forcer de voiles à toute la flotte et de faire route au Sud-Ouest quart-d'Ouest jusqu'à ce que je ne visse plus d'ennemis, et qu'ensuite je ferais route à l'Ouest. Je fis serrer aussitôt et mis le signal particulier de la flotte avec celui de forcer de voiles et de me suivre. Je passai ensuite à poupe de tous les bâtiments que j'étais à portée d'approcher et leur ordonnai de me suivre en faisant la route ci-desssus; je mis aussi les signaux particuliers du *Brillant*, de l'*Auguste*, de la *Renommée* et de la *Chimène*, chargés pour le Roi pour les faire passer à poupe; je leur fis part de la route que je devais faire et leur ordonnai de forcer de voiles pour se haler un peu de l'avant et de faire leur possible pour se conserver les uns les autres sans jamais me perdre de vue; je continuai ensuite ma route, les huniers sur ce ton, pour attendre les vaisseaux qui étaient de l'arrière.

« Pendant ce temps-là nos vaisseaux de guerre étaient en ligne, l'amure à tribord pour nous couvrir et à trois heures nous étions à environ deux lieues et demie sous le vent lorsque le combat a commencé. Il me parut des plus vifs et des

plus inégaux, mais je n'en ferai aucun détail, n'ayant pas été à portée de rien voir d'assez près pour en juger; à 9 heures du soir ne voyant plus aucun vaisseau ennemi je fis route à l'Ouest et conformai ma voilure à la marche de la *Renommée* qui me parut aller le plus mal.

« Le 15 au point du jour je ne vis que quinze bâtiments tous dispersés, je mis aussitôt le pavillon de ralliement et allai à petites voiles pour attendre ceux qui étaient de l'arrière, mais il ne s'en rallia que sept, compris les quatre chargés pour le Roi. Les autres me parurent faire route dans le surroît à la réserve d'un qu'on m'a dit être le *Tourneur* de Saint-Malo, qui ne voulut point se rallier et qui nous a tenus pendant trois jours à la vue par notre travers et au vent sans faire cas de mes signaux.

« Je parlai aux sept premiers et ne pouvant mettre le canot à la mer je leur ordonnai verbalement d'avoir une attention particulière à bien naviguer pour ne pas se séparer et que de mon côté j'aurai celle de les attendre. Quelques jours après j'en ralliai trois autres, ce qui faisait en tout le nombre de dix, qui sont outre les quatre ci-dessus chargés pour le Roi, le *Saint-Ursin*, la *Dorade*, le *Philibert* de la Rochelle, le *Louis-Auguste*, l'*Aimable-Marguerite* et l'*Aimable-Jeanne* de Bordeaux.

« Je fis venir tous les capitaines à bord avec leurs signaux pour y faire les changements que j'étais forcé d'y faire par le défaut de pavillon dont je n'étais pas pourvu; je leur donnai en même temps une nouvelle instruction pour les obliger à bien naviguer et à ne pas se séparer; un ordre de bataille et de retraite à ceux qui avaient du canon et des troupes, et un signal pour leur faire prendre chasse, chacun sur un air de vent différent en cas de forces supérieures, avec ordre, en cas de séparation, de faire tout leur possible pour se rendre à leur destination. Je continuai ensuite ma route en conservant autant que les vents me le permirent par la latitude de 43 degrés comme il m'était ordonné par mes instructions, mais étant Nord et Sud de l'île de Tercére (1) les vents de Nord et Nord-Ouest me forcèrent d'aller jusque par les 40 degrés 1/2; les vents ayant ensuite beaucoup varié, je me mis en latitude et je me disposai à aller attaquer le grand Banc (2) par les 45 degrés 1/2; pendant cet intervalle qui fut depuis le premier jusqu'au treizième jour que je banquai, (3) il s'est séparé trois bâti-

1. Une des Açores.
2. Le grand banc de Terre-Neuve qui a 90 lieues de largeur.
3. Etre sur le Banc pour le traverser.

ments qui sont le *Saint-Ursin*, le *Philibert* et la goélette la *Dorade*; c'est uniquement la mauvaise manœuvre de cette dernière qui en est la cause parce qu'elle marchait beaucoup mieux que tous les autres; pour les deux premiers il y a bien un peu de leur faute, mais la mauvaise qualité de leur bâtiment y a beaucoup plus de part, y ayant eu pendant quelques jours du gros vent et de la mer qui les faisait dériver comme la fumée, et si j'avais voulu retarder l'arrivée des vaisseaux chargés pour le Roy j'aurais peut-être pu ne pas les perdre sitôt, mais j'en connaissais trop la conséquence pour le faire ; d'ailleurs quand je les aurais conservés dans ce moment, il est impossible que je les eusse conservés dans la suite à cause de la brume presque continuelle que j'ai eue depuis cent lieues dans l'Est du grand Banc jusque sur le banc Craus, et malgré tous les soins que j'ai apportés, je me regarde comme très heureux d'avoir pu conserver tous les autres avec lesquels j'attérai sur le cap de Nord, le 22 juin. Ce même jour nous crûmes voir du haut des mâts quatre bâtiments sur la côte de Terre-Neuve; mais les vents étant au Sud-suroit, bon frais, je fis forcer de voiles à toute la flotte et à huit heures du soir j'étais directement entre l'île Saint-Paul et ce cap, et le

23 au matin je me trouvai par le travers des îles aux Oiseaux; les vents vinrent ensuite au Norroit, bon frais et m'obligèrent de tenir ce parage jusqu'au 24 au soir qu'étant venus au suroit je fis route pour aller reconnaître le cap des Rosiers que je vis clairement le 25 avant la nuit; je donnai en rivière tout de suite et enfin le 28 je me trouvai par le travers du cap Chat où je fis les signaux de reconnaissance auxquels on ne répondit pas; je vis en même temps un bateau du côté du Nord sur lequel je fis porter, mais le calme nous ayant pris, je mis le canot à la mer et l'envoyai armé pour chercher le patron; il se rendit à bord et me dit qu'il venait de Québec où tout paraissait tranquille et qu'il n'avait pas ouï dire qu'il y eût aucun vaisseau ennemi dans la rivière.

« Sa destination était pour le petit Nord où il allait chercher du sel mais ayant perdu une ancre et un cable il n'osait plus hasarder d'aller dans ce parage et avait résolu d'aller à Gaspé (1) pour y charger de la morue. Je lui proposai de lui donner un grapin et un cablot pour l'engager de suivre sa première destination que je crus être plus utile à

1. Au sud du cap des Rosiers.

la colonie; il l'accepta et s'obligea d'en tenir compte à M. l'intendant de Québec.

« Les vents vinrent ensuite au suroit et passèrent par le Sud au Sud-Est bon frais, je fis servir sur le champ, fis forcer de voiles pour aller reconnaître l'île du Bic que je vis le 29 à quatre heures du matin, et cotoyant toutes les îles que nous distinguions à peine à travers la brume, je fus mouiller le même jour au Pot-à-l'Eau-de-Vie avec les quatre vaisseaux chargés pour le Roi, les trois autres n'ayant pas pu attrapper ce mouillage à cause du jusant; le *Louis-Auguste* et l'*Aimable-Marguerite* qui m'ont joint ici m'ont dit qu'ils avaient été obligés de mouiller à l'Ile-aux-Pommes. Le 30 au matin j'appareillai et fus mouiller aux Pèlerins et l'après-midi je mouillai sur le banc des Anglais.

« Le 1er juillet, n'y ayant que peu de vent, je me laissai dériver jusqu'à la grosse roche du Cap-aux-Oies, d'où j'envoyai chercher des pilotes et je fus mouiller le même soir à la Prairie où je restai jusqu'au 3 que j'appareillai avec un bon vent d'Est, mais après avoir passé la batterie de l'Ile-au-Coudre (1), le calme nous prit et le courant nous mania si fort que malgré les chaloupes et canots

1. Il y a un rapide étroit où est un gouffre.

que nous avions tous de l'avant, la *Renommée* m'aborda après s'être dégagée du *Brillant* avec lequel elle s'était abordée sans cependant nous faire aucun mal les uns et les autres. Nous fûmes dans ce calme embarrassant près d'une heure; il vint ensuite un peu de vent qui nous éleva tous à la réserve de la *Chimène* qui resta au calme près de la côte et fut obligée d'y mouiller; je fis le même jour la traversée avec tous les autres vaisseaux et fus mouiller au Trou-Saint-Patrie; je laissai ma chaloupe à la *Chimène* pour l'aider à se relever de la côte et elle la garda jusqu'au moment qu'elle mouilla ici.

« Le 4 je fus mouiller à la pointe de Lévis et le 5 à cinq heures du matin je mouillai devant Québec avec le *Brillant*, le *Louis-Auguste* et l'*Auguste*; la *Renommée* y mouilla le 6, et la *Chimène* et l'*Aimable-Marguerite* y ont mouillé le 8, de même que le seneau le *Dragon*, de Bordeaux, qui était de la flotte et que je n'avais pas vu de toute la route. Je demandai au capitaine pourquoi il ne m'avait pas suivi la nuit du 14 au 15 mai; il m'a répondu qu'ayant vu deux vaisseaux anglais qui s'étaient détachés du combat pour nous suivre et que marchant très mal vent largue et vent arrière, il avait fait fausse route à l'Est-Sud-Est et ensuite au Sud-

Sud-Est, et qu'ayant démâté du petit mât de hune pendant la nuit il avait été obligé d'en passer un autre et que le lendemain il n'avait vu que trois à quatre vaisseaux dispersés qui paraissaient courir sur la côte d'Espagne et qu'aucun n'ayant fait semblant de le chasser il avait fait sa route au Ouest-suroit, qu'il n'avait rien vu depuis ce temps-là que cinq vaisseaux par le travers des Açores qui lui avaient paru gros et faire route pour l'Europe.

« A Québec, le 13 juillet 1747.

« La Jonquière de Taffanel. »

Ainsi l'*Émeraude* et sa petite flotte avaient fait en cinquante jours un voyage qui demandait parfois jusqu'à cent jours. En 1751, le *Chariot-Royal*, frégate armée en flûte, mit cinq mois pour se rendre de l'île de Rhé à Québec, portant trois cents hommes. Le Père Charlevoix sur le *Chameau*, commandant Voutron, en 1720 mit quatre-vingt-trois jours; le duc d'Anville cent jours en 1746. Au sujet de cette navigation, M. de Voutron écrit : « J'ai été sept fois au Canada et quoique je m'en sois bien tiré, j'ose assurer que le plus favorable de ces voyages m'a donné plus de cheveux blancs que tous ceux que j'ai faits ailleurs ; dans tous les

endroits où l'on navigue ordinairement, on ne souffre point, et l'on ne risque pas comme au Canada. C'est un tourment continuel de corps et d'esprit. » M. de La Jonquière, commandant de l'*Émeraude*, fit dix fois le voyage du Canada !

Le 28 juillet, le commandant de l'*Émeraude* complétait son rapport par la lettre suivante :

« Depuis mon arrivée devant Québec, il a mouillé ici le *Saint-Ursin* qui m'a dit pour raison de la séparation que son mât de beaupré était en mauvais état, et qu'il n'avait pas osé forcer de voiles ; je crois cependant, Monseigneur, que l'envie qu'il m'avait témoignée au commencement de la campagne, de passer par le détroit de Belle-Isle, y a eu beaucoup plus de part ; il l'a effectué tout seul, n'y ayant point trouvé d'obstacle, mais il a pensé s'y perdre par un temps de brume ; il a relâché pendant deux jours au Quirpon (1), où il a trouvé huit ou neuf bâtiments qui faisaient la pêche ; le *Tourneur* dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans mon journal était du nombre, et il lui a avoué qu'il était le même que j'avais jugé avoir négligé mes signaux après ma séparation avec l'escadre ;

1. Quirpon, île au nord de Terre-Neuve.

il a cru y être autorisé parce qu'il n'était pas destiné pour Québec ; je crois cependant, Monseigneur qu'il mérite une forte réprimande de votre part, pour s'être tenu pendant trois jours à notre vue et au vent sans se rallier, ce qui pouvait être très nuisible à ma petite flotte au cas où nous eussions été poursuivis par quelques vaisseaux ennemis, et qu'il eut été le premier découvert, parce qu'il n'aurait assurément pas manqué d'arriver sur nous et de nous découvrir par ce moyen, et si nous avions été les premiers découverts, je suis persuadé, quoiqu'il eût cent cinquante hommes d'équipage et trente canons montés, à ce qu'on m'a dit, qu'il n'aurait pas arrivé pour nous aider à les repousser. Il est vrai que comme il marche fort bien, sa manœuvre était fort bonne pour lui en particulier, mais très préjudiciable au bien du service. »

Enfin, dans une dernière lettre il écrivait :

« ..... J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le triplicata de ma lettre du 13 juillet, et le duplicata de celle du 28 du dit mois. Depuis, le *Philibert* et la *Dorade* qui étaient les seuls vaisseaux marchands de mon convoi restés de l'arrière, ont mouillé devant Québec, le premier le 2 août et le second le 21 du même mois.

« Il ne s'est rien passé d'intéressant dans cette rade depuis ce temps-là jusqu'à l'arrivée de M. de Perier Salvert (1), sous les ordres duquel j'ai continué à remplir mes devoirs autant qu'il m'a été possible. Je crois cependant, Monseigneur, que vous ne désapprouverez pas que j'aie l'honneur de vous rendre compte que pendant le séjour que j'ai fait dans ce pays-là, je n'ai rien oublié pour seconder les intentions de M. le marquis de Beauharnais à l'égard des nations sauvages auxquelles j'ai donné plusieurs festins et rendu des honneurs qui ont paru les toucher, ce qui joint à l'abondance qui règne dans ce pays depuis mon arrivée, n'a pas laissé de contribuer à les faire rentrer dans la bonne voie dont une partie s'était déjà écartée, et le reste était prêt à quitter, s'ils n'avaient été détrompés par l'arrivée de mon convoi de tous les mauvais propos que les Anglais leur avaient tenus et dont vous serez sans doute instruit plus amplement ailleurs.

« J'ai ramené la frégate l'*Émeraude* en très bon

1. Commandant le *Northumberland* qui avait porté M. de La Galissonnière. M. Périer de Salvert avait mis quatre-vingt-trois jours de l'île d'Aix à Québec ; il rend compte que l'arrivée de puissants secours sous l'escorte de M. de La Jonquière a produit un excellent effet dans la colonie ; elle a ranimé le zèle des habitants et détruit les insinuations dangereuses que les ennemis avaient répandues dans l'esprit des sauvages.

état et mes équipages en bonne santé, n'ayant perdu dans toute la campagne qu'un matelot qui s'est noyé dans la rivière de Québec.

J'irai aujourd'hui prendre les ordres de M. de Camilly, et si je désarme ici, comme on me l'a déjà dit, j'y remettrai 50 milliers de fer que j'ai embarqués à Québec pour le Roy.

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« La Jonquière de Taffanel »

« A la rade de Brest le 29 novembre 1747. »

Convoyer une flotte était moins glorieux que de combattre, mais l'arrivée de celle-ci à Québec était un immense service rendu à la colonie, le ministre le reconnut et la croix de Saint-Louis fut la récompense du commandant de l'*Émeraude*.

L'Intendant s'était empressé d'envoyer en France un navire pour informer le ministre de la marine de l'arrivée à Québec de la frégate l'*Émeraude* et des bâtiments destinés à la colonie.

CHAPITRE XIII

M. de La Jonquière prisonnier en Angleterre. — Refus de l'échanger. — Lettre du duc de Penthièvre.

Mais nous voici bien loin du cap Finistère, où s'étaient rencontrées les deux escadres et où elles avaient combattu. M. de La Jonquière fut conduit en Angleterre; c'était la seconde fois. En 1706 il avait, avec une frégate de dix canons, combattu un vaisseau anglais de soixante; la perte de la liberté avait été la récompense du trait d'audace du jeune enseigne.

Cette fois, l'échange souffrit plus de difficultés. M. de Conflans, gouverneur et lieutenant-général de Saint-Domingue, venait d'être échangé. M. de La Jonquière réclamait énergiquement de l'être; il se sentait capable de servir encore son pays et il voulait prendre une revanche. Il écrivait à M. de Maurepas : « Je n'ai jamais ambitionné d'être gouverneur des colonies; le zèle pour le service et mon attachement pour vous ont été les seules rai-

sons qui m'ont fait accepter celui du Canada ; vous savez quelles ont été les peines et les pertes excessives que j'ai essuyées pour m'y rendre sans pouvoir y réussir. Je ne sais, Monseigneur, si ma dernière affaire a pu se faire voir à vous dans tout son jour, mais elle a été telle, que plus je la rappelle dans mon esprit, plus je trouve que ma prison est bien au-dessus et plus glorieuse que mon arrivée à Québec ». Le ministre répondait : « Je désire sur toutes choses vous voir libre et vous donner occasion de faire usage du zèle que vous me témoignez, vous ne devez pas douter que je n'y fasse tout ce qui dépend de moi... »

Mais M. de La Jonquière avait été pris comme chef d'escadre, et les Anglais peu soucieux de rendre la liberté à un marin qui leur avait fait sentir ses coups, suscitèrent toutes les difficultés pour son échange et le retinrent prisonnier jusqu'à la paix.

Il put cependant, *sur sa parole*, rentrer en France peur se rendre aux bains de Bagnères nécessaires à sa santé. Dans un volume intitulé *Gloriæ Navales* où M. de Grandpont, commissaire général de la marine, a célébré en vers latins les actions de nos principaux marins et donné un fac-similé de leur écriture, il reproduit de M. de La Jonquière la

ligne suivante : « Je me suis engagé sur ma parole d'honneur », suivie de sa signature.

Etait-ce l'engagement qu'il avait pris lorsqu'il rentra en France le 13 juillet, trois mois après Finistère. Je n'ai pas retrouvé au ministère la lettre où M. de Grandpont a pris sa citation.

De tout temps les Anglais se sont montrés difficiles à lâcher leurs prisonniers. Duguesclin, prisonnier du prince de Galles, lui avait fait demander de le recevoir à rançon ; celui-ci, après avoir consulté son conseil, lui fit répondre qu'on avait décidé de ne pas le laisser libre tant que dureraient les guerres entre la France et l'Angleterre. Duguesclin fit dire au prince qu'il regardait une telle exception comme un grand honneur, puisque le prince déclarait par là qu'il redoutait plus que toute autre chose les coups de son épée.

M. de La Jonquière compta pour rien sa blessure et sa prison en Angleterre ; la gloire qu'il s'acquit dans le combat de Finistère fut une récompense supérieure à tout.

Il reçut des témoignages de sympathie auxquels il fut sensible ; je me bornerai à reproduire celui du grand amiral de France, le duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse.

Le 25 juillet 1747.

« ..... La façon dont je pense sur ce qui vous regarde ne doit pas vous permettre de douter que je n'aie été très touché de vos malheurs; mais avec tous les talents, la valeur, et le zèle dont je sais que vous êtes rempli, vous ne pouviez vous flatter d'un événement plus heureux, vu la supériorité des forces que vous avez eu à combattre. J'ai été particulièrement affligé de vous savoir blessé. Je souhaite que les remèdes que vous allez prendre vous procurent un prompt et parfait rétablissement, et je vous prie de croire que je désire bien sincèrement d'avoir occasion de vous prouver, Monsieur, l'estime très particulière que j'ai pour vous.

« L. J. M. de Bourbon (1). »

Il fallait pourvoir aux besoins du Canada. M. de La Galissonnière fut nommé gouverneur provisoire. Le Roi lui écrit le 10 juin :

« L'accident arrivé au sieur marquis de La Jonquière que j'avais pourvu du gouvernement général de nos colonies de la Nouvelle France, m'ayant

1. Archives de la famille.

déterminé à vous confier en son absence le commandement des dites colonies, je vous ai expédié à cet effet des lettres patentes pour lesquelles je vous attribue les mêmes pouvoirs et honneurs attachés à sa charge. »

CHAPITRE XIV

Paix d'Aix-La-Chapelle. — Disgrâce de Maurepas. — Rouillé, ministre de la marine. — Lettres de M. de La Jonquière.

La France avait obtenu des succès sur terre; les victoires de Fontenoy, de Lawfeld, l'occupation des Pays-Bas et d'une partie de la Hollande, amenèrent ses ennemis à demander la paix; des négociations s'ouvrirent à Aix-la-Chapelle, le 18 octobre 1748; elles furent suivies d'un traité en vertu duquel les possessions étaient rendues de part et d'autre. La France s'occupa aussitôt de ses colonies d'Amérique. Dès le mois de janvier suivant, le vaisseau le *Tigre* fut préparé pour que M. Desherbiers, capitaine de vaisseau allât reprendre possession de l'île Royale et commander la colonie; et afin de pourvoir au passage de M. de La Jonquière dans son gouvernement de la Nouvelle France, on arma le vaisseau *Le Léopard* de soixante-quatre canons commandé par M. d'Aubigny, capitaine de vaisseau, et la frégate *La Diane*, de trente

canons par M. de La Jonquière, qui commandait l'*Émeraude* à Finistère.

M. de La Jonquière, impatient de sortir de son inactivité forcée, vint à Versailles préparer son départ pour son gouvernement. Pendant son séjour à la cour il écrivit à sa femme qui habitait sa terre de Magnas près Lectoure, des lettres dont quelques-unes, en très petit nombre, ont été conservées (1). En voici de courts extraits qui permettront d'apprécier son caractère actif et loyal.

« Versailles, 26 novembre 1748.

« ... J'arrive ici à midi, ma très chère femme, en parfaite santé sans avoir passé à Paris parce que cela m'aurait empêché de voir aussitôt le ministre qui m'a fort bien reçu et m'a prié à souper chez lui ce soir. J'ai vu aussi Mme de Maurepas. Je serai présenté au Roy demain ou après-demain... »

« Paris, 1er décembre.

« ... Je suis venu de Versailles après avoir fait la révérence au Roi... Le prince Edouard a beaucoup fait parler de lui dans cette ville où il a bien des partisans... On croit que le Roy a envoyé un

1. Archives de la famille.

courrier pour engager le père du prétendant à lui donner l'ordre de quitter le royaume... C'est Desherbiers qui va gouverneur à l'île Royale... On a voulu m'engager d'aller prendre possession de Louisbourg... »

La lettre du 9 décembre est tout à fait tendre :

« ... Je vois, ma très chère épouse, par la lettre que vous m'avez fait le plaisir de m'écrire, l'amitié et les tendres sentiments que vous me témoignez dont je vous remercie de tout mon cœur, vous assurant que ceux que j'ai pour vous ne sont pas moins vifs ni moins réels pour tout ce qui vous regarde, soyez en bien persuadée, je vous prie, et qu'il ne tiendra pas à moi que je vous en aille donner de nouvelles preuves avant mon départ pour le Canada... Mes compliments à M. et à Mlle de Narbonne... Je suis retenu dans ma chambre depuis huit jours par une petite attaque de goutte au gros doigt du pied et par un rhume... »

« 16 décembre.

« ... Je ne suis sorti de ma chambre que depuis avant-hier avec mon neveu (1) qui est ici depuis vendredi... Le prince Edouard est parti depuis hier de

1. Quand il dit : « mon neveu », c'est de son neveu La Jonquière qu'il parle.

Vincennes... J'ai acheté aujourd'hui une robe pour Mme Lalo, que son mari m'a demandée pour elle... Bien des respects à M. l'évêque, mes compliments à nos curés. »

« A Versailles, le 23 décembre.

« ... Le sieur d'Argelles a été relâché de la prison où il était et on l'a embarqué sur un vaisseau qui doit aller à Bordeaux, il y aura bien des rieurs attrappés à son arrivée... L'infante (1) arrivera à Versailles le 31 de ce mois, le Roy ira l'attendre à Choisy... Mon neveu vous fait bien ses compliments. »

« Paris, 12 janvier 1749.

« ... J'ai reçu avec bien du plaisir, ma très chère femme, la lettre que vous m'avez écrite le 2 de ce mois par laquelle je vois la bonté que toute la bonne compagnie de Lectoure me témoigne, vous priant de vouloir bien faire à tous des compliments de ma part surtout à M. l'Evêque (2) et à sa sœur... Je remercie toute la famille de Saint-Géry (3) d'avoir bu à ma santé. »

1. Louise Élisabeth de France, mariée à l'infant don Philippe, duc de Parme.
2. De Narbonne — Pelet.
3. Un Saint-Géry, député du Tarn, sous la Restauration.

« 19 janvier 1749.

« ... J'arrive de Versailles n'étant pas plus avancé pour mes affaires que le premier jour de mon arrivée, le ministre n'ayant pas travaillé avec le Roy depuis bien longtemps; ainsi point de promotion, ni rien de décidé pour les affaires du Canada, pas même le vaisseau nommé ni par conséquent le capitaine. »

« 9 février 1749.

« ... L'on me fait observer que mes affaires seront finies ici dans une quinzaine de jours, Dieu le veuille. Mon neveu partira mardi sans faute pour aller à Rochefort avec Coursy dans un phaéton à deux places et en poste... Laccary (1) a écrit à mon neveu qu'il serait bien aise d'être en second avec lui... »

« Paris, 15 février 1749.

« ... Je suis fort aise, ma très chère épouse, que vous soyez contente de la robe que je vous ai envoyée, elle m'a paru assez jolie... Je compte en acheter une pareille pour ma fille, marquez-moi la

1. Neveu de Mme de La Jonquière.

quantité qu'elle en veut pour robe et jupon et la couleur du fond...

« Je vais demain à Versailles pour presser le ministre de finir mon affaire. S'il y avait de l'argent au trésor de la marine je serais expédié depuis longtemps... La réjouissance de la paix s'est faite le lendemain de la proclamation, 13 de ce mois, avec beaucoup de pompe, mais fort peu de joie dans le peuple... Dans l'endroit où le feu d'artifice se tira, qui est la place de grève, il y eut beaucoup de blessés et sept à huit morts, on dit même quinze... »

« Paris, 1er mars 1749.

« ... Mon neveu La Jonquière commande une frégate qui vient avec moi, et Laccary (1) doit être en second avec lui... Mme de la Rochalar m'a fait réponse sur le compliment de condoléances que je lui avais fait sur la mort de son mari, et m'apprend la mort de son fils... »

« A Paris, le 8 mars.

« ... Je dois retourner mardi à Versailles où on m'a promis de finir toutes mes affaires; si je les ai

1. Laccary devint chef d'escadre et, en 1780, prenait comme major de son escadre Clément-Joseph, fils du neveu du Gouverneur de la Nouvelle France.

faites je prendrai congé (1) du Roy et partirai le plus tôt que je pourrai pour me rendre auprès de vous... »

« A Paris, 15 mars.

« ... Mon neveu pourra bien partir avant le *Léopard*... J'ai été demander à l'hôtel de Pomponne le mantelet de Mme de Castelnau... »

(En ce temps-là on faisait des commissions pour les amis de province.)

« A Paris, 23 mars.

« ... Je suis accablé d'affaires, j'espère les avoir toutes finies dans trois ou quatre jours et partir aussitôt pour avoir le plaisir de vous embrasser... »

En effet, M. de La Jonquière partit à la fin de mars pour Rochefort en passant par Lectoure où était sa femme à laquelle il allait faire ses adieux.

Le ministre lui envoie de Marly, le 4 mai, l'ordre de départ et *le mémoire du Roy pour servir d'instruction au sieur Marquis de La Jonquière, chef d'escadre, lieutenant général de la Nouvelle France*; ce mémoire important n'a pas moins d'une ving-

1. D'après les *Mémoires* du duc de Luynes, il prit congé du Roi le jeudi 20 mars 1749; vol. IX, p. 362. C'est l'unique fois qu'il parut à la cour; il pensait avec Duguay-Trouin que les marins valaient mieux quand ils y paraissaient moins.

taine de pages dans les *Ordres du Roy* au ministère de la marine. Il sera mis en appendice pour ne pas interrompre le récit (1).

Le 14 mai, le roy écrit de Marly au comte de la Galissonnière : « Le sieur Marquis de La Jonquière, gouverneur et mon lieutenant général de la Nouvelle France, se trouvant en état d'aller prendre possession de ce gouvernement, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est qu'à son arrivée à Québec vous lui remettiez le commandement de la colonie que je vous avais confié... »

Si M. de La Jonquière avait accepté le gouvernement de la Nouvelle France qui n'était pas dans ses goûts, c'était sur les instances de M. de Maurepas, qui, ministre de la marine depuis vingt-cinq ans, l'avait suivi dans sa carrière ; aussi éprouva-t-il une véritable contrariété lorsqu'il vit, au moment de son départ, ce ministre remplacé par M. Rouillé (2) qui était fort étranger aux affaires de la marine.

1. Voir appendice II.
2. 24 avril 1749, Rouillé, comte de Jouy. « ... Son incapacité était généralement reconnue... » écrit à Frédéric son ambassadeur en France... Quand il quitta le Ministère, Bernis écrivit : « ... C'est un bonheur pour les affaires présentes... Il jouait un personnage si indifférent dans les conseils qu'il sentit enfin qu'il y était déplacé. »

Des vers satiriques (1) contre Mme de Pompadour et même contre le roi avaient occasionné la chute de M. de Maurepas. On lui reprocha de n'en avoir pas recherché les auteurs et les colporteurs.

Sa disgrâce fut fâcheuse pour les intérêts maritimes auxquels le ministre était très dévoué, il les avait servis utilement, et, avec peu de ressources, obtenu de meilleurs résultats qu'à aucune autre époque du même règne. Pendant la guerre il avait approvisionné les colonies, fourni des escortes aux flottes marchandes, les matelots et les ouvriers des arsenaux avaient toujours été payés. Voltaire dit de lui : « Il est gai dans le fond du cœur, il est bon... »

Le 27 mai M. de La Jonquière écrivait de Rochefort à sa femme pour lui faire ses adieux « .....Ma

1. Les couplets attribués à Pont de Veyle sont connus :

Une petite bourgeoise
Elevée à la grivoise
Mesurant tout à sa toise
. . . . . .

Le quatrain suivant me vient du dernier des quatre frères Lameth, mort à 98 ans, qui avait été page de Louis XV ; il est inédit :

Pompadour est malade
Le soleil l'est aussi,
Mais ce n'est que passade
L'un et l'autre est guéri.

santé est très bonne, Dieu merci ; je marche cependant avec peine à l'appui de ma canne, allant faire mes visites en chaise. Nous bûmes à votre santé hier chez Mme de Valminière... Je m'embarque demain si les instructions de d'Aubigny arrivent comme on l'a assuré de la cour,... »

CHAPITRE XV

M. de La Jonquière à Québec.— Lettre à sa femme.— Ses comptes.

Repoussé par les éléments en 1746, arrêté par une force supérieure l'année suivante, M. de La Jonquière put enfin prendre possession de son commandement en 1749, plus heureux que Moïse qui avait vu la terre promise sans pouvoir y entrer.

C'est encore une lettre à la marquise de La Jonquière qui donnera les détails de son voyage.

« A Québec, le 19 août 1749.

« ... Je vous ai écrit, ma très chère femme, par mon neveu La Jonquière que j'ai trouvé en rivière allant à l'île Royale... nous avons mis soixante-quatorze jours à nous rendre ici dont trente-deux dans la rivière, contrariés par les vents et la brume. J'ai pris possession de mon gouvernement le 15 de ce mois au milieu de l'acclamation générale des grands et des petits... Les harangues du clergé et

de tous les corps ont fait beaucoup souffrir ma modestie par les belles et magnifiques choses qu'ils m'ont dites, n'aimant pas tant d'encens (1). Les festins n'ont pas discontinué depuis que je suis ici, surtout chez Monseigneur l'Evêque (2) qui est l'homme de France le plus poli et le plus aimable... J'ai commencé hier à donner à manger à tous les notables de la ville et à leurs femmes, je leur fais grande chère ; j'avais trois tables de quarante personnes... J'ai aujourd'hui trente-six couverts pour Messieurs du Conseil supérieur, leurs femmes et tous les capitaines d'infanterie; j'aurai encore une pareille fournée cette semaine pour que tout le monde y passe, ensuite je n'aurai qu'une table de dix-huit couverts tous les jours, soir et matin... Je vous assure que j'aurais été fort aise que vous fussiez venue avec moi et de vous posséder ici; si vous voulez venir me joindre l'année qui vient, vous me ferez grand plaisir. »

1. Le voyageur suédois Kalm présent à la réception dit que M. de La Jonquière avait répondu laconiquement aux discours. Sa lettre à sa femme explique la raison de ce laconisme. Kalm donne son portrait : « Le marquis de La Jonquière était un homme de haute taille, d'un aspect imposant, il parait âgé de plus de 60 ans... » enfin il ajoute : « C'est l'un des trois gentilshommes qui par-dessus tous les autres se sont acquis une haute réputation dans l'amirauté française pendant la dernière guerre ; je parle de La Galissonnière, de La Jonquière et de L'Etenduère.»

2. Mgr du Breuil de Pontbriand, mort à Montréal en 1760, frère du fondateur de l'œuvre des *Petits Savoyards*.

Le 9 octobre 1749 il lui écrit : « Je profite du départ de mon neveu qui va désarmer à Rochefort pour vous donner de mes nouvelles... Je vous assure que si les denrées du pays continuent à être aussi chères, je ne saurais vivre avec ce que le Roi me donne à moins que je ne me retranche beaucoup... J'ai été obligé d'acheter à M. de La Galissonnière, des meubles et provisions qui m'étaient indispensables avec quelques pièces d'argenterie; le tout se monte à environ 14.000 francs que je lui ai payés... J'ai fait cadet à l'aiguillette M. Laguiterie qui n'est pas trop sage, je l'ai envoyé dans un poste avec un officier à qui je l'ai recommandé. »

Le 6 novembre, M. de La Jonquière envoie à sa femme, à sa fille et à Mme Lalo, sa nièce, douze peaux de martres pour leur faire un manchon et une palatine...

« M. Mouisset, procureur du séminaire de Québec, va à Montauban ; il m'a promis de vous aller voir; s'il le fait, donnez-lui votre soupe... Si vous ne venez pas me joindre, je vous promets que je ne resterai pas ici aussi longtemps que M. de Maurepas me l'avait demandé, je serais bien fâché d'y rester plus de deux ans... J'envoie à M. Gradix 6.703 livres en lettres de change pour payer les provisions que je lui ai demandées... Envoyez-

moi quatre douzaines de cuisses d'oies (1)... Si vous venez, apportez dix paires de draps de maître et douze de valet... »

En février 1750, il écrit à sa femme... « Ma santé est très bonne à un petit rhume près que je garde depuis le commencement de l'hiver; il m'oblige de faire gras quatre jours de la semaine et je fais collation (2) tous les soirs. Les plaisirs du carnaval n'ont pas été extrêmement vifs; il n'y a que M. Bigot qui a donné trois grands et beaux bals où toute la ville s'est trouvée; le dernier fut accompagné d'un magnifique ambigu où il y avait soixante personnes. J'ai donné à dîner et à souper les quatre derniers jours à une vingtaine de personnes, je fis danser jusqu'à deux heures après minuit. Il m'en coûte plus que ce que le Roi me donne, [illegible] qui m'engagera à demander plus tôt d'être relevé. Donnez, je vous prie, de mes nouvelles à votre famille, à la mienne, et à la Pomarède (3) également.

1. Les cuisses d'oie de ces contrées étaient en grande réputation. Le 6 janvier 1661, l'abbé de Caignols en envoie deux barils à Colbert et quatre barils au Cardinal pour reconnaître des services rendus à son abbaye.

2. Plusieurs grands marins de cette époque ont fini leurs jours dans une vie très austère. Petit-Renau vivait comme un trappiste; Coëtlogon avait une grande piété; Pointis s'était retiré à Port-Royal, le comte de Frontenac, gouverneur du Canada, entendait la messe tous les jours.

3. C'était un de ses frères; deux autres avaient été tués dans

Il écrit le 15 juillet 1750 de Québec :

« J'ai trouvé ici, à mon arrivée de Montréal, Beaussier (1) qui vous accompagna chez vous lorsque vous partîtes de Rochefort ; il est Enseigne sur le vaisseau qui est parti de Brest pour nous porter l'équipage du vaisseau que l'on construit ici .. J'ai passé deux mois à Montréal où j'ai travaillé comme un forçat pour faire partir tous les canots voyageurs qui vont dans tous les postes ; j'ai eu une grande quantité de nations sauvages qui me sont venues voir à cause de mon arrivée dans ce pays ; elles m'ont donné beaucoup d'occupation par leurs demandes continuelles ; je les ai renvoyées bien contentes avec les présents ordinaires. Nous avons cependant bien des nations sauvages que les Anglais nous ont débauchées, ce qui nous cause une petite guerre avec ces nations. »

Et le 3 octobre 1750..... « les nations sauvages me donnent bien de la tablature, les Anglais faisant tout ce qu'ils peuvent pour les débaucher et les attirer à eux, ce qui nous occasionne de petites guerres avec les sauvages et les Anglais... Les Anglais prétendent que la plupart des terres de ce

les guerres de Louis XV. Il avait eu un oncle tué à Nimègue, un autre à Senef.

1. Famille de marins très distingués.

gouvernement leur appartiennent, ce qui nous oblige à de grands mouvements pour conserver nos frontières, à quoi je m'attache particulièrement... Je n'oublierai pas le fils de Mellis dont je suis très content... Il semble que tous les malheurs nous suivent, vous n'avez pas de récolte et moi je dépense plus que le Roi ne me donne (1); il m'en a coûté la première année 38.000 francs tant pour la table, écurie, gages de domestiques et l'entretien de mes équipages. Je ne connais plus ce pays tout étant au feu, hors les marchandises qui viennent de France. Le prix des denrées n'a pas diminué depuis la paix (2).

« Je crois que Mme de Beaufort a très mal fait de se remarier; le cavalier a du mérite, mais pas assez de santé pour elle, ni de bien; sans compter le sort qu'elle fait à ses enfants. »

Dans une autre lettre du 7 novembre 1750, M. de La Jonquière écrit à sa femme pour des affaires intimes. Telles sont les lettres qui ont été conservées.

1. Ceci dément certains écrits où on lit : « il avait gagné des sommes immenses dans ses voyages et il avait plusieurs millions. » Sans contrôle les historiens ont répété cette assertion.

2. Le prix des choses augmentait au Canada comme partout; pour la même somme d'argent on n'obtenait plus la même quantité de services. C'est ce que ne comprenait pas le ministre de la marine lorsqu'il reprochait au Gouverneur du Canada que les dépenses augmentaient. Louis XIV avait fait les mêmes reproches et aussi injustement à Colbert.

Ces détails de sa vie intime seront utilement complétés par un extrait du seul livre (1) de ses dépenses qui se soit retrouvé et où se voient celles qu'il a faites du 18 novembre 1748 au 2 juin 1749 pendant ses préparatifs de départ pour le Canada; elles occupent quatre demi-feuilles de papier cousues ensemble. Elles sont divisées en quatre chapitres : 1° provisions, vins, liqueurs, huiles, farine, épicerie, lard et jambon, bougie, chandelle, beurre, une vache (2), graisse, café, sucre, chocolat, confiture, etc., 15.134 livres; 2° vaisselle d'argent à ses armes, 22.215 livres; fayence de Moustier; linge, 100 douzaines de serviettes et 82 nappes, 57 douzaines de serviettes pour l'office et 54 nappes, 52 douzaines de torchons, draps, tabliers de cuisine, glaces, cristaux, fleurs pour le fruit, batterie de cuisine, tapis, costumes de ses douze gardes, du chevalier de Bonne, capitaine de ses gardes, de son secrétaire, de son laquais, quatre harnais de carrosse, couvertures, hamacs, etc., 29.408 livres; 3° ses hardes et effets; son grand uniforme écarlate, 1.051 livres; un autre bleu,

1. Archives de la famille.
2. Elle venait des marais de l'Aunis, grand pays d'élevage. La plupart des navires expédiés au Canada partaient de Rochefort; ils devaient certainement emporter des animaux pris dans l'Aunis qui élève de très bonnes races chevaline et bovine.

576 livres; toile pour chemises, bas de soie, mouchoirs, perruques, une tabatière d'or de 400 livres, lunettes, une montre d'or de 400 livres pour sa fille, des objets de toilette pour sa femme; total de ce chapitre 5.341 livres; 4° son séjour à Paris, ses voyages à Paris et à Rochefort; gages, voyages, nourriture de douze domestiques, etc., 17.648 livres. Ces quatre chapitres font un total de 67.532 livres (1).

Un équipement pour aller gouverner le Canada était donc une chose fort dispendieuse; M. de La Jonquière en avait fait un premier qu'il avait perdu après le combat de Finistère, 14 mai 1747, et sa prison en Angleterre avait été l'unique compensation. Recherchant plus l'honneur que les richesses il dépensait pour prendre possession de son gouvernement, le plus clair de sa fortune qui se trouvait diminuée de la dot faite à sa fille.

Après ces détails qui font pénétrer dans l'intimité de M. de La Jonquière, arrivons aux actes de la vie officielle du gouverneur.

1. A l'article des recettes on lit : « Reçu de mon neveu de La Jonquière pour six couverts et une cuillère à ragoût qu'il m'a perdus; une cuillère, cinq fourchettes, deux cuillères à ragoût que je lui ai cédées, le tout pesant 5 grammes et demi à 52 livres le marc, 388 livres. » Les bons comptes font les bons amis, pensaient justement l'oncle et le neveu.

CHAPITRE XVI

La Nouvelle France en 1749. — Prétentions des Anglais. — Questions des limites. — Echange des prisonniers.

La paix était faite, mais nos colonies excitaient la jalousie des Anglais qui voulaient s'en emparer et poursuivaient leur but par tous les moyens. C'est contre leurs agressions qu'eut à lutter M. de La Jonquière.

La vaste étendue de pays, appelée Nouvelle France dans les Instructions du Roi et sur laquelle allait s'exercer son autorité, était comprise entre la baie d'Hudson, les bouches du Mississipi, les monts Alleghanis, les montagnes Rocheuses. L'Ohio et le Mississipi traversaient cet immense espace et en formaient la grande route naturelle. Québec et la Nouvelle-Orléans étaient reliées par des postes militaires qui formaient une chaîne de 800 lieues; un des plus importants était le fort de Chartres, dans le pays des Illinois.

Tel était le vaste domaine qu'il avait la mission de conserver à la France, et on pouvait être assuré

que ne faillirait pas à ce devoir l'homme assez bien inspiré pour écrire au gouverneur anglais Cornwallis « ..... *Faites attention que le Roy de France est le premier possesseur de tout ce continent* (1). »

Une de ses lettres à sa femme résume la situation du Canada : « Les Anglais font tout ce qu'ils peuvent pour attirer à eux les nations sauvages, ce qui nous occasionne de petites guerres avec ces nations et avec eux ; ils ne respectent pas nos frontières. » Ces deux grands intérêts occupèrent particulièrement l'attention du nouveau gouverneur.

Les Anglais qui avaient détruit la marine de la France poursuivaient le but de s'emparer de ses colonies (2), d'anéantir son commerce, de dominer sur les mers et d'étendre leur puissance dans toutes les parties du monde. Par tous les moyens, ils cherchèrent à atteindre ce résultat que leur donna la Guerre de sept ans,

Leurs prétentions se manifestèrent à l'occasion des limites de l'Acadie que leur cédait le traité d'Utrecht. Ils prétendirent les porter jusqu'au

1. Margry a mis ces paroles comme épigraphe de son VIe volume : *Découvertes des Français* ..

2. D'Argenson, écrivait dans ses mémoires, après Finistère : « Les Anglais ont beau jeu pour nous enlever nos colonies. Le Canada sera le premier conquis. »

fleuve Saint-Laurent; d'un autre côté ils réclamaient le bassin de l'Ohio ou « belle rivière, » situé au delà des Alleghanis et qui s'étend du Canada à la Louisiane.

Les négociateurs français signataires du traité l'Utrecht avaient pensé, et la nature des choses l'indiquait, que les possessions anglaises ne s'étendaient pas au delà de l'isthme Acadienne ni au delà des Alleghanis, ce qui conservait à la France la vallée de l'Ohio, voie de communication naturelle entre nos belles colonies du Canada et de la Louisiane qu'un projet hardi avait reliées par une ligne de forts; nos adversaires sentant leur force voulurent faire sortir du traité de 1713 ce qui n'y était pas. En 1814 ils firent des difficultés analogues pour conserver Madagascar.

Ces prétentions trouvaient un appui dans les colons anglais de la Virginie et de la Pensylvanie, ils se répandaient dans la Belle Rivière et dans les contrées avoisinantes; ils travaillaient avec plus de force que jamais à corrompre toutes les nations dans le dessein de devenir les maîtres du pays d'en haut par le seul moyen des sauvages; aussi le nouveau gouverneur se rendait bien compte que ce n'était pas à ceux-ci mais à l'Anglais, qu'il fallait s'en prendre, que c'était

lui qu'il fallait chasser, parce que c'était lui qui soulevait et corrompait les nations sauvages et que tant qu'il y aurait un Anglais parmi les sauvages, on ne pourrait pas compter sur eux.

Telle était la situation à l'arrivée de M. de La Jonquière. Elle n'était pas nouvelle. En 1686, Denonville se plaignait que les Anglais cherchaient à envahir le territoire de nos colonies et à nous supplanter dans le commerce avec les nations sauvages. Dès cette époque ils ne prétendaient pas moins que d'avoir le lac Ontario, le lac Erié, toutes les terres de Saguignan, celles des Hurons; ils coupaient le commerce aux Français par le nord et aussi par le sud; ils les inquiétaient du côté de l'Acadie. Cette action se continua sans relâche. La Galissonnière s'en était préoccupé et avait pris des mesures pour maintenir, soit du côté des pays d'en haut, soit du côté de l'Acadie, les droits de la France. Le nouveau gouverneur continua cette politique, avec l'activité et l'énergie qu'il avait montrées dans toute sa carrière.

La paix étant faite, l'échange des prisonniers fixa l'attention des gouvernements. Le Roi écrivait à ce sujet au gouverneur du Canada : « M. le marquis de La Jonquière, afin de terminer amia-

blement les difficultés qui se sont élevées touchant l'échange des prisonniers faits durant la dernière guerre entre les colonies de la Nouvelle France et les colonies anglaises j'ai arrêté avec mon bon frère le roi de la Grande Bretagne de donner des ordres pour le relâchement immédiat des deux côtés des prisonniers français et anglais, en votre pouvoir et en celui du gouverneur anglais; la remise des prisonniers indiens à chaque nation aura lieu également, mais après celle des Français et des Anglais; vous aurez soin, ainsi que le gouverneur anglais, de faciliter la rentrée des prisonniers qui seraient restés après la guerre dans les villages indiens. Je vous fais cette lettre en conséquence pour vous informer que mon intention est que vous vous entendiez avec les gouverneurs anglais qui recevront des ordres semblables de Sa Majesté Britannique pour exécuter cet échange sur cette base, d'après laquelle l'échange de prisonniers français et anglais précédera celui des Indiens, mes alliés, comme les gouverneurs anglais le feront pour les Français prisonniers dans les villages d'indiens alliés de la Grande Bretagne. Vous me rendrez compte de ce que vous aurez fait en exécution de mes instructions et de celles de Sa Majesté Britannique. La présente n'ayant pas d'autre objet, je

prie Dieu, M. le marquis de La Jonquière, de vous prendre en sa sainte protection.

« Ecrit à Versailles, le 28 février 1750

« Signé : Louis,

« Contresigné : Rouillé. »

Malgré les instructions, des difficultés s'élevaient entre les gouverneurs pour l'échange des prisonniers, la dépêche suivante fait connaître celles qu'éprouva M. de La Jonquière, 16 juillet 1750 :

« J'avais envoyé le sieur de Beaubassin auprès des gouverneurs de New-York et de Boston pour ravoir les vingt-six Abenakis qui furent pris dès le commencement de la guerre ; cette mission n'ayant pas eu de résultat, je l'ai envoyé à la Nouvelle Angleterre en lui donnant ordre de faire tout ce qui était possible pour ramener ces prisonniers et faciliter l'échange. Il a réussi et les Abénakis sont dans la satisfaction (1).

« J'ai éprouvé que les gouverneurs anglais sont très difficiles et portés à faire naître des difficultés, c'est ce que constatent les procès-verbaux pour

1. L'histoire de ces vingt-six Abénakis est curieuse ; elle se trouve dans la lettre de M. de La Jonquière au gouverneur du Massachusetts. Trop longue pour être mise ici, elle est donnée page 268, appendice III. On y voit les difficultés faites par les Anglais pour rendre les prisonniers.

l'échange des prisonniers et la rançon des esclaves.

« A l'égard du nègre qui est au pouvoir du sieur de La Corne Saint-Luc j'ai jugé à propos de ne pas le renvoyer, tout nègre étant esclave quelque part qu'il se trouve; je ne fais en cela que ce que les Anglais m'ont fait eux-mêmes en 1747. Le sieur de La Malromée, enseigne sur le *Sérieux*, avait un domestique nègre qui lui fut enlevé; j'eus beau le réclamer, les Anglais refusèrent de le rendre par la même raison que tout nègre est esclave, quelque part qu'il se trouve.

« J'ai fait partir le sieur de Bleury, enseigne d'infanterie, auquel j'ai donné ordre d'aller jusqu'à Orange (1), et même jusqu'à New-York, s'il est nécessaire, pour réclamer tous nos prisonniers français et sauvages et les ramener avec lui.

« Voilà tous les Anglais en liberté; vous voyez que j'ai fait une grande diligence, il y a lieu d'espérer que les gouverneurs anglais agiront de même et que nos prisonniers seront incessamment de retour dans cette colonie. »

1. Albany.

CHAPITRE XVII

Les postes : Détroit, Toronto-Chouaguen, les Sioux, la Présentation, Michillimakinac, Frontenac, sault Sainte-Marie. -- Baie des Puants.

Tout présageant que la paix ne serait pas de longue durée, la première pensée et les soins constants du gouverneur furent pour la défense du pays. Il s'occupa d'abord des postes. C'étaient les lieux dans lesquels les sauvages apportaient les pelleteries qu'ils échangeaient contre les marchandises dont ils avaient besoin. Les postes étaient commandés par un officier qui logeait dans un fort construit le plus ordinairement en pieux et en terre. Ils avaient une importance à la fois militaire et commerciale. M. de La Jonquière donna l'ordre aux chefs de postes de tenir un journal exact des dépenses. Le droit de faire le commerce dans les postes était parfois donné aux enchères, parfois aussi il s'exerçait au moyen de la régie. On appelait *congé* la permission donnée par le gouverneur pour un canot chargé de six mille

livres de marchandises destinées à être vendues dans un des postes. Cette permission était payée cinquante pistoles dont une partie revenait au trésor, l'autre partie, environ dix mille livres au gouverneur pour gratifications aux familles pauvres d'officiers.

M. de La Jonquière fit mettre en défense tous les postes et les renforça par des détachements afin qu'ils pussent résister aux attaques que faisaient craindre les mauvaises dispositions de certaines nations, et il avait vite compris qu'il ne pouvait avoir que bien peu de confiance dans les sauvages.

Les principaux de ces postes étaient les suivants.

Le poste du Détroit, situé entre le lac Erié et le lac Huron, était le plus important de la colonie; il était situé de façon à pouvoir aider tous les autres et les Illinois même; le commerce des pelleteries y était avantageux et facile; on y trouvait plus de traiteurs que de laboureurs. Le 21 janvier 1750 M. de La Jonquière fit publier dans toutes les paroisses qu'il accorderait des instruments, une vache, un bœuf, un fusil, de la poudre et certains avantages aux familles qui iraient s'établir au Détroit; il y en passa douze composées de cinquante-sept personnes.

M. de Céloron qui venait d'y être nommé commandant dut porter son attention à les rendre sédentaires en les autorisant à prendre leurs concessions où elles voudraient, contrairement aux instructions précédentes qui prescrivaient aux habitants de s'établir par villages peu distants les uns des autres afin de se protéger contre les sauvages; ce dernier mode d'établissement était antipathique à l'indépendance de ces populations; elles refusaient de s'y soumettre et préféraient vivre dans des maisons isolées.

Le père de la Richardie, missionnaire des Hurons, sauvages convertis au christianisme, avait établi sa mission au Détroit; des sauvages rebelles détruisirent l'église et le presbytère; le gouverneur donna cinq mille livres pour sa reconstruction. M. de Céloron eut ordre de faire des incursions sur les établissements anglais de la Belle Rivière et de la baie d'Hudson.

M. de La Jonquière pensa qu'un poste devait être établi à Toronto, entre le lac Ontario et le lac Huron. Le 9 octobre 1749, il écrivait au ministre : « les nations sauvages du nord passent ordinairement à Toronto sur la côte ouest du lac On[illegible] vingt-cinq lieues de Niagara et à so[illegible] lieues du fort Frontenac pour [illegible] nou

guen (1) porter leurs pelleteries. Il est très à propos d'établir un poste dans cet endroit et d'y envoyer un officier, quinze soldats et quelques ouvriers pour y construire un petit fort de pieux. On ne saurait prendre trop de précautions pour empêcher les dits sauvages de continuer leur commerce avec les Anglais; ils trouveront dans ce poste ce dont ils pourront avoir besoin à aussi bon marché qu'à Chouaguen. Le 15 avril 1750 le ministre approuvait le projet du poste de Toronto. Le 12 août suivant, M. de La Jonquière répondait que : « pour éviter de la dépense au Roi, il avait donné ordre au chevalier de Portneuf, enseigne servant au fort Frontenac, de se rendre avec un sergent et quatre soldats à Toronto où il était le 20 mai; dans le même temps, un courrier préposé par l'Intendant partait de Montréal avec les marchandises nécessaires pour faire la traite pour le compte du Roi.

« Le sieur de Portneuf, en arrivant à Toronto, fit construire un petit fort de pieux et une petite maison pour mettre les effets de Sa Majesté en sûreté; il y était resté avec le commis venu de Montréal jusqu'au 17 juillet dernier.

1. Oswego des Anglais; sur la côte méridionale du lac Ontario, en face du fort Frontenac.

« Ils avaient traité avec la plus grande partie des nations qui ont passé dans le dit poste, et fait soixante-dix-neuf paquets de pelleteries évaluées à la somme de dix-huit mille livres.

« Le fort devait être augmenté de manière à pouvoir loger un officier et quinze soldats. Il était placé sur la pointe de la baie de la presqu'île, à environ un quart de lieue de la rivière de Torento, où la barque du fort Frontenac peut aller mouiller en sûreté très près de terre. Toutes les nations du Nord qui vont à Chouaguen passant par ce poste, il était naturel de penser qu'elles y feraient leur traite et n'iraient pas à Chouaguen. »

Ce fort fut appelé du nom du ministre de la marine, le fort Rouillé. Grâce à la manière de procéder du gouverneur, la dépense n'avait pas été considérable. Le poste de Toronto qu'établisait en 1750 M. de la Jonquière est devenu une ville dont l'importance a grandi successivement et qui compte aujourd'hui près de deux cent mille habitants.

Pour maintenir dans la neutralité et dans l'indépendance des Anglais les Iroquois, appelés aussi les cinq nations, à cause de leur division en cinq branches, le gouverneur pensa qu'il serait utile de construire un fort sur la rivière de la Présentation ou de Géogatzy qui prend sa source près de Cor-

lac, non loin de celle de Chouaguen. Il chargea l'abbé Piquet, homme énergique, doué de grands talents d'exécution, de fonder une mission chez les Mohawsks afin d'exercer une bonne influence sur ces sauvages.

M. Piquet fut très zélé pour cette œuvre qu'il suivit comme bon Français et comme bon missionnaire ; il mérita d'être surnommé l'*apôtre des Iroquois*. Quoique le gouverneur n'eut pas autant de foi que lui dans la conversion des sauvages, il considéra qu'une des dépenses les plus utiles serait celle d'une mission pour les Iroquois qui voudraient embrasser le christianisme ou en faire semblant.

Le fort fut construit par l'ingénieur de la Morandière : le missionnaire, l'officier, M. Chabert et les soldats y étaient logés. Le gouverneur donna cinq canons à l'abbé Piquet pour se défendre au besoin, et inspirer confiance aux sauvages ; la Présentation était située à la jonction de la rivière Os Wegatchie et du Saint-Laurent, à trente-cinq lieues de Montréal, vingt-cinq de Frontenac, trente-trois de Chouaguen, et dans une contrée où se trouvent les plus belles terres du Canada. Le site était choisi avec beaucoup d'art. Cette mission, sous la bonne direction de l'abbé Piquet,

servit les intérêts français ; les sauvages des cinq nations se placèrent sous sa protection.

Des tentatives furent faites pour fixer des habitants à Michillimakinac au nord-ouest du lac Huron ; là, était un fort pour surveiller le passage de ce lac au lac Michigan. L'officier qui commandait avait l'autorité sur tous les postes du Nord dont celui-ci est l'entrepôt naturel ; la mauvaise qualité des terres contraria la réussite du projet. M. de Lamothe-Cadillac, gouverneur de la Louisiane lors de la fondation de la Compagnie de l'Ouest, avait été commandant de Michillimakinac ; il avait obtenu la concession d'une terre qu'il voulait faire ériger en baronnie, mais ne put l'obtenir. Il avait rendu des services appréciés par M. de Frontenac.

Le fort Frontenac ou Katarakoui, situé près de l'endroit où le fleuve Saint-Laurent sort du lac Ontario, avait besoin de réparations ; comme il était mal placé, qu'il ne protégeait pas suffisamment la colonie et qu'il ne permettait pas de surveiller les Anglais, le gouverneur proposa, et le ministre autorisa, de le placer sur un autre point (24 août 1750).

Le passage de Toronto n'était pas le seul fréquenté par les sauvages du Nord pour aller chez

les Anglais; ils passaient aussi par le portage du sault Sainte-Marie, situé à l'embouchure du lac Supérieur dans l'étroit espace qui le sépare du lac Huron. C'est là qu'il fallait arrêter les sauvages afin de les empêcher d'aller faire leur traite à Chouaguen, et là aussi qu'il fallait surveiller les Anglais. Le gouverneur décida la construction d'un fort au sault Sainte-Marie dont fut chargé le chevalier de Repentigny ; il lui accorda cinq hommes pour défricher les terres qui sont très bonnes et les ensemencer de blé d'Inde pour la nourriture de la garnison ; il lui donna un taureau et des vaches. Le fort fut construit dans le courant de 1751 ; il avait cent dix pieds carrés. Dans les environs se trouvait une source d'eau chaude « ce qui est une curiosité pour ce pays-ci où les glaces sont plus communes que partout ailleurs », dit le gouverneur dans sa lettre au ministre du 5 octobre 1751. Le poste du sault Sainte-Marie fut donné comme seigneurie héréditaire aux sieurs de Bonne et de Repentigny.

Un poste existait à Niagara, mais il était insuffisant pour arrêter les sauvages qui voulaient aller traiter avec les Anglais. Un fort de pieux fut construit au bas du portage de Niagara, un magasin contenant les marchandises nécessaires aux sau-

vages y fut établi et de la sorte on détourna ceux qui pratiquaient ce passage pour aller vers les Anglais. Ce fort surveillait le passage du lac Ontario au lac Erié; il dominait la vallée de l'Ohio et était d'une grande importance pour la conserver.

Le gouverneur fit rétablir le village de Missikoui à l'entrée du lac Champlain; une mission y fut fondée ; elle donna de bons résultats.

Le 17 février 1751 fut établi un fort au lac à la Carpe ; voici les termes de la concession : « 17 février 1751... ordonnance du marquis de la Jonquière, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle France: Certaines des nations sauvages qui sont dans la profondeur des terres sont encore à connaître les Français, elles sont obligées d'aller à la baie d'Hudson et y faire leur commerce avec les Anglais en passant par les trois bras de rivière marqués au plan ci-joint ; il serait possible de couper ce commerce en établissant un fort au lac appelé le lac (1) de la Carpe, lequel n'a point été jusqu'à présent occupé par les Français n'étant point compris dans les limites d'aucun de nos postes.

« Nous avons reçu l'offre du sieur de Simblin (2)

1. Au nord du lac Supérieur, près du poste des Népigons.
2. Peut-être Saint-Blin?

de faire ledit établissement à ses frais, nous le nommons pour établir au lac à la Carpe un fort, une maison, un magasin, le tout en pieux, lui donnons le commandement et le commerce exclusif du dit fort pour six ans. »

Mais pendant qu'il fortifiait les anciens postes français et qu'il en établissait de nouveaux, le gouverneur s'efforçait de ruiner ceux des Anglais, notamment le plus important de tous, Chouaguen établi sur la côte méridionale du lac Ontario, en face du fort Frontenac, dans le pays des Iroquois. Ce poste était pour notre colonie une menace au point de vue militaire, politique et commercial. Il commandait le lac Ontario, séparait la Louisiane du Canada et coupait en deux la Nouvelle France. Sa fondation remontait à 1728; M. de Beauharnais, invité par le ministre à l'attaquer, s'était borné à sommer les Anglais de le détruire.

M. de La Jonquière porta toute son attention à trouver les moyens d'arriver à la destruction de Chouaguen et pensa qu'une concurrence active serait le moyen le plus efficace. Il proposa d'établir un ou plusieurs forts à proximité des lacs Erié et Ontario afin d'empêcher les Anglais d'être les maîtres des rivières qui de Chouaguen se ren-

dent dans ces lacs. Il recommanda de faire entendre aux sauvages Iroquois de la mission fondée par l'abbé Piquet auprès du fort Frontenac que le seul moyen de s'affranchir des prétentions des Anglais sur eux et sur leurs terres, c'était de détruire Chouaguen qui avait été établi dans la pensée de pouvoir contenir leur nation. Cette destruction étant d'une grande importance, rien n'était négligé pour engager les Iroquois à l'entreprendre, comme le montre sa correspondance; ce fut le *delenda Carthago* du nouveau gouverneur.

Continuant le système adopté par M. de la Galissonnière et approuvé par le Roi, M. de La Jonquière informe le ministre que le poste de la baie des Puants ne sera plus affermé mais exploité par congé, afin d'attirer les Sioux, les Folles Avoines, les Renards et d'autres nations puissantes. Ce poste était confié au sieur Marin père qu'il envoyait avec deux canots, dix soldats et des présents pour distribuer aux nations de la baie. Le sieur Marin était en outre chargé de faire tous ses efforts pour rétablir la tranquillité et l'union entre les nations de la baie et les Sioux, et pour parvenir à une paix entre cette dernière nation et les Saulteux de Chouaganigou. Cette négociation était intéressante parce qu'il était essentiel pour le bien

du commerce et pour la sûreté des Français que ces nations vécussent dans une bonne intelligence.

Après avoir rempli cette mission, le sieur Marin avait l'ordre de mettre tout en œuvre afin d'amener les Sioux sauvages très puissants, à conclure la paix avec les Cristinaux et les déterminer à renvoyer le fils d'un chef Cristinaux qu'ils détenaient prisonnier. Le gouverneur le chargea de remettre des médailles aux principaux chefs. C'était par la douceur que les Français agissaient sur les sauvages, aussi en étaient-ils aimés tandis que les Anglais se faisaient craindre. Aujourd'hui les Américains les détruisent.

Le sieur Marin devait construire dans ces contrées un fort de pierres destiné à recevoir une garnison et à loger les voyageurs allant faire la traite chez les Sioux, établis à l'ouest du lac Supérieur en remontant vers les sources du Mississipi, et après en avoir remis le commandement à une personne capable, il devait partir pour aller dans le haut du Mississipi et jusqu'à sa source, tant pour lier commerce avec les nations qui y habitent que pour découvrir les mines, minières et minéraux qui peuvent s'y trouver.

Les pelleteries que l'on achèterait de ces nations prendraient le chemin de la France par le Missis-

sipi et la Louisiane, ce qui éviterait des frais de transport. Cette voie toujours ouverte était plus favorable au commerce que la voie de terre fermée pendant l'hiver par les neiges.

Un autre objet de la mission du sieur Marin était de s'informer auprès des nations placées vers le haut Mississipi si elles avaient connaissance de la mer de l'Ouest et des moyens à mettre en usage pour y pénétrer. Toujours en vue de la découverte de cette mer de l'Ouest, poursuivie depuis longtemps afin d'établir pour le commerce entre la France et la Chine une voie de communication plus courte que celle par le cap de Bonne-Espérance, le sieur Marin devait remonter le Missouri afin de trouver quelque rivière prenant son cours du côté de l'ouest et par laquelle on parviendrait peut-être à trouver cette mer.

Une mission existait du reste avec la charge spéciale de travailler à cette découverte. Le sieur Gautier de Varennes de la Verandrye, capitaine dans les troupes de la marine avait fait plusieurs voyages de découvertes vers l'ouest; le 14 mai 1749, la croix de Saint-Louis avait récompensé ses services, mais il n'en jouit pas longtemps, sa mort étant survenue bientôt après. Le 6 décembre suivant, M. de La Jonquière l'annonce au ministre

ainsi que le choix qu'il a fait pour continuer les découvertes vers la mer de l'Ouest, de Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre, l'officier le plus capable de remplir cette mission.

Les trois fils de M. de la Verandrye réclamèrent cette mission qu'ils prétendaient leur revenir parce qu'ils avaient accompagné leur père; ils écrivirent au ministre qu'on leur avait nui auprès du marquis de La Jonquière, « par lui-même toujours disposé à faire du bien ». Ils se plaignirent des attaques causées par l'envie. « L'envie de ce pays n'est pas une envie à demi. »

Le Gardeur de Saint-Pierre partit de Montréal, le 5 juin 1750, avec un officier en second et quelques soldats; il arriva à Michillimakinac le 12 juillet. Le 29 septembre il était au fort Saint-Pierre, à la décharge du lac de la Pluie, à cent lieues au delà du lac Supérieur.

Il passe au fort Saint-Charles, au sud-ouest du lac des Bois, à quatre-vingts lieues du précédent, dans le pays des Cristinaux, nos alliés; puis, au fort Maurepas à l'entrée du lac Ouinipigon.

Il arrive au fort de la Reine, à peu de distance du lac des Prairies.

Au delà est le fort Dauphin, enfin le fort Bourbon se trouve près du lac aux Biches.

Du fort La Reine il avait envoyé le chevalier de Niverville, enseigne des troupes de la marine pour fonder un poste vers la source du Poskoya. Niverville avait été obligé de s'arrêter en route, épuisé par les misères; il était réduit à vivre de sa pêche. Avec les plus grandes difficultés, il remonta la rivière du Poskoya pendant trois cents lieues, arriva à la Montagne de Roche, où ses hommes firent un fort que Le Gardeur de Saint-Pierre nomma le fort de *La Jonquière* (1), le 29 mai 1751.

Le Gardeur de Saint-Pierre séjourna dans ces contrées jusqu'en 1753 et acquit la conviction qu'il n'était pas possible de pénétrer plus avant à cause de la guerre que se font les nations sauvages et dans laquelle les Anglais les entretiennent parce qu'ils y trouvent leur intérêt. La gloire de la découverte de la mer de l'Ouest que les Français avaient si longtemps cherchée, était réservée à des voyageurs américains; ce sont eux qui dans les premières années de ce siècle franchirent les pays compris entre le Canada et la mer de l'Ouest.

1. Voir la carte dressée par Thomas Devine, Ontario, 1877.

CHAPITRE XVIII

Commerce.— Vice du système commercial.— Prix du castor.

Le commerce qui se faisait dans les postes était peu en rapport avec la vaste étendue de pays sur laquelle ils étaient établis. La faute en était au système commercial suivi dans les colonies. Il est résumé dans ces lignes d'une instruction (1) de Colbert : « Puisque les Espagnols, Anglais et Hollandais défendent l'entrée de leurs terres découvertes aux étrangers, pourquoi ne jouirions-nous pas du même privilège et pourquoi ne leur défendrions-nous pas l'entrée de nos conquêtes dans l'Amérique, puisque nous en pouvons tirer un grand avantage. » Colbert continua dans nos colonies le système de la prohibition qui y était appliqué depuis longtemps. C'était l'opinion de l'époque.

Montesquieu la partageait : « L'on a établi que

1. Archives de la marine.

métropole seule pouvait négocier dans la colonie, et cela avec grande raison (1). »

L'objet le plus important du commerce des postes était les fourrures que les Français recherchaient avec empressement. Dès 1627 Richelieu avait organisé la compagnie des cent associés qui eut le privilège exclusif du commerce dans la Nouvelle France, à la réserve de celui des pelleteries que les habitants pouvaient faire sous la condition de vendre les castors aux facteurs de la compagnie suivant un prix fixé chaque année par l'État. Cette compagnie ne prospéra pas, ni plusieurs autres qui lui succédèrent. Colbert supprima les compagnies en les remboursant et rendit le commerce de l'Amérique libre à tous les Français, excepté celui du castor sur lequel le gouvernement se réserva un droit du quart qu'il affermait. Il fut fait défense d'apporter le castor ailleurs qu'aux comptoirs des fermiers; il était vendu au prix fixé par l'autorité.

1. Il n'en avait pas toujours été ainsi. Dans les Cahiers des Etats-Généraux de 1614, on lit : «... soit permis à tous marchands de faire trafic en la Nouvelle France de Canada et par toute l'étendue du pays en quelque degré et situation que ce soit, et en tous autres lieux tant dedans que dehors votre royaume de toutes sortes de denrées, marchandises;..... que la liberté du commerce et trafic soit remise en tous lieux et pour toutes choses ». Ces vœux sont à remarquer.

Ce système était vicieux et mécontentait la colonie. Comme on ne pouvait vendre le castor qu'au fermier intéressé à en faire fixer le prix au plus bas, tandis, qu'en vertu de son privilège, il vendait les marchandises au plus haut prix, les habitants du pays allaient porter leurs pelleteries aux Anglais, qui les payaient plus cher, tout en leur vendant à meilleur compte les objets à leur usage. Pour changer cela, pour déshabituer les sauvages de trafiquer avec les Anglais, M. de La Jonquiere proposait au ministre d'ordonner aux fermiers de faire vendre leurs marchandises au même prix que les Anglais pendant quelques années, mais cela ne faisait pas le compte des compagnies fermières qui voulaient des bénéfices immédiats.

La plupart des nations sauvages de la baie (1) des Puants, les Sioux, les Renards, les Folles Avoines préféraient vendre aux postes exploités par l'État qu'à ceux qui étaient affermés ; aussi dans cette contrée on n'affermait pas les postes afin de retenir les sauvages et de les empêcher d'aller vendre aux Anglais.

Si le système commercial était vicieux dans son

1. A l'ouest du lac Michigan.

organisation, la pratique aussi présentait des défauts : ainsi, le gouvernement français payant mal ses fonctionnaires suppléait à la modicité de leurs traitements en leur donnant des postes. Le commandement de certains postes emportait le privilège de la traite dans le poste. Les fonctionnaires avaient le droit de faire le commerce et tous le faisaient, ce qui donnait lieu à des plaintes nombreuses; ils ne s'y enrichissaient peut-être pas beaucoup ; ainsi les trois fils de la Verandrye étaient ruinés après avoir exploité les postes de l'Ouest pendant quatorze ans. Bien des légendes ne supportent pas l'examen.

Le gouverneur faisait entendre les doléances de la colonie, mais elles n'étaient pas toujours accueillies ; ainsi, au sujet du prix du castor, M. de La Jonquière écrivait le 1er octobre 1749 : « Nous avons suivi vos ordres pour la taxe du prix du castor : trois livres dix sous la livre, gras et sec, hiver, de bonne qualité. Il aurait été bien à souhaiter qu'on ne l'eût pas diminué. Il n'est pas douteux que dorénavant il n'en passe une plus grande quantité à l'Anglais puisqu'en temps de guerre et étant à quatre livres nos sauvages en portaient. Les Anglais le paient à Chouaguen quatre livres quatre sous. Nous portons tous nos soins à dé-

truire les contrebandiers français qui sont en quantité et dont le nombre augmentera sûrement après cette diminution. Nous doutons cependant de pouvoir en venir à bout parce qu'ils emploient des sauvages qui ne les trahissent jamais. »

Ailleurs il dit que les habitants abandonnent la culture du chanvre parce qu'il ne leur est payé que 25 francs le quintal au lieu de 40 francs qu'ils recevaient précédemment et qu'il conviendrait de leur accorder 30 francs.

Dans une autre lettre il écrit que les Iroquois étant venus le complimenter sur son arrivée, il les questionna sur la traite qu'ils faisaient avec les Anglais; ils reconnurent qu'ils l'avaient faite y étant engagés par le bon marché qu'ils trouvaient chez les Anglais et qu'ils continueraient jusqu'à ce que les draps fussent aussi bon marché chez les marchands de Montréal. Le père Fournier, leur missionnaire, assurait que les sauvages avaient chez les Anglais une pièce de drap pour 33 livres de castor de laquelle ils faisaient 12 couvertures, tandis qu'à Montréal on leur demandait 6 livres de castor pour une couverture ; que le drap rouge des marchands français est très vilain, tandis que celui des Anglais est d'une qualité bien supé-

rieure. Pour empêcher le commerce des sauvages avec les Anglais, M. de La Jonquière proposait de laisser le castor à 4 francs, et d'obliger la compagnie à envoyer du drap plus beau pour le prix de 7 livres 10 sols l'aune.

La mise en adjudication des postes avait amené une situation qui causait des plaintes.

Sous le gouvernement de M. de Vaudreuil et sous celui de M. de Beauharnais, les officiers étaient fermiers des postes et il était recommandé qu'on les leur donnât à bon marché, afin de les mettre en situation de contenter les sauvages, mais peu à peu on les avait affermés au plus offrant, et l'idée qu'on s'était formée des profits qui s'y faisaient (1) avait fait monter ces fermes à des prix beaucoup supérieurs. Les adjudicataires avaient augmenté le prix des marchandises au delà de toute raison. Les sauvages mécontents étaient allés acheter aux Anglais des marchandises que ceux-ci leur donnaient à plus bas prix.

Convaincu des inconvénients qui résultaient de l'adjudication des fermes, M. de La Galissonnière écrivait en 1748 au ministre : « qu'il s'était déterminé à faire le moins possible de nouvelles fermes et à faire exploiter par congés les postes à mesure

1. Les La Verandrye s'y étaient ruinés.

qu'ils vacqueraient » ; il ne croyait pas que ce système rendit autant, mais il espérait ramener ainsi les sauvages aux Français.

M. de La Jonquière continua ce que son habile prédécesseur projetait d'appliquer dans l'intérêt de la colonie; mais cet intérêt n'était pas celui du commerce privilégié.

Le système que les idées économiques du temps faisaient prévaloir, les privilèges injustifiables donnés à des compagnies, la concurrence anglaise furent les causes de la décadence du commerce et de l'amoindrissement de la puissance française au Canada; l'activité, les efforts du Gouverneur purent retarder le mouvement qui se précipitait, mais non l'arrêter, et il fut facile d'entrevoir le jour prochain de la perte de la colonie.

CHAPITRE XIX

Armée, troupes, milices, sauvages.

Les éventualités de guerre perçaient à l'horizon, aussi M. de La Jonquière porta son attention sur les moyens de défense du pays confié à son commandement. Ces moyens de défense consistaient dans les troupes envoyées de France, dans les milices canadiennes et dans les sauvages. L'effectif des troupes de la Nouvelle France n'était que de 570 hommes, ce qui était hors de proportion avec la vaste étendue de terrain à défendre des invasions. Le gouverneur des Trois Rivières n'avait que deux compagnies.

En vue des événements qui se préparaient et afin de tenir tête aux Anglais. M. de La Jonquière demanda que les compagnies fussent augmentées. Une lettre du Roi du 10 avril 1750 porte ce qui suit : « M. le marquis de La Jonquière, ayant réglé que les compagnies du détachement de la marine que j'entretiens au Canada seront portées à 50 hommes

chacune et qu'il en sera créé deux nouvelles..... » L'effectif des troupes venues de France se trouva un peu augmenté, mais il parut encore insuffisant au gouverneur et les événements lui donnèrent raison.

La nourriture de ces troupes fut améliorée ; la ration était d'une livre et demie de pain et quatre onces de lard ; il fit accorder aux soldats le supplément dont jouissaient ceux de l'île Royale et qui était de quatre onces de pain par jour, d'une livre de beurre et d'un pot de mélasse par mois. Une troisième caserne fut construite, les deux qui existaient ne suffisant pas. M. de La Jonquière se rendit à Montréal pour choisir l'emplacement d'une caserne qu'il fallait construire.

Les milices comprenaient les Canadiens en état de porter les armes. Ces troupes étaient très bonnes et rendirent de grands services dans la guerre. Il y avait 2.000 miliciens à Carillon d'après l'état du 13 juillet.

Les sauvages étaient d'utiles auxiliaires parce qu'ils dispensaient d'envoyer de France des troupes utilement employées sur d'autres points, mais ils occasionnaient une dépense considérable. Il fallait pour les retenir les gagner par des présents ce qui, au dire de M. de La Galissonnière était « le pire

des moyens », leur fournir des vêtements, des armes, leur nourriture. Chacun de ces sauvages coûtait au Roi 250 livres par an et la dépense se serait facilement élevée au double si on n'y avait porté une grande attention. Les députés des cinq nations étant venus à Québec y furent retenus pour contenir les villages mal intentionnés ; leur séjour coûta au Roi plus de 25.000 livres en habillements, nourriture, présents pour eux et pour les villages. Quoique ces alliés fussent souvent incommodes, portés à murmurer et toujours prêts à nous échapper, on les ménageait à cause des services qu'ils rendaient ; les caresses seules n'auraient pas suffi à conserver leur alliance; ils voulaient être employés; si on fût resté dans l'inaction et qu'on ne les eût pas occupés contre les Anglais, ils se seraient séparés de la France. Des médailles étaient accordées aux chefs des nations qui se distinguaient par leurs services et elles étaient très appréciées par le soin que l'on prenait de n'en accorder qu'avec beaucoup de circonspection.

C'est au moyen des sauvages que l'on avait gardé les frontières, elles étaient menacées par les milices levées dans les provinces de la Nouvelle Angleterre qui, appuyées par les troupes régulières

anglaises faisaient des incursions dans le Canada.

Les Anglais comme les Français se servaient des sauvages. Si les sauvages se sont parfois laissé aller à des actes de cruauté, jamais les Français ne les y ont excités; ils cherchaient au contraire à les contenir et à les adoucir. Le gouverneur défendait de leur vendre de l'eau-de-vie, ou du moins limitait beaucoup cette vente.

Pour les empêcher de tuer leurs prisonniers, on les leur rachetait, ainsi en 1747 on leur payait 12.686 livres pour quatre-vingt-douze prisonniers qu'ils auraient mis à mort sans cela. Les Anglais avaient-ils le même souci de la vie des Français tombés entre les mains des sauvages leurs alliés ?

On se servait des sauvages, mais sans pouvoir beaucoup compter sur eux. On lit dans une dépêche de M. de La Jonquière :

« Le Pied Froid qui est le grand chef des Miamis ne pense pas qu'on puisse les faire sortir d'avec les Anglais qui leur donnent toutes leurs marchandises à bas prix; on m'assure que c'est un honnête homme sur lequel on peut compter; je le crois, s'il est vrai qu'il y ait d'honnêtes gens chez les sauvages. »

Le 2 mai 1750 le gouverneur s'était rendu à Montréal où il était resté jusqu'au 11 juillet. Pen-

dant son séjour il avait expédié les congés des pays d'en haut, donné des ordres aux commandants de postes, reçu les nations sauvages qui étaient descendues pour le complimenter. Les sauvages avaient des orateurs remarquables par une grande abondance de paroles ; ils faisaient de très longs discours qu'ils interrompaient souvent en présentant un collier de porcelaine (1).

Voici quelques-unes des paroles des députés Goyongouins :

« A M. le marquis de La Jonquière, gouverneur, lieutenant général pour le Roi dans la Nouvelle France, 15 mai 1750.

« Sitôt, mon Père, votre arrivée en ce pays, les cinq Nations ont pris la résolution de vous prier de recevoir le même nom que portait M. de La Galissonnière ; nous l'avons nommé la paix, Skenon. Il avait un grand soin de toutes les nations, nous espérons, mon Père, que vous aurez pour nous les mêmes bontés..... »

Réponse du Gouverneur :

« Je reçois, mes enfants, avec plaisir le nom que

1. MONTCALM, *journal*, dit : « Depuis M. de La Jonquière le prix du millier de ces graines de porcelaine a été réglé à 70 livres que le Roi paie au général. »

vous aviez donné à mon prédécesseur qui signifie la paix ; j'aurai un très grand soin de vous, mes enfants et particulièrement de vous, Goyongouins, qui m'avez été fidèles pendant la guerre..... »

Les Sakis, les Renards, les Puants, les Sioux, les Folles Avoines étant venus complimenter le nouveau gouverneur il fit des réponses à chaque nation en particulier, puis les ayant réunis, il leur dit : « Mes chers enfants, Sakis, Renards, Puants, Sioux, Folles-Avoines, qui êtes ici assemblés, je donne à chacune de vos bandes un pavillon du grand Onontio (1) arborez-le quelque part que vous soyez et faites vous gloire d'être ses enfants..... »

M. de La Jonquière ne négligeait du reste aucune occasion de rattacher à la France les nations sauvages principalement les Iroquois qui étaient braves ; voici en quels termes il rend compte d'une visite faite, chez ces derniers.

« Québec le 17 octobre 1751.

« Les Iroquois du sault Saint-Louis (2) et du lac (3) des Deux Montagnes m'ont invité à les aller

1. Le Roi.
2. Mission des Jésuites.
3. A douze lieues de Montréal ; mission desservie par les Sulpiciens.

voir dans leurs villages. Je leur ai donné cette satisfaction. Ces deux missions ne laissent pas que d'être considérables; les sauvages m'y ont très bien reçu et m'ont rendu les honneurs militaires. J'ai été visiter tous les chefs et guerriers dans leurs cabanes dont la plupart sont aussi bien bâties que les maisons des Français. Il y en a même qui ont des magasins, surtout en marchandises anglaises et qui ne laissent pas d'être raffinés dans le commerce.

« Je n'ai pas manqué de leur défendre le commerce étranger, mais les Français leur donnent l'exemple surtout au sault Saint-Louis.

« Les Abenakis de Saint-François et de Bekaukoms m'ont également sollicité de les aller voir; je compte faire ce petit voyage l'année prochaine. »

Ce fut dans l'intérêt des sauvages que M. de La Jonquière renouvela aux commandants de poste la défense d'admettre au delà d'une certaine quantité d'eau-de-vie qu'il détermine, à cause des inconvénients qu'elle présente pour ces populations. Cette boisson les enivrait et amenait les plus déplorables effets; la vente en avait été interdite en 1678 par le roi Louis XIV, qui préférait perdre un revenu que laisser vendre une denrée qui pro-

duisait l'effet d'un poison dans les populations du Nouveau Monde. Mais les défenses étaient souvent transgressées. En 1718, le père Aubry, missionnaire jésuite aux Abenakis, écrit au Conseil de marine que l'on vend de l'eau-de-vie aux sauvages, ce qui occasionne leur perte ; cette boisson met parmi eux des désordres qui ont des conséquences très fâcheuses pour la colonie. Il demande qu'on renouvelle les défenses et le Conseil de marine se montre favorable à cette réclamation... M. de La Jonquière prescrivait que la provision d'eau-de-vie vendue dans les postes fut restreinte à une quantité fixée par lui, pour éviter les abus ; malheureusement, les sauvages ayant contracté l'habitude de boire cette boisson ne pouvaient s'en passer et en achetaient des Anglais qui n'apportèrent jamais aucune réserve dans cette vente. L'évêque de Québec défendait aussi sous peine de cas réservé de donner de l'eau-de-vie aux sauvages.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

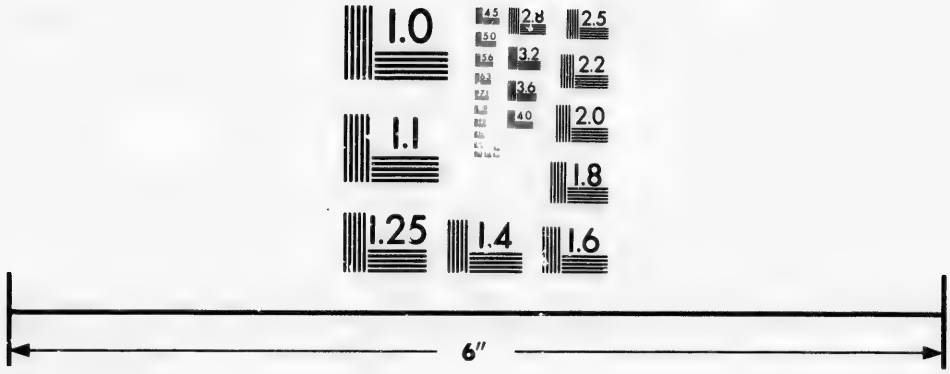

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

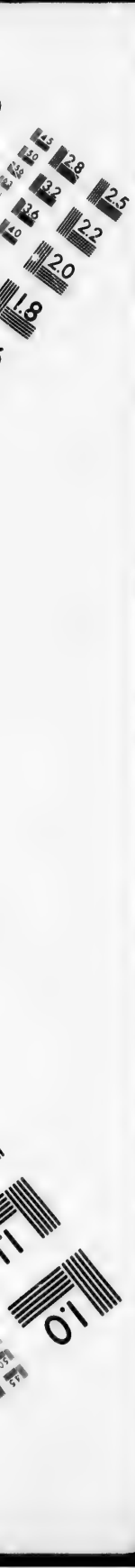
2.8
2.5
3.2
3.6
2.2
2.0
1.8
1.0

CHAPITRE XX

Population. — Coureurs de bois. — Concession de terres. — Travaux. — Le voyageur Kalm.

Si le système économique était défectueux et contraire à la nature des choses, les moyens de défense étaient hors de proportion avec le résultat à obtenir. La cour de Versailles ne comprenait pas assez l'importance du magnifique domaine que de hardis pionniers avaient donné à la France ; elle ne voyait dans la vaste colonie que « quelques arpents de neige » difficiles à garder, et s'estimait heureuse de les céder pour avoir la paix. Elle ne se rendait pas compte que la perte de la colonie, c'était la prépondérance des Anglais dans le monde. Elle administrait mal et ne donnait que des moyens de défense insuffisants.

Enfin, faute encore plus grave, elle laissait le pays manquer de population, comme on va le voir.

Il n'y avait dans la Nouvelle France que 37.000 personnes des deux sexes en 1734 ; la population

de sang français ne s'élevait pas à plus de 8.000 à 10,000 ; ce fut la principale cause de la faiblesse de cette vaste colonie et ce qui la fit succomber.

Les compagnies privilégiées prenaient l'engagement d'y faire passer tous les ans un certain nombre de Français, mais elles tenaient mal ou pas du tout leurs engagements. Le gouvernement envoyait parfois des colons recrutés dans les diverses provinces. En 1632 le Perche (1) avait fourni un certain nombre d'excellentes familles de cultivateurs partis de Longny, de Tourouvre, et de la riche contrée de Mortagne, source précieuse de colons. On accordait des terres aux soldats qui, après leur congé, consentaient à s'y établir ; tout cela était insuffisant pour peupler l'immense étendue de la Nouvelle France comprise entre l'embouchure du Saint-Laurent, les montagnes Rocheuses, les bouches du Mississipi et les Alleghanis ; et cependant on ne pouvait résister aux Anglais, toujours envahissants, qu'en occupant le pays. A peine vers 1750 y trouvait-on 50.000 habitants lorsqu'il en aurait fallu 200.000. Les colonies des Anglais en avaient 1.200.000 ; la

1. Rameau, *La France aux Colonies*. En 1884, j'ai publié dans l'*Écho de l'Orne*, journal de Mortagne, un article sur cette émigration.

prépondérance numérique de ces derniers devait les faire triompher.

C'était dans le but de défendre la colonie et d'accroître la population que M. de La Jonquière avait demandé une augmentation de troupes qui fut accordée, mais qui n'était pas assez considérable. Les soldats pouvaient être employés à certains travaux, comme dans les forges de Saint-Maurice, à défaut des gens de journée, souvent insuffisants, malgré les prix excessifs offerts; ceux qui se mariaient et restaient dans le pays à l'expiration de leur congé, devenaient une source féconde d'accroissement de la population. Le régiment de Carignan avait donné un très bon exemple à suivre. Après avoir fait leur service au Canada la plupart des hommes s'y fixèrent, obtinrent des terres et les cultivèrent. C'est en poursuivant cet ordre d'idée que M. de La Jonquière avait concédé des terres à M. de Bonne, capitaine réformé dans le régiment de Condé atteint de deux blessures, et au chevalier de Repentigny, enseigne.

Voici le texte de cette concession :

« 30 octobre 1750 : Le marquis de La Jonquière, Gouverneur et M. Bigot, Intendant de la Nouvelle

France, accordent une concession à M. de Bonne, capitaine réformé dans le régiment de Condé, capitaine des gardes du gouverneur et au chevalier de Repentigny, enseigne dans les troupes, d'une étendue de terre située au sault Sainte-Marie où ils comptent former un établissement qui serait utile aux voyageurs et parviendrait à détruire le commerce des sauvages avec l'Anglais. Cette concession est faite sur la rivière qui sépare les deux lacs ; elle aura six lieues de long et de large, à perpétuité, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de pêche et chasse, à la charge de porter foi et hommage au château Saint-Louis de Québec duquel ils relèveront ; aux droits et redevances accoutumés suivant la coutume de Paris suivie en ce pays ; les bois, les mines, minières et minerais sont réservés, à la charge d'y tenir feu et lieu et de le faire tenir par leurs tenanciers, de desserter et faire desserter la dite terre, laisser les chemins du Roi et les autres voies jugées nécessaires pour l'utilité publique. »

Un historien canadien reproche à M. de La Jonquière cette concession ; c'était cependant un bon moyen de fixer une population honnête dans une contrée qui en manquait, et bien préférable à

celui qu'employaient trop souvent les puissances européennes vis-à-vis de leurs colonies, à savoir, d'y envoyer les malfaiteurs, les vagabonds, les condamnés et les femmes de mauvaise vie, comme le prouvent les documents de nos archives.

Bougainville qui était au Canada en 1757 adresse un mémoire (1) au Roi où on lit : «... Il serait bien nécessaire que le Roi prît dans les différentes grandes villes les gens sans aveu pour les envoyer ici. » Du reste, ce mémoire contient bien des idées fausses et des inexactitudes.

M. de Bonne avait déjà obtenu une concession de neuf années pour faire la pêche du loup marin sur la côte du Labrador depuis le cap Charles jusqu'à la baie de Saint-Alexis.

Mlle de Ramsay obtint une concession seigneuriale en octobre 1750 ; elle était située sur le lac Champlain, une lieue au-dessus de la rivière du Sable et cinq lieues au-dessous.

D'autres concessions furent encore accordées sous l'administration de M. de La Jonquière, comme sous les autres gouverneurs ; la dernière est de 1754.

Une des causes qui nuisaient à l'accroissement de

1. Archives de la marine.

la population, c'était l'habitude que prenaient certains jeunes Canadiens de se faire coureurs de bois ou voyageurs. Ils allaient vivre chez les sauvages où les attiraient le libertinage et l'indépendance ; ils faisaient la traite en fraude dans l'étendue d'un poste au profit du fermier d'un autre poste, favorisaient la désertion des soldats, occasionnaient la plupart des affaires qui survenaient entre les Français et les nations sauvages ; ce genre de vie, très défavorable au développement de la population, était combattu par le gouverneur qui faisait tous ses efforts pour ramener les jeunes Canadiens et les détourner de la vie vagabonde.

C'était surtout aux Illinois que se prenaient ces habitudes nomades à cause de la grande distance qui séparait ce poste du gouvernement central et de la difficulté d'agir sur ceux qui y résidaient ; la désertion était par suite très grande dans la garnison du fort des Illinois.

Au nombre des intérêts qui occupèrent M. de La Jonquière, il faut mentionner divers travaux qui étaient d'un intérêt général. On en exécuta dans la rivière Catharakouy pour détruire les rapides et la rendre navigable. La dépense s'éleva à 5.000 livres. Les canots purent franchir en trois jours ce qui en demandait dix à douze. Il

chercha à accroître l'importance des forges de Saint-Maurice, en régie depuis 1741, la Compagnie qui les exploitait ayant abandonné son privilège. Il demanda au ministre les ressources nécessaires à l'établissement d'une imprimerie ; les écritures auraient été faites avec plus d'économie et les ordres transmis avec plus de rapidité. L'idée était excellente mais l'indifférence de la mère patrie pour les colonies était sans bornes.

M. de La Jonquière reçut le botaniste suédois Kalm, élève de Linné, qui allait faire des observations sur les minéraux et les végétaux et l'accueillit avec une bienveillance et une distinction que celui-ci s'est plu à reconnaître dans l'ouvrage qu'il publia à la suite de son voyage (1). Kalm emporta beaucoup de graines, de plantes et d'arbres; il fut défrayé de tout pendant son séjour au Canada où sa dépense, d'après l'état signé par l'intendant, s'éleva à 778 livres à Québec et à 1.404 livres à Montréal.

Il fit travailler à la carte de la Belle Rivière par le sieur Bonnecamp. Le nombre des bêtes de somme était insuffisant au Canada, le gouverneur demanda qu'on envoyât de France des ânes et quelques ânesses, ce qui eut lieu.

1. *Voyaye en Amérique en* 1748; publié en suédois, traduit en anglais et en français.

Les habitants de Québec étaient disposés à paver une largeur de six pieds devant leur terrain; le gouverneur proposa de ta. : les cabaretiers à 30 ou 40 francs chacun par an pour paver le milieu de la rue.

CHAPITRE XXI

Limites de l'Acadie. — Lettre à M. Cornwallis. — Acadiens réfugiés sur les terres françaises. — Acadiens déportés.

Ainsi qu'il a déjà été expliqué, la question des limites entre la Nouvelle France et les possessions anglaises fut une de celles qui préoccupèrent le plus M. de La Jonquière. Comme les Anglais prétendirent trouver dans les faits qui s'étaient produits à l'occasion de ces limites sous l'administration de ce gouverneur, le prétexte à la guerre qu ils commencèrent sans déclaration, en 1755, au mépris du droit des gens il est nécessaire d'entrer dans quelques détails. Par le traité d'Utrecht la France avait entendu céder la péninsule acadienne jusqu'à l'isthme qui est une limite naturelle, elle entendait également que les possessions des colonies anglaises sur le continent devaient être bornées par les monts Apalaches qui étaient aussi des limites naturelles.

Les Anglais avaient d'autres prétentions (1); la

1. Voir : *La conduite de la France dans la question de la*

population de leurs colonies augmentait et se trouvait trop resserrée entre la mer et les Apalaches, elle voulait les franchir et s'étendre vers la Belle Rivière.

Les Anglais voulaient également sortir de la péninsule acadienne et avoir l'embouchure du Saint-Laurent. Comme on ne s'entendait pas sur les limites des terres des deux nations, des commissaires furent nommés pour les déterminer et, en même temps, les gouvernements français et anglais avaient donné l'ordre à leurs agents d'éviter tout sujet de discussion, de ne rien changer à la situation existante, mais d'attendre la décision des commissaires. MM. de La Galissonnière et de Silhouette étaient ceux de la France (1).

Nonobstant les ordres donnés, continuant leur

Nouvelle Ecosse; Londres, 1751; violent pamphlet contre les Français et contre le livre du père Charlevoix. Voir aussi le *Mémoire en réponse aux observations des ministres d'Angleterre*, imp. royale, 1756.

1. Le 22 juillet 1757 l'abbé de Bernis écrivait : « Le travail immense que M. de Silhouette a fait pour constater et fixer les limites de nos possessions et de celles des Anglais en Amérique est si avantageux à la nation et deviendra si nécessaire pour conclure et établir la paix sur des fondements solides que je n'ai pu me dispenser de solliciter auprès de Sa Majesté une récompense glorieuse pour l'auteur de ce grand ouvrage..... »

Les commissaires n'avaient rien fait parce que l'Angleterre voulait la guerre ; elle éclata et fut suivie de la triste paix de 1763.

système d'envahissement, les Anglais ne négligeaient aucun moyen de pénétrer dans les pays qu'ils convoitaient. Ils n'épargnaient aucune vexation aux Acadiens, population honnête et paisible, adonnée à la culture des terres, douée de toutes les vertus des habitants des campagnes; en même temps, ils commettaient des actes d'hostilité contre les Français, capturaient leurs bâtiments qui naviguaient entre l'île Royale et l'île Saint-Jean; enlevaient des missionnaires français et les retenaient prisonniers; obligeaient le curé de Grand-Pré à repasser en France; établissaient les fortifications de Beaubassin sur des terrains qui étaient à la France ou tout au moins étaient litigieux.

M. de La Jonquière qui depuis cinquante ans luttait contre les Anglais n'était pas homme à laisser sans riposte de pareilles agressions; là comme toujours, il lutta pour la défense des droits de la France. Il envoya des troupes pour garder et défendre le pays qui s'étendait jusqu'à l'isthme; il en écrivait en ces termes au ministre le 20 septembre 1749 : « Les limites de l'Acadie vers la Nouvelle France doivent être naturellement à la hauteur des terres entre la Baie Verte et la rivière qui tombe dans Beaubassin; par conséquent le poste que je vais faire occuper vers Tintamare, Méme-

rangs, Selkekoniak et Chipoudy nous appartient indubitablement jusqu'à la rivière Saint-Georges par les limites qui durent être réglées en 1700. Les anciennes limites de ce continent étaient à la rivière Kinibiki qui est 20 lieues plus loin en allant du côté de Boston... Il est très important de nous assurer les habitants de Pekondiak, Chipoudy et Mamerancongs voisins de l'isthme qui nous sépare d'avec l'Acadie. J'envoie dans ces quartiers un fort détachement qui sera commandé par le sieur chevalier de la Corne dont on connaît les talents et la bravoure, ayant sous ses ordres le sieur Deligneris, autre officier très capable; il aura ordre de se placer de façon à n'être pas facilement attaqué en cas que les Anglais voulussent s'y établir, et de s'y opposer par la force des armes. Ce point étant la clef de ce pays-ci du côté de l'Acadie, il est essentiel de nous le conserver pour arrêter les entreprises des Anglais, et protéger les Français et les nations sauvages qui nous sont fidèles. Ces postes sont d'ailleurs d'un très grand secours à l'île Royale... »

Il insistait auprès du ministre, — le 9 octobre 1749, — pour que la question des limites eût une prompte solution, « à cause des tentatives que les Anglais font pour s'agrandir sur des terres qui de

tout temps nous ont appartenu. Je dois prendre des mesures pour nous maintenir dans nos possessions et les empêcher d'y former aucun établissement. »

Ainsi, dès son arrivée dans la colonie, il avait à lutter contre des envahissements qui se commettaient sur des points différents et par tous les moyens. M. Cornwallis, gouverneur de la Nouvelle Écosse, homme entreprenant, envoya le major Lawrence pour faire retirer M. de la Corne; celui-ci répondit qu'il avait ordre de son général « de ne pas céder un pouce de terrain et de résister par les armes »; devant cette attitude le major Lawrence se retira. M. Cornwallis se plaignit à sa cour et lord Albemarle en écrivit au Marquis de Puyzieulx, notre ministre des affaires étrangères. Celui-ci répond (1) que « le marquis de La Jonquière, gouverneur de la Nouvelle France, a envoyé un détachement de troupes à Chipoudi parce que la rivière Saint-Jean et Chipoudi sont sur le continent du Canada... qu'il connaît la prudence de M. de La Jonquière... »

Les deux gouverneurs avaient échangé une correspondance d'abord courtoise et qui était devenue

1. Archives des Affaires Etrangères.

bientôt agressive ; voici une lettre de M. de La Jonquière à M. Cornwallis :

« Québec, le 2 avril 1750.

« Monsieur,

« La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er décembre dernier me parvient hier au soir seulement, je ne sçay à quoy attribuer ce retardement, le courrier qu'on m'a dépêché aiant fait toute la diligence possible.

« Vous me marquez en propres termes, qu'en vérité, il est difficile de croire qu'un homme tel que moi ait pu approuver la lettre de M. de La Galissonnière.

« Je vous reponds qu'il est également difficile de concevoir qu'un homme tel que vous ait pu penser que je ne sentirais pas le poids et le fondement des bonnes raisons dont cette lettre est remplie. Je vois bien que vous voulez en ignorer la justice et que vous croyez qu'en me témoignant votre surprise, je serois assez facile de vous en croire, en quoy vous vous trompez.

« Vous êtes extrêmement surpris, me dites-vous, que j'aie envoyé des détachements à Pitcodiack, Memorancongs et Chipudy, et que vous pensez que

j'aurais eu soin de donner mes ordres pour que les troupes n'arrivent point dans ces postes.

« En vérité, je suis moy-même plus que surpris de vous voir penser de même, et je ne puis croire que vous aiez dit sérieusement que je ferois retirer mes troupes. Je ne fais rien que je n'y sois fondé de droit, et ma fidélité pour le Roi mon maître devoit vous prévenir que quand un homme tel que moy entreprenoit quelque chose, il étoit en état et dans la résolution de le soutenir. *Faites attention que le Roy de France est le premier possesseur de tout ce continent*, et que nous avons fait les premiers établissements dans cette partie de la Nouvelle France depuis Kibiniky jusqu'au fond de la baye Françoise, d'où il faut conclure que la rivière Saint-Jean et les postes que je fais occuper, qui sont en deçà du Portage de la baye Verte de Beaubassin, qui est l'endroit le plus étroit de la péninsule de l'Acadie, nous doit appartenir indubitablement, attendu que le Roy de France n'a cédé au Roy d'Angleterre que l'Acadie par le traité de Paix de 1713.

« Vous nommez mal à propos ce continent la Nouvelle Ecosse. J'en suis chargé par mes lettres patentes (ainsi que tous mes prédécesseurs l'ont été), comme faisant partie de la Nouvelle France,

et je suis par là autorisé à ne pas céder un pouce de terrain, jusqu'à ce que le Roy mon maître m'en aye ordonné autrement.

« C'est dans ces vues que je vous ai fait part des dispositions de la décision des deux couronnes. Par ma lettre du 25 octobre dernier, j'ai rendu compte au Roy mon maître, de ce que j'avois ordonné aux officiers que j'ai envoyés commander dans les dits postes, de ne point souffrir que qui que ce soit s'y établît, et de s'y opposer par la force des armes après avoir signifié à ceux qui voudroient les troubler ce que je viens de vous marquer, sans néanmoins leur avoir ordonné de faire aucune fortification jusqu'à ce que les commissaires qui doivent avoir été nommés aient réglé les véritables limites de l'Acadie à la Nouvelle France ; ces limites n'ont jamais été réglées, puisque vous convenez vous-même qu'on a nommé des commissaires pour cet effet, et c'est sur quoi je suis fondé à envoyer des troupes pour garder les dits postes jusqu'à la décision des deux couronnes.

« J'espère que vous ferez vos réflexions sur ce que je vous marque, ne doutant pas que vous n'aiez rendu compte au Roi votre maître de tout ce qui se passe, et comme vous me dites qu'en attendant ses ordres, vous ferez ce qui est de votre

devoir, je vous préviens que je ne manquerai pas non plus de faire le mien.

« Je viens d'apprendre que le Sieur Goram avoit arrêté M. l'abbé Girard, curé de Copeguit, j'ignore les raisons pourquoy on l'a fait, mais comme c'est un sujet du Roy mon maître, je vous prie de le renvoyer incessament dans sa Patrie.

« La Jonquière. »

Le 11 septembre 1750 le ministre écrit au marquis de La Jonquière : « J'ai rendu compte au Roy de votre correspondance avec M. Cornwallis (1) gouverneur de l'Acadie ; il est certain que la dernière lettre que ce gouverneur vous a écrite le 5 mai 1750 (2) est fort indécente à tous égards, et l'on ne doit pas douter qu'elle ne soit désapprouvée de la cour d'Angleterre, mais il faut convenir aussi que la vôtre du 2 avril à laquelle la sienne servait de réponse était en général d'un style un peu trop sec relativement à celles qu'il vous avait écrites jusqu'alors (3)...

1. Il fut fait comte en 1753 ; l'Angleterre soutient ses agents ; il avait succédé à Maskarens en 1749. Un des fils de Cornwallis commanda dans l'Inde, il a laissé une correspondance publiée en trois volumes à Londres en 1859.

2. Je n'ai pu me la procurer.

3. *Pouchot* dans ses *Mémoires*, écrit : « M. de la Jonquière, homme de mer, était plus franc, mais il se piquait aisément, disait des injures à son adversaire et en vint jusqu'à des défis... »

« Le caractère inquiet et entreprenant de M. Cornwallis, gouverneur de l'Acadie, doit faire craindre qu'il ne tente de nouvelles entreprises pour enlever de force le poste de la rivière Saint-Jean et celui de Pecoudy... »

C'était plutôt sur mer où il était le plus fort qu'agissait M. Cornwallis; il fit attaquer et prendre deux petits navires qui portaient des vivres et des munitions aux troupes françaises de la rivière Saint-Jean.

C'est pour résister à ces nouvelles entreprises que, le 23 novembre 1750, M. de La Jonquière lui écrivit : « Vous avez eu la témérité de faire combattre le brigantin de Sa Majesté Très Chrétienne, *Le Saint-François* commandé par M. de Vergor, capitaine des troupes détachées de la marine, de le faire prendre et de le détenir prisonnier... je vous somme de me déclarer pourquoi, comment, et en vertu de quoi vous avez fait prendre le bateau *Le Loudun* et le dit brigantin *Le Saint-François*... Vous avez fortifié Beaubassin, vous y avez mis un détachement de troupes... c'est pourquoi je vous somme de me déclarer aussi vos vues à cet égard... vous menacez de faire raser tous les villages où sont les pavillons français et vous voulez faire des établissements sur les terres du Roi mon maître, ce qui m'oblige de

vous sommer également si vous avez des ordres à ce sujet... »

Mais ce langage tout énergique qu'il fût n'arrêtait pas les Anglais; contre eux il fallait les actes. M. de La Jonquière n'avait négligé aucun moyen pour repousser leurs tentatives et maintenir les droits de la France et de leurs alliés. Dans un rapport au ministre, du 1er mai 1751, il rend compte ainsi des mesures qu'il a prises : « J'ai fait établir trois magasins : un à la rivière du Loup, l'autre à Hemisewota et le troisième au-dessous du portage de ce lieu; j'y ai fait faire un chemin et j'y ai fait construire des bâteaux plats qui servent en hiver à faire transporter sur les glaces par des trains les besoins les plus pressants de la rivière Saint-Jean; l'été, les transports se font par des charrettes, les Anglais arrêtant les bâtiments que nous y envoyons.

« Les Anglais s'étant vantés qu'ils iraient s'établir au fort Saint-Jean, j'ai donné ordre au sieur de Boishébert (1) qui y commande de rétablir l'ancien fort nommé Ménacoche pour y loger cent hommes; le tout sera fait en pieux et j'ai recommandé très

1. Un rapport de Boishébert sur les événements de 1755, 1756 existe dans le fonds Clairambault.

expressément de le faire faire sans qu'il en coûte rien au Roy, ou du moins bien peu, et pour cet effet d'y faire travailler les soldats et les miliciens canadiens par corvées.

« Les terrasses de ce fort ont vingt-cinq pieds de haut en dehors et douze endedans ce qui le met en état de résister à une vive attaque, le canon ne pouvant faire aucune impression sur ces terrasses. Je dois y faire placer quatre canons de huit pour canonner les vaisseaux qui pourraient l'attaquer.

« Il est indispensable de rétablir ce fort parce que, si nous abandonnions le bas de la rivière, les Anglais en prendraient possession et s'y établiraient.

« J'ai fait partir le 12 février, sur les glaces, cinquante Canadiens pour augmenter la garnison de ce fort.

« Afin que le Sieur de Saint-Ours ne soit pas attaqué par les forces anglaises de Beaubassin (1) ou de Chibouctou, je lui ai donné ordre de faire un fort de pieux à la pointe de Beauséjour avec des casernes, un logement pour les officiers et des magasins pour les vivres.

1. Le fort de Beaubassin, bâti au fond de la baie Verte, par Cornwallis.

« Je lui ai donné l'ordre d'établir un autre fort (1) à la Baie Verte et d'y mettre un petit détachement pour empêcher les Anglais de s'établir de ce côté-là et avoir l'entrée de la rivière des Gaspareaux libre.

« Je dois lui envoyer douze canons pour placer dans ces deux forts.

« Les soldats et les Canadiens travailleront à ces ouvrages par corvées afin qu'il en coûte peu au Roi.

« Le poste de Chedaïck sera occupé par un officier et quelques soldats placés par le sieur de Saint-Ours.

« Le sieur de Saint-Ours mettra aussi une petite garde au Pont-Buot et dans tous les autres endroits où ce sera nécessaire pour éviter une surprise.

« Dans la belle saison il s'établira avec toute sa troupe à la pointe de Beauséjour afin d'empêcher les Anglais de s'établir sur nos terres au deçà du portage de la Baie Verte.

« J'ai renforcé la garnison de cent cinquante Canadiens et de cent sauvages.

« Le sieur de Saint-Ours fera faire l'exercice les

1. De Gaspareau.

dimanches et fêtes aux Acadiens incorporés dans les milices, visitera leurs armes et les tiendra prêts à les prendre à la première alerte pour se défendre.

« A l'entrée du havre de la rivière Saint-Jean, les Anglais ont fait une démonstration avec un navire et sept bateaux ; on a tiré sur eux des coups de fusils et ils se sont retirés.

« Un bateau anglais a donné la chasse à un de nos esquifs mais les habitants de Chipoudy obligèrent les Anglais à se retirer.

« Dès que les Anglais sont arrivés à Beaubassin les sauvages ont brûlé plusieurs habitations ; ils ont brûlé une goélette anglaise échouée, et pris cinq Anglais ; ils harcèlent les Anglais.

« Le 15 février les sauvages ont levé la chevelure à cinq Anglais.

« Ce que les sauvages ont fait contre les Anglais compense ce que les Anglais ont fait contre nous.

« Mais nous avons à nous plaindre au sujet du bateau *Le Loudun* et du brigantin *Le Saint-François* qu'ils nous ont pris et qu'ils ont fait vendre.

« J'ai donné ordre à M. Desherbier d'user de représailles.

« J'ai donné ordre au sieur de Saint-Ours de faire

courir continuellement des sauvages à la Baie Verte pour nous en conserver le passage, de faire piller par eux tous les bâtiments anglais qui pourront s'échouer sur nos terres et de les excéder.

« Il n'y a pas le moindre lieu de douter que les Anglais tiendront des bâtiments de guerre à la Baie Verte pour arrêter les bâtiments qui iront dans nos postes; je donne l'ordre aux capitaines de vaisseaux ou frégates du Roi qui arriveront à Louisbourg d'aller mouiller à la Baie Verte pour protéger nos bâtiments et empêcher les Anglais de leur faire la moindre insulte; je leur ordonne de combattre les vaisseaux anglais, supposé qu'ils veuillent s'opposer à leur passage.

« A l'égard des plaintes de M. de Cornwallis j'espère que vous approuverez ma réponse; il est essentiel que vous portiez vos plaintes à la cour d'Angleterre et demandiez la satisfaction qui vous est due; vous pourrez soutenir tout ce que j'ai avancé dans cette réponse; je n'y ai employé que la vérité au lieu que les Anglais n'emploient que le mensonge. »

Le 3 novembre 1751 il ajoutait : « Les Anglais se sont bien fortifiés, ils ne discontinuent pas leurs travaux ce qui m'autorise de plein droit à faire faire sur les frontières, dans les quartiers où M. de La

Galissonnière et moi avons établi des postes, les fortifications qui peuvent être nécessaires pour en assurer la défense.

« Si le général Cornvallis se plaint, je répondrai qu'après la fortification qu'il a faite de Beaubassin, sans doute contre les intentions du Roi son maître, puisqu'il est certain que cet endroit n'est pas compris dans la cession faite par le traité d'Utrecht, ou que du moins il est contentieux, j'aurais cru manquer à la fidélité que je dois à Sa Majesté si je n'avais pas pris sur moi de travailler aussi à mettre en sûreté les postes français de même que les habitants.

« Les Anglais se donnant beaucoup de mouvement du côté des nations du pays d'en haut, et le général Cornwallis du côté de l'Acadie, ce sont des preuves sensibles qu'ils n'ont point usé des ménagements que la cour Britannique dit leur avoir prescrit. La prise du bateau français *Le Loudun* et du brigantin du Roi *Le Saint-François* sont des insultes que Sa Majesté ne doit pas laisser impunies.

« Je ne négligerai rien pour la conservation des postes établis sur les frontières de l'Acadie. Je ne doute point que M. de Cornwallis n'ait formé quelques projets contre ces postes durant l'hiver dernier, et tout m'a persuadé qu'il n'aurait point hé-

sité à les mettre en exécution si j'eusse été moins surveillant. Il est fâcheux que le travail des commissaires (1) assemblés à Paris pour le règlement des limites ne soit point aussi avancé qu'il serait à désirer qu'il le fût. Il importe que vous donniez vos ordres pour améliorer ce règlement, en attendant je prendrai toutes les mesures pour contenir les Anglais et donnerai confiance aux Acadiens et aux sauvages. A quelque extrémité que se portent les Anglais *je ne leur céderai pas un pouce de terrain* et je maintiendrai sur nos terres par la force des armes les détachements que j'y ai mis. »

Si ces paroles reçurent un démenti, ce ne fut qu'après la mort de M. de La Jonquière; avec ce gouverneur courageux, intrépide, infatigable, les destinées de la Nouvelle France pouvaient être différentes de ce qu'elles ont été.

Comme représailles de la prise du bateau *Le Loudun* et du brigantin *Le Saint-François*, il fit saisir et vendre trois ou quatre navires anglais.

Cornwallis n'enleva pas le poste de la rivière Saint-Jean ni celui de Pecoudy, comme le craignait le ministre, et il n'eût pas hésité à le faire si

1. Voir la note de la page 189 au sujet de la récompense donnée à l'un des commissaires pour son « immense travail ».

M. de La Jonquière eût été « moins surveillant ». En 1755 Beauséjour fut pris par les Anglais sans être secouru.

Si la délimitation de la Nouvelle Ecosse passionnait les deux nations rivales, le sort des Français *neutres* qui l'habitaient était digne d'un grand intérêt et l'attention de M. de La Jonquière ne s'en détournait pas.

Les Acadiens, ou Français neutres, descendaient de quarante familles françaises établies vers 1642, en Acadie, par M. de Razilly; ils étaient deux mille en 1700, quatorze mille en 1750.

Quand l'Acadie fut cédée à l'Angleterre, le traité d'Utrecht garantit aux Acadiens le libre exercice de la religion catholique et la faculté de se retirer de la province.

Les Anglais ayant besoin de cette population afin que l'Acadie, devenue la Nouvelle Ecosse, ne se trouvât pas déserte, la ménagèrent d'abord, mais effrayés de son accroissement et de sa fidélité à la France dont elle conservait la langue, la religion, les traditions, ils la molestèrent dans ses croyances et mirent tout en œuvre pour en obtenir le serment d'allégeance au souverain de la Grande-Bretagne; les Acadiens ne voulaient prêter qu'un serment avec la réserve de ne pas porter

les armes contre les Français et contre les Indiens.

Pour mettre un terme aux vexations qu'ils éprouvaient, les Acadiens demandèrent en 1749 à quitter la Nouvelle Ecosse et à passer au Canada avec leur mobilier ; déjà des émigrations partielles avaient eu lieu.

Voici ce qu'écrit à leur sujet M. de La Jonquière dans une dépêche du 9 octobre 1749 : « ..... Ces pauvres habitants, qui n'ont jusqu'à présent reçu aucun secours de nous, ont demandé à M. de Cornwallis, gouverneur de la Nouvelle Ecosse, qu'il leur soit accordé des prêtres et l'exercice libre et public de leur religion. Il leur a été répondu qu'on accordait leur demande à la condition de prêter serment de fidélité au Roi de la Grande Bretagne. Plutôt que de se soumettre à ces conditions les habitants demandent à se réfugier chez nous ; je les invite à venir s'établir dans les terres du poste du sieur de Boishébert ou en deçà du portage de la Baie Verte où ils recevront secours et assistance.

« Si les Mickmacks sont obligés de quitter l'Acadie, ils seront accueillis de même ; toute la circonspection possible sera apportée dans cette affaire pour ne pas nous compromettre avec les Anglais.

« D'après les mesures que je prends, j'ai la con-

fiance : 1° Que nous nous maintiendrons dans nos terres et que les Anglais ne pourront y faire aucun établissement avant que les limites aient été réglées par les deux couronnes ; 2° Que nous soulagerons et retirerons insensiblement des mains des Anglais, les Français de l'Acadie ; 3° enfin que les sauvages s'opposant de toutes leurs forces aux entreprises des Anglais et les vexant de plus en plus, cela pourra les décourager et les porter à renoncer aux prétentions qu'ils ont mal à propos sur les terres de Sa Majesté, qu'ils n'ont imaginées que pour se mettre à portée de nous nuire. »

Comme il l'annonçait au ministre, M. de La Jonquière prit des mesures pour recevoir les Acadiens. Au printemps de 1750 le chevalier de la Corne eut la mission de les recevoir et de les installer à Chipoudi entre la baie Verte et la baie Chignecton, c'est-à-dire à l'entrée de l'isthme qui sépare la péninsule de la terre ferme. M. Cornwallis les trouvant trop rapprochés envoya le major Lawrence avec quatre cents hommes pour les déloger. Cet acte de rigueur révolta les habitants de Beaubassin qui, poussés par un beau patriotisme, brûlèrent leurs maisons et allèrent rejoindre les autres Acadiens. M. de la Corne les accueillit également et les protégea par deux forts qu'il avait rapidement

élevés : Beauséjour et Gaspareau. Sur les ruines de Beaubassin les Anglais élevèrent le fort Lawrence. D'après l'abbé Le Loutre (1) leur chef et leur guide, le nombre des Acadiens qui se réfugièrent alors était de neuf cent quatre-vingt-huit.

Le départ des Acadiens irrita vivement les Anglais. Ceux qui restèrent dans la Nouvelle Ecosse furent en butte aux vexations et devinrent bientôt les victimes d'un acte de barbarie. Au début de la guerre, sous le prétexte que leur attachement à leur religion et à leurs traditions était un danger, les Anglais chassèrent de leurs maisons six mille d'entre eux, les embarquèrent de force sur des navires et les déportèrent en Angleterre et aux Etats-Unis ; quelques-uns se réfugièrent au Canada, en France ; beaucoup périrent de misère :

« Sur la croix des tombeaux leur histoire est écrite »,

a dit un poète américain, Longfellow, inspiré par les malheurs de ces infortunés.

Deux écrivains animés d'un profond patriotisme, M. Rameau (2) de Saint-Père et M. l'abbé Casgrain (3) ont raconté l'histoire des Acadiens dans

1. Il était au combat de Finistère sur la *Gloire* et en a fait un récit publié par l'abbé Casgrain. L'abbé Le Loutre était animé d'un grand dévouement à sa religion et à son pays.
2. *Une colonie féodale en Amérique, l'Acadie.*
3. *Un pèlerinage au pays d'Evangéline.*

des pages éloquentes qui méritent d'être lues. Quelques-uns des survivants de l'attentat de 1755 purent, après une longue absence, rentrer dans les lieux d'où ils avaient été expulsé ; ces familles ont prospéré, leur descendance paraît s'élever aujourd'hui au nombre de quatre-vingt mille.

La ville de Grasse (Var) donna l'hospitalité à une centaine de ces malheureux en 1761.

Au budget de l'Etat figure en 1781 une somme de 113.000 livres pour secours aux familles acadiennes.

La loi du 25 février 1791 présente un état nominatif d'Acadiens et Canadiens secourus par le gouvernement. La loi du 28 germinal an VII fixe les secours à accorder aux Acadiens expulsés par les Anglais.

La France reconnaissait sa dette et l'a payée jusqu'à la fin.

La cruauté des Anglais à l'égard des Acadiens n'a rien qui doivent surprendre ; ils sont coutumiers du fait ; n'ont-ils pas dans certains comtés, pour transformer les terres labourables en pâturages, chassé les habitants, démoli ou même brûlé leurs chaumières (1).

1. Goldsmith, *Deserted village*, 1770.

CHAPITRE XXII

Anglais arrêtés dans l'Ohio et envoyés en France.

Les entreprises des Anglais étaient tout aussi injustifiables du côté de l'Ohio ou Belle Rivière. On les appréciera par les rapports du gouverneur.

La vallée de l'Ohio, la plus fertile de l'Amérique, était la communication entre le Canada et la Louisiane, la France qui la première en avait pris possession était intéressée à la conserver. Les Anglais vinrent faire de la contrebande dans la Belle Rivière, et en même temps excitaient les sauvages à nous faire la guerre. M. de La Jonquière envoya un détachement sous les ordres de M. de Céloron avec ordre de ne pas user de violences mais d'inviter les traiteurs étrangers à se retirer et de contenir les sauvages disposés à la révolte. Quatre Anglais qui refusèrent de se retirer et qui cherchaient à soulever les sauvages furent arrêtés. Conduits devant M. de La

Jonquière qui les interrogea lui-même et convaincus d'avoir été les agents du gouverneur de la Pensylvanie auprès de sauvages pour nous les aliéner, ils furent expédiés en France. L'ambassadeur d'Angleterre sollicita leur liberté sans se plaindre du motif qui la leur avait fait perdre, elle leur fut accordée. En 1751 la fermentation augmenta chez les sauvages de la Belle Rivière par suite des excitations des Anglais, c'était, en effet, de ce côté que ceux-ci devaient envahir nos possessions pour arriver à Québec. M. de La Jonquière prenait ses dispositions pour agir au début de la campagne et le ministre auquel il les avait communiquées lui écrivait : « Vous avez formé le projet de chasser les étrangers européens de la Belle Rivière, le Roi approuve votre projet ». Mais cette campagne que projetait M. de La Jonquière ne s'ouvrit pas pour lui. Il ne lui fut pas donné de mettre en pratique ses paroles à M. Cornwallis : *Ma fidélité pour le Roi, mon maître, devait vous prévenir que quand un homme tel que moi entreprenait quelque chose, il était en état, et dans la résolution de le soutenir.* Son plan fut mis à exécution par le gouverneur Duquesne qui lui succéda.

CHAPITRE XXIII

M. de La Jonquière demande à rentrer en France.

Nous venons de voir avec quelle vigueur et quelle énergie M. de La Jonquière repoussait les eevahissements de voisins avides de s'emparer de nos possessions. Pour le récompenser de ses services le roi lui avait accordé le cordon rouge le 15 avril 1750.

De quelle utilité son expérience, son activité n'auraient-elles pas été à la colonie dans la guerre qui se préparait, et que les Anglais commencèrent par un crime contre le droit des gens en faisant saisir, sans déclaration de guerre (1), trois cents navires marchands, en faisant enlever (8 juin 1755) « d'une manière peu honorable (2) » par l'escadre de l'amiral Boscawen les vaisseaux du Roi l'*Alcide* et le *Lys*. Etrange coïncidence, en même temps

1. « Tout ce que vous reprochez à Louis XIV ne peut entrer en comparaison avec 300 vaisseaux pris par les Anglais en 1756 sans déclaration de guerre. » JOSEPH DE MAISTRE.
2. HENRI RIVIÈRE, *Histoire de la marine*.

avait lieu le meurtre du parlementaire français, Jumonville, imputé au major Georges Washington! « monument de perfidie qui doit indigner tous les siècles » a dit l'académicien Thomas.

Les petites causes produisent parfois de grands effets. Le grain de sable qui changea les destinées de l'Angleterre sous Cromwell, se retrouve souvent dans les événements humains.

Dès le 19 octobre 1751, M. de La Jonquière demandait son rappel à l'occasion d'une lettre que lui avait écrite le ministre, le 7 mai précédent. Avant de donner cette lettre et la réponse de M. de La Jonquière, un mot de l'affaire Desaunier qui fut la cause de la lettre et de la réponse.

Le 6 mars 1747, c'est-à-dire deux ans avant l'arrivée de M. de La Jonquière au Canada, le ministre écrivait au gouverneur : « Examinez de concert avec M. Hocquart s'il convient d'expulser les demoiselles Desaunier (1) »

Depuis longtemps elles étaient accusées de faire le commerce avec les Anglais. M. de La Jonquière en ayant acquis la preuve leur donna l'ordre, le 26 septembre 1750, de quitter le sault Saint-Louis dans un délai de cinq jours. En même temps il rendit

1. Archives de la marine.

compte au ministre de la mesure qu'il venait de prendre; « Les chefs de guerre des Iroquois sont venus me révéler que les demoiselles Desaunier, avec l'aide et l'appui du R. P. Tournois, leur missionnaire, ont de tout temps fait un commerce considérable avec les Anglais, qu'elles traitent avec les sauvages les pelleteries de leur chasse, que ces demoiselles envoient ces pelleteries à Orange (1) ou à Chouaguen (2) par ces mêmes sauvages, lesquels en retour leur rapportent des marchandises anglaises. Ils me demandèrent une forte garnison dans leur village pour faire cesser ce commerce. Les Jésuites me demandaient au contraire la suppression de cette garnison. Ceci joint à d'autres circonstances me dévoile encore mieux les vues des Jésuites qui ne tendent qu'à se rendre maîtres absolus du sault Saint-Louis. J'ai donné ordre aussitôt aux demoiselles Desaunier de quitter le sault pour rentrer à Québec. Le Père Tournois, est venu s'excuser : je lui ai défendu de retourner au sault et lui ai ordonné de rentrer à Québec, j'ai demandé un autre jésuite pour remplacer le Père Tournois au sault (3). »

1. Albany.
2. Oswego.
3. C'est à la même époque que le père Lavalette avait entrepris un grand commerce à la Martinique.

Les trois sœurs Desaunier depuis vingt-quatre ans faisaient le commerce au sault Saint-Louis, elles étaient riches, elles réclamèrent énergiquement contre la mesure qui les frappait. Elles demandèrent une enquête sur leur conduite et produisirent des certificats d'honorables négociants, enfin de missionnaires de la Compagnie de Jésus, et le Ministre, saisi de leur réclamation, en écrivit le 25 juin 1751 au Gouverneur qui fut d'avis de maintenir la décision par les raisons suivantes : elles ont toujours fait le commerce étranger, les sauvages l'ont révélé; elles suggèrent aux Iroquois du sault des sentiments d'indépendance et même de rébellion ; elles étaient en société avec le R. P. Tournois, et ils s'unissaient pour exercer sur les sauvages une influence qui s'efforçait de contrebalancer celle du Gouverneur. Voici la fin de sa dépêche du 1er novembre 1751 : « ... les Jésuites n'ont rien négligé pour me fléchir, ils fabriquèrent un manifeste et eurent l'audace de le faire introduire chez moi par le R. Père Gourdon. Je donnai audience à ce jésuite, il me fit lui-même la lecture de ce manifeste, et, quelques traits envenimés qu'ils y eussent glissés je ne l'interrompis point... A travers les belles phrases ils ne m'oubliaient pas... ils désiraient sans doute pousser ma

patience à bout et me mettre dans le cas de corriger leur député!... Vous voyez, Monseigneur, que j'ai à faire à forte partie et à des gens bien malins (1)... »

Les demoiselles Desaunier et le Père Tournois étaient allés en France pour réclamer contre la mesure qui les frappait ; malgré ces démarches, le Ministre maintint la décision du Gouverneur et, même après la mort de M. de La Jonquière, de nouvelles instances ayant été faites en faveur des demoiselles Desaunier, elles furent repoussées. Mais si le roi avait approuvé la conduite du gouverneur du Canada « contre les demoiselles Desaunier et contre le Père Tournois », le ministre, M. Rouillé, tout en lui écrivant « ...votre conduite a été soutenue dans cette affaire », s'était laissé impressionner par les plaintes fausses portées par ceux que lésait l'expulsion de ces demoiselles. Si M. Rouillé au lieu d'être nouveau venu dans la marine avait eu la longue expérience de M. de Maurepas, il aurait su que les cartons de son ministère étaient remplis de plaintes (2) et de dénonciations contre les fonctionnaires élevés, et

1. Des faits analogues s'étaient passés sous M. de Frontenac; voir MARGRY, *Découvertes, Tome V.*
2. Archives de la marine.

comme lui il aurait discerné celles qui méritaient d'être accueillies de celles qui ne le méritaient pas. mais « son incapacité est généralement reconnue » écrit l'ambassadeur de Prusse à Frédéric lui faisant le portrait de ce ministre ; et dans cette affaire il ne distingua pas le vrai du faux.

Voici la lettre de M. Rouillé à M. de La Jonquière.

« Versailles, 7 mai 1751

« Je ne dois pas vous laisser ignorer les plaintes qui sont revenues au Roy sur l'état du commerce en Canada. On prétend que par les dispositions qui ont été faites pour l'exploitation des postes, toute la traite qui s'y fait se trouve entre les mains d'une société particulière qui s'est formée d'un petit nombre de personnes parmi lesquelles il y a des officiers des postes, de manière qu'il reste fort peu d'objets de commerce et pour les négociants de la colonie et pour ceux de France qui sont dans l'usage d'y envoyer des vaisseaux. On ajoute qu'indépendamment de l'indécence, il en résulte des abus très préjudiciables pour la colonie, pour le commerce et même pour le gouvernement des sauvages.

« Je sens bien que les mesures que vous me marquez avoir prises pour faire cesser les abus qui se commettaient dans la traite avec les sauvages et de la part des traiteurs et de la part des équipeurs peuvent avoir contribué à exciter ces plaintes. Mais elles sont trop générales pour qu'il n'y ait pas quelque fondement. Il ne serait pas étonnant que dans le commencement de votre gouvernement on vous eût fait envisager des avantages pour la colonie dans des arrangements susceptibles d'abus. La cupidité est ingénieuse ; et des gens en qui vous deviez avoir naturellement confiance pourraient fort bien vous avoir trompé.

« Si cela est, vous aurez pu déjà vous en apercevoir, et je ne suis pas en peine que vous n'y ayez remédié efficacement, car votre zèle et votre droiture me sont assez connus pour être persuadé que vous ne souffrirez aucun abus, surtout dans une matière si intéressante. En tout cas je vous prie de redoubler d'attention pour cela, d'examiner de plus près tout ce qui peut y avoir rapport, et de prendre toutes les précautions possibles pour écarter tout prétexte de plaintes de cette espèce, quoique celles qui sont revenues n'aient fait aucune impression contre vous. »

M. de La Jonquière s'empresse de répondre.

« Québec, 19 octobre 1751.

« MONSEIGNEUR,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 mai dernier par laquelle vous voulez bien me faire part des plaintes qui sont revenues au Roi sur l'état du commerce de cette colonie.

« Il est fâcheux pour moi que ces plaintes soient générales et que vous n'ayez pas trouvé à propos, Monseigneur, de m'en faire un détail particulier parce que je me serais mis en état de confondre l'imposture des mauvais génies qui ont forgé ces plaintes à plaisir, moins par un esprit de justice que par un effet de leur cupidité insatiable.

« Je ne sache pas, Monseigneur, qu'il y ait aucun changement onéreux aux négociants de cette colonie ni à ceux de France dans l'exploitation des postes, moins encore que toute la traite qui s'y fait se trouve entre les mains d'une société particulière formée d'un petit nombre de personnes parmi lesquelles il y a des officiers des postes; ce qu'il y a de bien positif c'est que certains postes sont affermés et les autres exploités par des congés, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre

compte annuellement en nommant les fermiers et les voyageurs.

« Il est vrai que M. de Saint-Pierre a le commerce de l'Ouest, ce qui a toujours été accordé à l'officier chargé de faire la découverte de cette mer pour le dédommager des frais immenses qu'il est obligé de faire.

« Quant aux autres officiers, il n'est point venu à ma connaissance qu'ils aient aucune part ni directement ni indirectement dans le commerce du pays d'en haut; je n'ose pas cependant vous l'assurer parce qu'il n'est personne dans ce pays-ci qui n'ait des vues secrètes d'intérêt, c'est à quoi je veillerai de plus près; si je suis assez heureux pour découvrir les auteurs de ces abus, la correction que j'en demanderai sera aussi rapide que la calomnie est grande.

« Il est évident que toutes ces plaintes sont hasardées et je ne puis concevoir d'où vient qu'elles ne m'ont point été adressées pour avoir l'honneur de vous en rendre compte. Mes audiences sont publiques, j'écoute les gens de tous les états et je me fais une loi, qui m'est naturelle, de récompenser les bons et de punir les mauvais; de là je dois conclure que ma droiture n'étant ignorée de personne, on a tenté de surprendre votre religion et pour y

mieux réussir, on n'a pas craint d'ajouter que ces abus étaient également contraires au commerce et au gouvernement des sauvages.

« Je suis pénétré, Monseigneur de la plus vive reconnaissance à la justice que vous rendez à mes sentiments, j'ose dire qu'elle m'est due et que le zèle que je n'ai point cessé d'avoir depuis mon âge le plus tendre pour le service du Roi sont des sûrs garants de ma conduite ; je ne vous dissimulerai pas que la moindre suspicion que vous eussiez sur moi, trancherait le fil de mes jours ; l'obéissance aux ordres de Sa Majesté m'a conduit dans ce gouvernement, je ne m'y occupe que de son service, l'intérêt est incompatible et à mes sentiments et à la dignité de la place que je remplis ; j'ai atteint l'âge de soixante-six ans et je n'ai pas une seule goutte de sang dans mes veines qui ne pétille pour le service de mon Roi, j'ai toujours eu la gloire d'y être employé et j'aurai celle d'y mourir, mais je ne puis me dispenser, Monseigneur, de vous supplier très instamment de vouloir bien rendre compte au roi de ma lettre et d'obtenir mon rappel de Sa Majesté le plus tôt qu'il se pourra, mes services lui étant acquis en France comme partout ailleurs.

« La Jonquière. »

Le lendemain il complétait sa demande de rappel.

« Québec, 20 octobre 1751.

« J'ai l'honneur de vous supplier de vouloir bien accorder à mon neveu La Jonquière le commandement du vaisseau sur lequel je repasserai en France, et dans le cas que la compagnie qu'il commande à Calais soit un obstacle à cette grâce, vous pourriez, Monseigneur, disposer de sa compagnie d'autant mieux que cela l'empêche d'aller à la mer et de faire son métier.

« La Jonquière. »

On ne peut qu'admirer la dignité de la réponse de M. de La Jonquière.

L'homme qui écrivait avec cette netteté et cette précision sentait sa conscience à l'abri de tout reproche, et à cette époque où d'autres cherchaient la fortune il avait recherché l'honneur. La mesure qui frappait les demoiselles Desaunier et leurs associés leur portait certainement un grand préjudice ; habituées à la tolérance des précédents gouverneurs, la vigueur de M. de La Jonquière les surprit, mais celui-ci était décidé à tuer le commerce et l'influence des Anglais dans le Canada, sa corres-

pondance en fait foi, et il ne recula pas devant une mesure quelque sévère qu'elle fut; il accomplit la mission qu'il s'était donnée et qui était celle des intérêts français.

Voici une de ses dernières lettres au ministre.

« Québec, 25 octobre 1751.

« J'avais donné l'ordre à M. de Céloron, commandant au Détroit, d'aller faire coup sur les Miamis et de se rendre maître par la force des armes du fort de la Demoiselle. M. de Céloron, qui avait promis d'entrer dans mes vues, n'a rien fait et il n'a pas d'excuse de sa conduite. Il est impossible d'exprimer combien cette affaire me chagrine, je n'en dors pas et j'en suis même malade. »

Cette lettre, comme toutes celles de M. de La Jonquière, montre un grand dévouement à ses devoirs, une grande droiture dans le caractère.

Une lettre du ministre du 22 février 1752 semble indiquer un regret de sa part de la détermination de M. de La Jonquière; on y lit : « La satisfaction que le Roi ressent des services que vous lui rendez au Canada et la situation actuelle des affaires de cette colonie auraient fait désirer à Sa Majesté que vous eussiez pu y rester encore quelque temps

mais, sur les représentations que vous avez faites par rapport à votre santé, Sa Majesté veut bien vous accorder la permission que vous avez demandée de revenir cette année en France. »

Duquesne qui lui succéda dans le gouvernement de la colonie ne fit que mettre à exécution les projets qu'il trouva préparés. Mais cette activité, cette capacité louées en M. de La Jonquière par Duguay-Trouin à la suite de l'expédition de Rio-Janeiro n'étaient plus là. La guerre qui éclata bientôt se termina malgré l'héroïsme de Montcalm par la perte de notre colonie sous l'indifférence de la mère patrie pour qui le Canada ne représentait que « quelques arpents de neige ».

Entre la première lettre du ministre et celle-ci la pension de quinze cents livres que M. de La Jonquière avait sur l'ordre de Saint-Louis avait été portée à deux mille livres.

M. de La Jonquière avait éprouvé une grande maladie dans le courant de 1751 ; c'est ce qui résulte d'une lettre par laquelle il demande au ministre le brevet de médecin pour le sieur Feltz, chirurgien-major à Montréal « qui l'a délivré d'une grande maladie qu'il a eue cette année ».

CHAPITRE XXIV

Mort de M. de La Jonquière. — Legs aux hospices et aux couvents. — Ses meubles vendus à l'encan.— Opinion du Conseil d'Amirauté. — Son nom donné à une rue de Paris.

L'homme qui, garde de la marine à douze ans, avait navigué pendant cinquante-cinq ans, qui comptait vingt-neuf campagnes de mer, neuf combats, trois blessures, ne pouvait pas espérer, parvenu à l'âge de soixante-sept ans, avoir de longs jours devant lui. La trêve que lui accorda la maladie fut de courte durée ; il mourut à Québec le 17 mars 1752, « après environ neuf mois de maladie et extrêmement regretté » dit la lettre du baron de Longueil qui rend compte de cet événement au ministre.

Dans une lettre du 21 avril (1), le baron de Longueil (2), gouverneur provisoire, exposant au ministre d'une manière très détaillée la situation de la colonie, écrit : « Je dois a la mémoire de m. de la

1. Archives de la marine.

2. La famille la plus distinguée et la plus illustrée dans le Canada, dit Montcalm, *Journal*.

JONQUIÈRE QU'IL N'A PAS EU D'AUTRE PENSÉE QUE DE RÉTABLIR LE BON ORDRE CHEZ LES NATIONS QUI NOUS CAUSENT D'AUSSI GRANDS TROUBLES. JE RENDS TÉMOIGNAGE QUE TOUT CE QUI A ÉTÉ ÉCRIT CONTRE LUI EST L'ŒUVRE DE LA CALOMNIE, SEUL TALENT DE CERTAINS ESPRITS MÉCHANTS DE CE PAYS, QUE JE VOUS SUPPLIE, MONSEIGNEUR, D'ACCUEILLIR AVEC LE CHATIMENT DU A LEUR AUDACE. » Cette lettre n'a jamais été citée par aucun historien.

Il mourut en brave, regardant la mort en face. Ses dernières pensées furent pour sa famille, pour son pays qui avait eu sa vie entière, à qui il avait donné son sang. Les regrets de l'absence furent adoucis dans son âme énergique par la conscience du devoir bien rempli, par la gloire de mourir au service de son roi, par les consolations suprêmes de la religion.

Il fut enterré dans l'église des Récollets entre MM. de Frontenac et de Vaudreuil, ses prédécesseurs.

L'inscription suivante se lisait sur son tombeau :

Cy repose le corps de messire Jacques Pierre de Taffanel, marquis de La Jonquière, baron de Castelnau, seigneur de Magnas et autres lieux, chef d'escadre des armées navales, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle-

France, terres et passes de la Louisiane, décédé à Québec, le 17 mars 1752, à six heures et demie du soir, âgé de soixante-sept ans.

L'Eglise des Récollets a été incendiée, que sont devenus les tombeaux des trois gouverneurs ?

La vie publique d'un homme se complète par sa vie privée. On a vu ses lettres à sa femme. Par son testament du 13 février 1752, M. de la Jonquière fit un legs de cent livres à chacune des communautés religieuses de Québec, Montréal, les Trois Rivières, aux Ursulines, aux Hospitaliers, à l'hôpital général, aux pauvres de la paroisse ; il laissa trois cents francs pour dire des messes.

En 1750, il avait été nommé par le Pape syndic apostolique et père spirituel des Récollets : en cette qualité il était associé, ainsi que sa famille, aux prières des religieux de cet ordre.

Il désigna pour son exécuteur testamentaire son neveu, l'abbé de Taffanel de La Jonquière, doyen de la cathédrale. D'après les comptes conservés dans la famille, une somme de 2.268 livres fut payée à M. Feltz, chirurgien-major qui l'avait soigné ; 331 livres au sieur Briau, chirurgien ; 1.700 livres aux Récollets pour son enterrement, et ensuite 1.274 livres pour son anniversaire

Les meubles de M. de La Jonquière furent vendus partie de gré à gré, par le sieur Capelan, son maître d'hôtel et son homme de confiance, partie à l'encan; ils produisirent environ 60.000 livres. L'exécuteur testamentaire écrit à la marquise de La Jonquière qu'il a payé cent onze mille francs de dettes ou de frais de toute sorte. Il ajoute :

« M. Duquesne prétend ne vous point devoir les 3.000 francs qu'il avait une fois convenu me devoir pour la moitié du castor qu'il a reçu à l'arrivée. Vous pourriez en écrire à M. de la Galissonnière. Je compte que M. Duquesne ne peut se dispenser de vous en donner la moitié. »

Nous avons vu les grandes dépenses faites par M. de La Jonquière pour aller prendre possession de son gouvernement en 1749; elles étaient la répétition de celles qu'il avait faites en 1747. La fortune de Mme de La Jonquière consistait dans sa part sur Castelnau et sur Magnas. Une pension de quinze cents livres lui fut accordée par l'intermédiaire de M. de Macnemara, Lieutenant général, qui avait écrit au ministre que « plus il donnerait la pension forte, et plus cela ferait honneur dans le corps. » Elle n'en profita pas longtemps, sa mort survint en février 1754.

La France perdait un de ses grands marins.

« Si quelques hommes étaient nommés vice-amiraux par faveur, dit Henri Rivière, plusieurs de nos marins comme La Bruyère de Court, La Galissonnière, La Jonquière, du Bois de La Mothe faisaient école (1) et étaient aussi aimés que respectés par une génération d'officiers plus jeunes au nombre desquels étaient Bouvet, Suffren, d'Estaing, de Kersaint, de La Touche Tréville, »

Cette opinion des marins du XVIIIe siècle a été celle des marins du XIXe. Le Conseil d'Amirauté (1829) appelé sur la demande du ministre à examiner quels ont été les hommes de mer les plus illustres, les classe ainsi pour l'époque du règne de Louis XV :

De La Galissonnière,
De l'Etenduère,
De La Jonquière,

et demande que leurs portraits soient exécutés pour la galerie du ministère.

Une délibération du conseil municipal de Paris a donné à une rue de la capitale le nom de « *La*

1. *La marine française*. C'est de cette école que se faisait gloire d'être Henri Rivière ; sa mort héroïque au Tonkin dit quel était son courage.

Jonquière, illustre marin français, chef d'escadre des armées navales, gouverneur de la Nouvelle-France de 1747 à 1752 ». Elle est située dans le XVIIe arrondissement.

Le recensement officiel du Canada fait par ordre du Gouvernement en 1871, et imprimé à Ottava en 1876, indique dans la province de Québec un sous-district du nom de Jonquière (1). Il est situé près du lac Saint-Jean et de la rivière Saquenay, à une petite distance du fleuve Saint-Laurent. Il contient une population catholique, d'origine française d'environ treize cents habitants. Peut-être ce nom a-t-il été donné à cette contrée par un des hommes qui avaient servi à Finistère ou à Rio-de-Janeiro sous M. de La Jonquière et pour perpétuer son souvenir dans le pays qui l'a vu mourir, comme on l'a conservé dans celui qui l'a vu naître,

Les étrangers ont mal connu et inexactement apprécié le marquis de La Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France. Les Anglais, depuis cinquante ans atteints par ses coups, avaient le droit de le traiter en ennemi; leurs historiens servaient une cause nationale en ne lui ménageant aucune

1. Saint-Dominique-de-Jonquière.

attaque; ils l'ont fait avec l'ardeur qu'ils apportent dans tout ce qui touche à leur nationalité.

Les Américains ont reproduit les écrits des Anglais sans les approfondir et n'ont pas distingué l'histoire du pamphlet.

Les Canadiens ont puisé à la même source sans s'éclairer par la critique. M. de La Jonquière n'était pas riche à millions et n'a pas augmenté sa fortune au Canada comme ils l'écrivent. Ses lettres à sa femme montrent qu'il avait une modeste fortune et qu'il dépensait tous ses appointements (1). On lui a reproché son népotisme ; il aurait voulu que son neveu, le commandant de l'*Émeraude* fut major des troupes (2); le choix n'était pas mauvais. Le ministre en refusant à cause de la dépense, commit une faute, la suite l'a montré. On le trouvait insuffisamment lettré : M. de La Jonquière pouvait répondre : « Entré dans la marine à douze ans, je n'ai pas appris les sciences, mais j'ai appris à combattre les ennemis ; mes combats et mes blessures, voilà mes titres que j'ai achetés au prix de mon sang... » Il était lettré comme Duguay-Trouin, son maître et son ami.

1. MONTCALM, *Journal*, dit : Les appointements et émoluments du gouverneur général vont à quarante mille livres.
2. Voir appendice IV.

En France, les historiens de nos guerres maritimes sont plus justes pour cet homme de mer, et la ville de Paris lui a rendu hommage en donnant son nom à une de ses rues, belle récompense d'une vie bien remplie.

FAC-SIMILÉ DE L'ÉCRITURE DU CHEF D'ESCADRE,
MARQUIS DE LA JONQUIÈRE

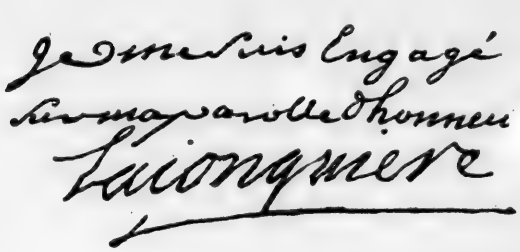
Je me suis engagé
sur ma parole d'honneur
Lajonquiere

APPENDICE

I

LE NEVEU DU MARQUIS DE LA JONQUIÈRE

Dans la dernière lettre du marquis de La Jonquière au ministre, on a vu qu'il lui demandait de confier à son neveu le commandement du navire chargé de le ramener en France.

Dans ses lettres à sa femme, il parle souvent de « mon neveu La Jonquière ». Lorsqu'il vint en 1749 prendre possession de son gouvernement, son neveu commandait la frégate *La Diane*; au combat de Finistère, 14 mai 1747, ce neveu commandait la frégate *L'Emeraude*, rallia la flotte et la conduisit à Québec; dans l'expédition du duc d'Anville ce

neveu commandait la *Mégère* « la plus mauvaise des frégates ».

Il assista à la bataille de Toulon, 1744.

Il était de l'expédition du marquis d'Antin, 1740; il avait pris part en 1727 à l'expédition dirigée contre les Forbans et Interlopes de la Martinique: c'était son début dans la marine.

Ce neveu devint Lieutenant général des armées navales ; sa vie mérite d'être résumée :

En 1751 il conduisit à Louisbourg la flûte du roi *La Seine* pour approvisionner la place.

En 1755 il commanda la frégate *La Fidèle* avec une mission pour le Canada, et s'en acquitta à son honneur comme le montre le récit qui va suivre :

— Le 4 janvier 1755, ordre du roi à M. de La Jonquière pour commander la frégate *La Fidèle*; le 17 mars, instructions: on lui recommande d'éviter avec soin toute rencontre de bâtiments étrangers afin de n'être pas exposé à des retards, « Sa Majesté désire même qu'aux atterrages de l'île Royale, vous naviguiez avec précaution dans la même vue, et d'ailleurs par rapport à l'incertitude des événements. »

Le 26 mai *La Fidèle* était à Québec.

Le marquis Duquesne, gouverneur de la Nouvelle-France, ordonne ce même jour à M. de La Jonquière de prendre sous son escorte les bâtiments chargés de troupes et de munitions destinées pour la Baie Verte : « Je suis forcé de vous envoyer à la Baie Verte pour escorter nos troupes qui vont relever ou renforcer la garnison de la pointe de Beauséjour dont je suis en peine. »

Les instructions données au départ de France à la *Fidèle* étaient une croisière à Gaspé ; celles du marquis Duquesne étaient différentes, mais les événements avaient marché. Le chef d'escadre Dubois de La Mothe qui était en rivière, écrit le 21 juin à M. de La Jonquière : « Comme il n'est plus question de songer à remplir votre première destination je consens avec plaisir que vous suiviez celle que M. Duquesne jugera à propos de vous donner. »

M. de La Jonquière était parti pour se rendre à la Baie Verte ; il fut pris par le calme ; c'est ce que constate une lettre de Dubois de la Mothe «... Il est heureux que le calme vous ait arrêté, puisque le fort était pris lorsque vous êtes parti de Québec, dont je suis bien mortifié. »

Sur ces entrefaites le marquis Duquesne fut remplacé par le marquis de Vaudreuil.

Celui-ci, le 30 juin, écrit à M. de La Jonquière :

« Comme il n'y a plus lieu de douter que le fort de la pointe à Beauséjour ait été pris par les Anglais et qu'il faut penser sérieusement à secourir l'île Royale, je suis convenu avec M. le marquis Duquesne que je vous destinerais à y escorter le vaisseau *La Renommée* qui est chargé de vivres, ainsi que les petits bâtiments qui en étaient chargés pour la Baie Verte. »

M. de La Jonquière partit pour Louisbourg.

Cette place était bloquée par dix-sept vaisseaux de guerre dont six toujours en station à l'entrée du port, les autres (1) en croisière devant les passages qui y conduisent. Ayant eu connaissance de ce blocus, le commandant de la *Fidèle*, au lieu de suivre la route ordinaire et seule connue jusqu'à ce moment, dans son ardent désir de remplir sa mission prit le parti désespéré de passer avec sa frégate et son convoi par le petit détroit plein d'écueils qui fait la séparation de l'île de Scatary et de l'île Royale, où jamais frégate ni bâtiment du Roi

1. Les mêmes qui venaient d'enlever l'*Alcide* et le *Lys*.

n'avaient passé. Sa hardiesse eut un plein succès il déboucha par là, et le plus heureusement du monde avec son convoi, dans le port, sans recevoir aucune bordée des ennemis dont il avait trompé la surveillance. Il repartit quinze jours après, se dérobant encore à la croisière des ennemis, et retourna à Québec.

Le 21 août M. de Vaudreuil lui écrit :

. . . . . .

« ..... J'étais informé que nombre de vaisseaux anglais bloquaient Louisbourg ce qui me faisait craindre pour vous, monsieur, et pour les deux bâtiments qui étaient sous votre escorte, mais votre excellente manœuvre vous a mis à couvert de leur insulte. Vous avez, monsieur, fait un coup d'état pour Louisbourg qui, manquant de vivres, aurait été dans une fâcheuse situation. Recevez, je vous prie mon compliment à ce sujet, et les témoignages de la joie que j'en ai..... »

Le 4 septembre, nouvelles félicitations de M. de Vaudreuil pour « la sage manœuvre en présence de deux escadres anglaises qui croisaient devant Louisbourg » et du succès à remplir une « mission si épineuse et si essentielle »... il parle de la

victoire remportée à la Belle Rivière sur les Anglais ; il espère un succès du côté du fort Saint-Frédéric si le baron de Dieskau peut joindre les Anglais..... projets contre Chouaguen..... il le fera repartir pour la France à la fin d'octobre (1).

Rentré en France à la fin de décembre, M. de La Jonquière fut nommé capitaine de vaisseau.

La campagne suivante ne fut pas moins brillante :

Le 23 juillet 1756 une lettre de M. de Machault, ministre de la marine, informe M. de La Jonquière que le Roi l'a choisi pour commander le vaisseau *L'Alcyon* de cinquante canons et l'invite à se rendre au port de Brest.

Il alla faire ses approvisionnements ; mais l'*Alcyon* resta dans le port.

Cette inaction ne convenait pas à l'activité de

1. M. de Pontbriand, évêque de Québec, écrit de son côté :

« Il n'est pas possible d'exprimer la joie que j'ai eue en apprenant de vos nouvelles ; elles me seront toujours infiniment précieuses. C'est un hommage qui est dû à votre douceur et à votre caractère...

« Nos succès sont grands dans les pays d'en haut ; l'Acadie seule avec ses peuples sont un objet de tristesse. Il nous faut dès le petit printemps force provisions de bouche et de présents pour les sauvages. La récolte est très mauvaise. Je voudrais vous voir arriver au commencement de mai et nous amener, comme autrefois, une flotte... » Allusion à l'arrivée de l'*Emeraude* et de la flotte marchande en 1749.

M. de La Jonquière qui obtint de remettre le commandement de l'*Alcyon* à M. de la Fillière, le 28 janvier 1757, et de prendre celui du *Célèbre* dans l'escadre de M. Dubois de la Mothe destiné pour le Canada.

La campagne du *Célèbre* commença le 22 mars et finit le 12 novembre 1757; elle avait duré sept mois vingt et un jours. C'est dans ce voyage du *Célèbre* que Lapérouse fit sa première campagne sous le patronage de M. de La Jonquière, son parent.

Les vaisseaux *Le Bizarre* et *Le Célèbre* furent détachés de l'escadre à Louisbourg, le 1er juillet, pour transporter le régiment de Berry à Québec. « Cette commission n'est pas gracieuse... » disait le commandant du *Bizarre*, M. de Montalais..... le *Célèbre* avait dix malades à bord, vingt-cinq avaient été laissés à Louisbourg. Il avait perdu onze hommes; M. Leroux, second, et M. de Grammont (1), neveu de M. de La Jonquière, enseigne, très malades. Le 23 juillet les deux vaisseaux sont à l'île aux Coudres, fort maltraités par les fièvres et par le scorbut; le 15 août ils arrivent devant

1. Tué d'un boulet de canon dans la bataille de Conflans, 1759.

Québec (1) où la faim commençait à se faire sentir ainsi que le montre une lettre de M. de Pontbriand, du 29 juillet 1757, à M. de La Jonquière : « Nous sommes réduits à quatre onces de pain par jour. Ce que nous avons de vivres suffira à peine pour nourrir les troupes, les militaires, les Acadiens, les sauvages... »

Le 16 septembre le gouverneur du Canada, M. de Vaudreuil ordonna à M. de La Jonquière de recevoir à son bord une compagnie d'Irlandais (2), des prisonniers anglais et des passagers pour les transporter en France. Il le charge en outre des dépêches pour la Cour avec ordre de les jeter à la mer en cas de combat désavantageux avec les Anglais ; ordre d'éviter de se compromettre à des forces supérieures aux siennes. Le *Célèbre*, qui avait perdu quarante hommes, rentra à Brest le 12 novembre 1757, trompant encore les croisières anglaises. Le 30 novembre, M. de Moras, ministre de la marine écrit à M. de La Jonquière pour lui

1. Montcalm, dans son *Journal*, écrit que ces deux vaisseaux avaient ordre de se tenir a l'Ile aux Coudres pour disputer le Passage du Gouffre et, s'ils étaient repoussés, de se replier sous le canon de Québec.

2. Sur le livre de compte de M. de La Jonquière : 9 novembre 1757, on lit : Donné aux Irlandais pour... (deux mots illisibles) 18 francs ; dépense à Québec 571 fr. 14.

témoigner sa satisfaction des preuves de zèle qu'il a données pendant sa campagne. A la même date M. Pellerin lui écrit : « J'ai vu avec plaisir que vous êtes assez content du vaisseau *Le Célèbre*... »

L'escadre de M. Dubois de la Mothe, rentrée à Brest, débarqua quatre mille malades.

Avant de quitter le *Célèbre*, quelques mots sur le jeune garde de la marine qui est devenu une de nos gloires nationales.

La famille de Galaup de La Pérouse est des environs d'Alby.

Les La Jonquière également.

En 1632 une alliance avait eu lieu entre les deux familles.

La carrière brillante du gouverneur du Canada, celle que suivait honorablement son neveu durent exercer une influence sur la détermination de leur jeune parent, dans le choix d'une profession.

Dans ce temps-là on disait à Alby : les deux La Jonquière ; rien de plus naturel qu'il ait eu la pensée de suivre la même voie.

Il obtint des lettres de garde de la marine et fit son premier embarquement sur le *Célèbre*.

M. de La Jonquière a laissé un livre de comptes précieux à consulter :

On y lit :

Le 15 novembre 1756 M. de La Pérouse m'a remis.	240 livres
Le 15 décembre je lui ai remis pour payer un mois d'auberge .	48 l.
Le 24 pour remonter ses deux habits en uniforme et faire une veste et culotte.	75 l. 5 s. 5 d.
Le 1er janvier pour payer sa chambre.	12 l.
Plus à lui pour payer de la poudre.	6 l.
Le 15 janvier pour payer un mois d'auberge.	42 l.
Plus pour payer la deuxième chambre et bois	9 l.
Le 19 payé deux ports de lettres	1 l. 8 s.
Le 20, à Oudart. tailleur, pour remonter deux habits et faire une veste et culotte.	7 l. 4 s.
Le 25 janvier payé pour six jours d'auberge.	8 l. 8 s.
Plus à l'aubergiste, argent prêté pour un verre cassé 1 l. 4 s. et pour l'épée 12 s.	3 l.
	1 l. 16 s.
A reporter.	214 l. 1 s. 5 d.

Report.	214 l. 1 s. 5 d.
A M. de Lapérouse le 9 février, pour ses plaisirs.	6 l.
Le 10 février à l'auberge de la prison.	16 l.
Le 15 février pour raccommoder son épée.	3 l.
Total.	239 l. 1 s. 5 d.
Reçu.	240 l.
Reste.	19 s.

Que j'ai remis à M. de La Pérouse.

Arrêté le 16 février 1757.

La Jonquière.

La dépense pour l'auberge de la prison, pour raccommoder l'épée, venant après « six livres pour ses plaisirs » semblerait indiquer quelque bagarre dans laquelle La Pérouse aurait tiré l'épée avec un camarade, ce qui lui aurait valu quelques jours de prison.

Pareils comptes au 6 avril, et au 12 juin 1757.

Ce dernier est suivi de la mention suivante : ... « M. de La Pérouse a actuellement en son pouvoir cent cinquante-deux livres que je l'ai exhorté de bien économiser. »

Ce n'étaient pas seulement des rapports de commandant à élève, c'étaient des relations d'affection et de parenté qui existaient entre le capitaine du vaisseau *Le Célèbre* et La Pérouse.

Les bonnes relations n'avaient jamais cessé. Le même livre de comptes porte : « M. Galaup La Pérouse me doit 123 l. 12 s. 6 d. que je lui ai fournis pour aller chez lui. A payé son père. — Novembre 1765, prêté à La Pérouse 300 livres que Mme Galaup a promis de remettre à ma femme. La somme a été remise. »

Le patronage exercé par le commandant du *Célèbre* à l'égard de La Pérouse, celui-ci l'exerça à l'égard des deux fils de son protecteur entrés aussi dans la marine. C'est du reste une tradition de famille que cette protection qui s'est continuée d'une génération à une autre. Les rares lettres conservées établissent que les relations affectueuses et amicales n'avaient jamais cessé entre les deux familles.

Ce n'était pas seulement pour La Pérouse, mais encore pour d'autres parents et amis que s'ouvrait la bourse de M. de La Jonquière.

Son livre porte : « 27 novembre 1759 : M. de Saint-Félix, garde de la marine, me doit 167 livres ; en plus 63 livres du 28 février 1760 ; total 230 livres. »

C'était aussi un parent et plus rapproché que

La Pérouse; la grand'mère de M. de la Jonquière était une demoiselle de Saint-Félix de Toulouse.

Le garde de la marine de 1759 devint vice-amiral.

Je ne relèverai plus que le nom de Montcabrié, débiteur de 216 francs « qu'il doit remettre à ma femme ». Il était de Puylaurens, petite ville à deux lieues de Guitalens. En marge est écrit : « a payé. »

De Peytes de Montcabrié est devenu contre-amiral.

Dans les années qui suivirent, et jusqu'à la paix, M. de La Jonquière fut employé comme la plupart de nos officiers à défendre les côtes de France contre les forces supérieures des Anglais. Nos ports étaient bloqués; les rares vaisseaux qui nous restaient étaient réduits à l'impuissance. En 1761 et 1762 il commanda le *Northumberland* et conduisit une escadre de cinq vaisseaux de Rochefort à Brest. Il n'eut pas l'heureuse chance, arrivée à son camarade Maureville, de perdre un bras dans un combat contre un vaisseau anglais.

En 1771, il fut promu chef d'escadre et en 1780 Lieutenant général des armées navales. Il avait une pension de 1.500 francs sur l'ordre de Saint-Louis.

N'ayant plus de commandement, il s'était retiré dans sa terre de Guitalens, près de Castres, en Languedoc.

Ses deux fils qui suivaient la même carrière servirent sous d'Orvilliers et sous Ternay dans la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis. L'un et l'autre étaient chevaliers de Saint-Louis.

Sa fille avait épousé Jean-Paul-Joseph-François de Montcalm-Gozon (1), aussi officier de marine, qui fut choisi comme député de la noblesse par la sénéchaussée de Villefranche, Rouergue.

La situation de la famille jusque-là conforme à ses antécédents ressentit le coup terrible des événements qui se précipitèrent après 1789.

La révolution française fut irréligieuse, ferma les églises, chassa les prêtres, troubla les consciences.

Le marquis de La Jonquière, parvenu à l'âge de quatre-vingt-six ans, contrarié dans son culte, résolut d'aller pratiquer sa religion dans un pays où la liberté de sa conscience serait respectée, à l'exemple des pèlerins qui s'étaient volontairement exilés de l'Angleterre et avaient transporté leurs foyers de l'autre côté de l'Atlantique pour prier Dieu librement. Il s'inspirait du souvenir des Acadiens, errants et fugitifs, pour leur foi, leur patrie et leur liberté. Lui aussi était l'homme du devoir.

A la fin de 1792 il alla se fixer à Mataro, près de

1. Neveu du général.

Barcelone avec son fils aîné, sa belle-fille et leurs trois enfants.

Le 21 décembre 1794 ils s'embarquèrent avec d'autres émigrés les Chabrillan, les Caumont-la Force, à Barcelone pour se rendre à Malaga.

Le 23 décembre leur bâtiment fut pris par la frégate française *La Minerve* qui conduisit tous les émigrés à Toulon où des peines très sévères les attendaient, comme émigrés rentrés sans permission. Ils furent mis en prison en attendant que leur sort fut décidé, et tous les soirs des égorgeurs venaient demander les têtes des émigrés.

Un brave militaire, le général Bizanette, commandait alors à Toulon, il eut pitié de ces familles et résolut de les sauver.

Le général Bonaparte, commandant de l'artillerie de l'armée d'Italie, se trouvait de passage à Toulon où il armait des batteries pour la défense des côtes de la Méditerranée. Bizanette lui exposa la situation des émigrés : « Si j'avais des charrettes, je les sauverais. » — « Comment! dit le futur vainqueur d'Arcole, il y a une bonne action à faire, et tu ne m'y associes pas! tu auras les charrettes. »

Bizanette les plaça en dehors de la porte de

France, et au milieu de la nuit, alla chercher les émigrés qui étaient ignorants de ses projets.

Le Lieutenant général, parvenu à quatre-vingt-neuf ans, était sans force et presque sans vie ; son fils le chargea sur ses épaules; sa femme, ses enfants, les autres émigrés suivaient ; on atteignit ainsi la porte de France. Bizanette les fait monter dans les charrettes et partir pour Grasse sous une escorte de quarante-deux hommes. A peine partis, l'agonie de M. de La Jonquière prit fin, il expira sur la paille de la charrette, entouré des siens. Son acte de décès a été retenu à la mairie de Cuers, il est du 12 mars 1795.

Telle fut la fin d'un Lieutenant général qui pendant un demi-siècle avait servi son pays et combattu les Anglais.

Les émigrés conduits dans les prisons de Grasse y étaient encore en mars 1797. Mais les événements survenus, les modifications dans l'opinion publique, les élections qui avaient amené dans le conseil des Anciens et dans celui des Cinq-Cents des hommes moins violents, tout semblait indiquer à l'égard des émigrés une attitude différente de celle qui avait prévalu jusque-là.

En effet, le 8 mars 1797 l'administration du

département du Var rend à la liberté Clément-Joseph de La Jonquière, sa femme et leurs deux enfants; leur fille aînée était morte sur la *Minerve*.

La ratification du ministre de la police se fit attendre plusieurs mois ; enfin au mois d'août leur détention cessa.

Arrivés aux lieux qu'ils avaient habités, ils les trouvèrent occupés par des inconnus. Tous leurs biens avaient été confisqués et vendus, il ne leur restait rien!!!

Les acquéreurs des biens disaient comme autrefois à Rome, d'autres spoliateurs à d'autres proscrits :

Hæc mea sunt, veteres migrate coloni!

A ce moment survint le coup d'Etat du 18 fructidor an V (4 septembre 1797).

Les hommes avancés du gouvernement déportèrent à Cayenne les hommes modérés; les anciens émigrés eurent l'ordre de quitter immédiatement la France.

Singulier gouvernement que celui qui ne peut gouverner qu'en expulsant des Français!

M. de La Jonquière et sa femme partirent de nouveau pour l'exil et se fixèrent cette fois à Barcelone; elle travaillait pour vivre.

Enfin une amnistie générale pour fait d'émigration fut accordée le 20 avril 1802; nos malheureux exilés purent alors rentrer dans leur patrie.

Les acquéreurs de leurs biens avaient eu le crédit de les retenir loin du sol natal.

M. de La Jonquière était capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis au moment de la Révolution. Il dut quitter la marine comme la plupart des officiers; il perdit la position acquise par les longs services de son père, de son grand oncle, de son frère, enfin par les siens. Il était en même temps dépouillé de tous ses biens.

Quel devait être le sort d'un émigré dans de pareilles conditions? Après douze ans d'exil ou de prison, quel réveil! Il chercha à rassembler les débris surnageants de sa fortune: à ces faibles ressources se joignit un petit héritage recueilli par sa femme dans la succession du marquis d'Orbessan, son oncle, ancien Président au Parlement de Toulouse.

Parmi les biens invendus se trouvait à Rochefort la maison du Lieutenant général. La restitution en fut poursuivie avec activité, mais par suite de divers incidents, principalement de l'acharnement de nos administrations fiscales à ne pas se dessaisir d'une proie qu'elles tiennent, et de l'in-

suffisance de nos lois à protéger la propriété, ce n'est qu'en 1818 qu'il obtint d'en être remis en possession.

Il avait fallu seize ans à de malheureux spoliés pour rentrer en possession de leur bien ; c'est à faire douter de la justice !

« Trop de formalités de justice pour recouvrer vos biens, pas assez pour votre sûreté et votre liberté », disait Montesquieu.

L'éducation de son fils le préoccupait par-dessus tout. Aimé choisit la carrière des armes où il trouvait des exemples à imiter.

En 1806 il entra à l'école de Fontainebleau; il en sortit pour aller à Friedland et à Tilsit. Après la paix avec la Russie, son corps d'armée fut envoyé en Espagne. Il reçut une balle dans le genou à la bataille de Talavera de la Reyna; la gravité de cette blessure le fit réformer en 1810.

Il épousa en 1814 Louise de Tournon.

Il avait perdu sa mère en 1807; son père mourut en 1824.

Une loi de 1825 accorda aux émigrés une indemnité pour leurs biens confisqués révolutionnairement. Aimé de La Jonquière, fils et seul

héritier de Clément-Joseph, reçut une indemnité qui ne représentait qu'une partie des biens perdus.

Aimé mourut en 1837, laissant six enfants mineurs à élever à sa veuve, mais elle avait les vertus de la femme forte de l'Évangile.

L'aîné, Camille, a recueilli des souvenirs sur sa famille et en a fait ce récit pour ses enfants (1), se rappelant les paroles de Montaigne : « Quel contentement me serait-ce d'ouyr quelqu'un qui me récitast les mœurs, le visaige, la contenance, les plus communes pensées et la fortune de mes ancêtres combien j'y serais attentif !! »

1. Son fils Clément a embrassé la profession des armes recherchée dans sa famille.

II

MÉMOIRE DU ROI

POUR SERVIR D'INSTRUCTION AU SIEUR MARQUIS DE LA JONQUIÈRE, CHEF D'ESCADRE DES ARMÉES NAVALES, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA NOUVELLE-FRANCE.

La Nouvelle-France qui est de toutes les possessions de Sa Majesté en Amérique la plus ancienne, est aussi la plus étendue : elle comprend le Canada, l'Isle Royale et la Louisiane avec leurs dépendances.

Le Canada, quoique susceptible d'établissements également solides et avantageux, n'a fait que peu de progrès pendant le cours d'un assez grand nombre d'années. Les premiers habitants, peu touchés de ces sortes d'établissements, se sont uniquement occupés de la traite qu'ils trouvaient à faire avec les sauvages, et il y en a même encore un nombre assez considérable qui, satisfaits de ce que cette traite leur produit, et encore plus attirés par l'indépendance dont ils jouissent dans leurs courses, s'adonnent peu à la cul-

ture des terres, malgré tous les avantages qu'ils en retireraient pour eux et pour leurs familles.

C'est en effet le succès qu'a eu cette culture, à laquelle les négociants et les principaux habitants se sont sérieusement livrés depuis quelques années, qui a mis la colonie en état de former d'autres établissements également utiles pour elle et pour le commerce général, tels que celui des pêches et celui des constructions des bâtiments de mer, au moyen desquels elle s'est trouvée à portée d'ouvrir un commerce avec les îles de l'Amérique méridionale, et d'augmenter celui qu'elle faisait déjà avec les ports du royaume.

Mais il s'en faut beaucoup que cette colonie soit encore au point d'établissement où elle peut être portée. Sa Majesté est dans l'intention d'employer tous les moyens praticables pour y pourvoir efficacement. Elle est persuadée que le sieur marquis de La Jonquière ne négligera rien pour y contribuer de son côté. Et, pour le mettre d'autant plus en état de répondre à ce qu'elle attend de lui, elle a résolu de lui expliquer ses intentions sur l'administration dont il doit se trouver chargé.

Cette administration embrasse cinq objets principaux : la religion, la justice, la police, ce qui regarde le militaire, et le gouvernement des sauvages.

La religion est le premier objet que Sa Majesté se propose dans l'établissement des colonies, et elle recommande au sieur de La Jonquière de donner une application de préférence à tout ce qui pourra en procurer l'avancement dans l'étendue de son gouvernement.

Il est informé que de toutes les colonies françaises, le Canada est la seule où il ait été établi un évêque.

C'est le sieur de Pontbriant qui remplit le siège. Comme rien n'est plus intéressant pour le bien de la religion que la bonne intelligence entre les chefs de tous les ordres dans la colonie, Sa Majesté ne saurait trop recommander au sieur de La Jonquière de faire ce qui dépendra de lui pour se concilier avec le sieur de Pontbriant et avec le sieur Bigot, Intendant, dans toutes les affaires qui pourront lui être communes avec l'un et avec l'autre.

Les cures de la Colonie sont desservies par des prêtres séculiers et par des Récollets; et c'est l'évêque qui nomme à ces cures. L'usage suivi jusqu'à présent a été de lui laisser la liberté de changer les curés; et cet usage avait pour objet de pouvoir distribuer dans chaque cure des sujets qui pussent y convenir, de rappeler ceux dont la conduite ne répondrait pas à leur état, et enfin de récompenser ceux qui, après avoir desservi pendant un certain temps des cures d'un revenu modique, auraient mérité d'en avoir de plus considérables.

Mais le clergé de la Colonie et les sieurs de Beauharnais et Hocquart, ci-devant gouverneur lieutenant général et intendant, ayant représenté qu'il serait plus avantageux, à tous égards, de ne plus laisser subsister cet usage qui avait pu être nécessaire dans les commencements de l'établissement de la Colonie, par rapport à la difficulté qu'avaient les évêques de pourvoir chaque cure d'un sujet convenable, sur le compte qui a été rendu à Sa Majesté des motifs qu'on a donnés de la nécessité de fixer les cures, elle avait chargé les sieurs de Beauharnais et Hocquart de se concerter avec le sieur de Pontbriant, pour examiner la matière avec soin et expliquer leur avis, afin

que Sa Majesté pût prendre un parti définitif à cet égard.

Ils avaient encore ordre d'examiner les arrangements qu'il peut y avoir à prendre pour régler la perception des Dîmes dans la Colonie : réglement que le clergé demande depuis plusieurs années; mais Sa Majesté n'ayant pas encore reçu ces éclaircissements, ce sera au sieur marquis de La Jonquière à y satisfaire conjointement avec le sieur Bigot. Elle leur fait écrire une dépêche particulière à ce sujet, et comme ces mêmes éclaircissements doivent également être concertés avec le sieur de Pontbriant, évêque, il faudra que les sieurs de La Jonquière et Bigot discutent la matière avec lui.

Les Jésuites ont un collège à Québec où les jeunes gens de famille reçoivent les principes de l'éducation; et il y a un séminaire dont les prêtres des missions étrangères ont la conduite.

Il y a encore dans chacune des villes de Québec, des Trois Rivières et Montréal, un couvent de Récollets et un hôpital desservi par des religieuses Ursulines, et un quatrième à Québec nommé l'hôpital général.

Dans le dernier sont reçus les vieillards et infirmes; et ils y sont entretenus de tout, au moyen des secours que Sa Majesté accorde à cet hôpital.

Il en avait été établi un autre à Montréal pour le même objet, lequel était desservi par des frères qu'on appelait les frères Charrons; mais le dérangement survenu dans les affaires de cet hôpital l'a mis hors d'état de se soutenir, et le sieur de La Jonquière apprendra, par des dépêches particulières, le parti qui doit être pris par rapport à cette maison.

Les religieuses qui desservent les trois autres hôpi-

taux doivent leurs secours par préférence aux officiers et aux soldats des troupes, aux équipages des vaisseaux de Sa Majesté, à ceux des navires marchands, et ensuite aux habitants et autres qui en ont besoin. Quoique l'administration en regarde particulièrement l'Intendant, le sieur de La Jonquière doit veiller à ce que tout s'y passe en règle. C'est le séminaire de Saint-Sulpice à Paris qui est seigneur de Montréal. Il y a une maison où il entretient toujours un certain nombre de prêtres dont un fait les fonctions curiales; et il a été établi dans cette ville une communauté de sœurs de la congrégation dont le principal objet est d'apprendre à lire aux enfants des paysans de la campagne.

Enfin à Québec, il y a encore un couvent de religieuses Ursulines qui sont chargées d'élever des filles de sauvages, et où des particuliers aisés de la Colonie font aussi élever les leurs.

Telle est la situation du Canada par rapport à la religion. Sa Majesté a lieu d'être satisfaite du zèle avec lequel les différents ordres remplissent les fonctions de leur ministère. Le sieur de La Jonquière doit les exciter à persévérer dans ces louables dispositions, et l'intention de Sa Majesté est qu'il leur accorde la protection dont ils pourront avoir besoin. Il y a encore l'article des missions au sujet duquel Sa Majesté lui expliquera ses instructions en lui parlant des sauvages.

L'administration de la justice regarde l'Intendant, et le sieur de La Jonquière ne doit s'en mêler que lorsqu'il sera nécessaire de donner main forte pour l'exécution des jugements. Sa Majesté explique ses intentions sur cela par dépêche commune aux sieurs de La Jonquière et Bigot; et elle est persuadée que le

sieur de La Jonquière s'y conformera en ce qui le concerne.

Il verra aussi par la même dépêche quels sont les principaux objets qui ont rapport à la police générale dont il doit connaître conjointement avec l'intendant. Tous ces objets sont si importants pour le maintien et l'augmentation de la Colonie qu'il ne saurait y donner trop d'attention.

Tout ce qui a rapport au militaire et à la sûreté de la Colonie regarde particulièrement le sieur de La Jonquière et exige de lui une application continuelle; et sous cette partie sont comprises les troupes que Sa Majesté entretient dans la Colonie, les milices du pays, les fortifications et l'artillerie.

Il y a un état-major dans chacune des trois villes de la Colonie. C'est le sieur de La Jonquière qui réunit le gouvernement particulier de Québec. Il y a d'ailleurs dans cette place un lieutenant de Roy, un major et un aide-major. L'état-major de Montréal et celui des Troi Rivières sont composés sur le même pied, à l'exception de l'aide majorité que Sa Majesté n'a pas établie dans cette dernière ville. Les troupes entretenues sont au nombre de 28 compagnies qui composent 812 hommes, outre un capitaine, un lieutenant, un enseigne en pied et un enseigne en second qui sont dans chacune de ces compagnies.

Ces troupes sont en garnison dans les trois places d'où l'on en détache une partie pour la garde des forts de Frontenac et de Niagara établis sur le lac Ontario, et pour celui de Saint-Frédéric sur le lac Champlain. On en fait encore de petits détachements pour les forts établis dans les pays d'en haut, tels que ceux du Détroit et de Michillimakinac.

La discipline de ces troupes doit faire un des principaux objets des soins et de l'attention du sieur de La Jonquière. Il doit tenir la main à ce que les officiers qui les commandent les maintiennent en bon état, qu'ils leur fassent faire souvent l'exercice, et qu'ils les traitent sans vexation et conformément aux ordonnances et aux règlements.

Par rapport aux milices, elles sont belles et bonnes. Elles font la principale force de la Colonie; et il n'est question que de les bien discipliner. Le sieur de La Jonquière doit pour cet effet en faire faire de fréquentes revues par des officiers majors, en observant néanmoins de ménager leurs mouvements et leurs exercices de manière que les habitants ne soient pas détournés sans nécessité de la culture de leurs terres.

Sur le compte que le sieur marquis de Beauharnais avait rendu de l'état de leurs armes, Sa Majesté a fait envoyer dans la Colonie près de dix mille fusils, avec une provision de sabres, d'épées et de pistolets, en sorte qu'avec ces secours, on sera toujours en état de les bien armer dans les occasions. Le sieur de La Jonquière doit cependant tenir la main à ce que chaque habitant se pourvoie d'ailleurs des armes nécessaires autant que sa situation pourra le permettre, afin de ne diminuer cet approvisionnement que le moins qu'il sera possible.

Ces milices sont distribuées par compagnies dans chaque gouvernement, et elles composent en tout, environ douze mille hommes (1). Les capitaines qui les commandent n'ont eu jusqu'à présent que des commis-

1. M. Doreil dans un rapport du 31 août 1758 dit qu'on n'a jamais pu réunir plus de 2.000 Canadiens.

sions des gouverneurs et lieutenant généraux. S'il y en a cependant quelqu'un que le sieur de La Jonquière juge mériter par son état et les services qu'il aura rendus, d'être pourvu d'une commission de Sa Majesté, elle y consentira, sur le compte qui lui sera rendu à ce sujet.

Au surplus, le sieur de La Jonquière ne saurait être trop attentif au choix de ces officiers; et il doit d'ailleurs tenir la main à ce qu'il n'y ait aucun habitant, domestique ou ouvrier qui ne soit compris dans les compagnies, et s'il se trouve des gentilshommes qui ne veuillent point y prendre des places d'officiers, il les y fera servir comme soldats, l'intention de Sa Majesté étant qu'il n'y ait d'exempts de ce service que les officiers pourvus de commissions, brevets ou lettres de service.

Quant aux fortifications, on a longtemps jugé que la difficulté de la navigation du fleuve Saint-Laurent en procurait une suffisante pour Québec; et Sa Majesté s'était, par cette raison, contentée d'approuver les différentes batteries établies dans cette ville pour la défense de la rade et les retranchements proposés pour couvrir la place du côté de la campagne. Cependant, sur la nouvelle de la perte de l'île Royale, on avait pris le parti, en conséquence d'une délibération des habitants de Québec, d'entreprendre d'y faire une enceinte de pierre avec des bastions; Sa Majesté a bien voulu approuver cette entreprise. On en a en conséquence suivi l'exécution; et comme suivant le dernier compte qui lui a été rendu de l'état de l'ouvrage, il y a lieu de croire qu'il sera, à peu de chose près, mis cette année dans sa perfection, elle a pris des mesures pour l'envoi de l'artillerie nécessaire

pour commencer de garnir cette fortification. Le sieur de La Jonquière constatera ce qu'il en faudra encore, afin que Sa Majesté puisse en ordonner le transport. La ville des Trois Rivières est ouverte, mais il y a une batterie de dix pièces de canons pour s'opposer aux débarquements que les ennemis voudraient entreprendre; et cette défense paraît suffisante par rapport à la situation de la ville qui est placée dans le centre de la colonie où les ennemis ne peuvent pénétrer du côté de la mer qu'après s'être rendu maîtres de Québec, et du côté des terres qu'après avoir forcé quelques-uns des forts avancés ainsi que Montréal.

Cette dernière ville a une bonne enceinte de pierre avec des bastions, et cette enceinte a été jugée suffisante pour mettre la place en état de résister à un coup de main.

Par rapport aux forts avancés, les principaux sont ceux de Saint-Frédéric sur le lac Champlain, de Frontenac et de Niagara sur le lac Ontario.

Le premier défend l'entrée dans la Colonie du côté d'Orange et d'une partie des colonies anglaises; et les deux autres ont le même objet du côté des rivières et des lacs. Ces forts sont pourvus chacun d'une bonne garnison et des munitions nécessaires; mais suivant le compte qui a été rendu à Sa Majesté de celui de Niagara, il paraît qu'il est nécessaire d'y faire des réparations considérables. Il est même question de mettre ce fort dans un autre emplacement. Sa Majesté fera expliquer par une dépêche particulière au sieur marquis de La Jonquière ses intentions sur ce changement.

Il a encore été établi un nouveau fort au rapide Saint-Jean, dans la rivière de Chambli, lequel doit

servir non seulement à protéger la Colonie de ce côté-là, mais encore à faciliter les transports nécessaires pour l'approvisionnement de celui de Saint-Frédéric, et pour l'établissement des habitants qui prendront des terres dans cette partie de la Colonie.

Mais outre tous ces forts il y en a un dans chacun des postes des pays d'en haut, lesquels sont commandés par des officiers que le Gouverneur général choisit. En général le choix de ces commandants demandera un soin particulier du sieur de La Jonquière puisque, outre les talents ordinaires il est encore question qu'ils puissent par leurs connaissances se trouver propres au gouvernement des différentes nations qui sont établis dans leurs postes et de celles qui sont dans l'usage de les fréquenter; mais ceux de ces commandants qui seront destinés pour les forts Saint-Frédéric, Frontenac et Niagara devant encore être en état de bien conduire la défense de ces forts en cas d'occasion, le sieur de La Jonquière doit juger qu'il ne saurait prendre trop de précautions pour bien connaître les sujets qui peuvent mériter la préférence pour ces commandements, afin de ne faire que de bon choix lorsqu'il sera question d'y pourvoir.

De toutes les parties de l'administration confiée au sieur de La Jonquière celle qui exige des soins les plus suivis de sa part, c'est le gouvernement des sauvages. Il doit être informé que le Canada est habité par des nations nombreuses et d'autant plus difficiles à contenir, que leur caractère le plus ordinaire est la légèreté et l'inconstance.

Parmi ces nations, quelques-unes sont établies dans le voisinage des trois villes de la Colonie; d'autres sont domiciliées dans les postes des pays d'en haut et

du côté de l'Acadie; et le reste est épars dans les terres.

Les villages établis aux environs des villes sont au nombre de cinq, savoir : celui de Lorette composé de Hurons près de Québec; celui de Becancourt et celui de Saint-François composé d'Abenakis, près des Trois Rivières, celui du sault Saint-Louis composé d'Iroquois, et celui du Lac des deux montagnes composé d'Iroquois, d'Algonkins et de Nipissingues aux environs de Montréal. Il y en a encore un sixième dont l'établissement a été commencé à Missikoui à l'entrée du lac Champlain, lequel doit être composé d'Abenakis et de Loups. Les sauvages de ces différents villages ont été instruits dans la religion chrétienne; et ils ont des missionnaires domiciliés avec eux pour leur donner les secours spirituels.

Ce sont des Jésuites qui desservent toutes ces missions à l'exception de celle du Lac des deux montagnes, laquelle est desservie par des prêtres du séminaire de Saint-Sulpice.

Sa Majesté a lieu d'être satisfaite de la conduite de ces sauvages en général, ainsi que de celle des missionnaires; mais celui qui dans toutes les occasions a jusqu'à présent montré le plus de zèle est celui du Lac des deux montagnes.

Parmi les autres il y a celui du sault Saint-Louis dont les sauvages ont depuis quelque temps donné lieu à des soupçons peu avantageux à l'idée qu'on devait avoir de leurs dispositions. Ces sauvages étaient avant la dernière guerre en liaison de commerce avec les ennemis; [illegible] par leur canal que quelques marchands de Canada, pour tirer du castor un prix plus avantageux que celui auquel la Com-

pagnie des Indes le paye dans la Colonie, les faisaient introduire dans les postes anglais d'où ils retiraient des toiles peintes et d'autres marchandises de fabrique étrangère, commerce que Sa Majesté a toujours défendu sous des peines rigoureuses. On a prétendu que durant la guerre une partie des sauvages de ce village a continué ces liaisons. Le sieur comte de La Galissonnière a dû prendre des mesures pour les rompre entièrement; mais dans le cas où il n'aura pas pu y parvenir Sa Majesté veut qu'après que le sieur de La Jonquière aura vérifié ce qui en est, il chasse du village les sauvages qui les conserveront. Une pareille expédition exigeant néanmoins beaucoup de circonspection, il doit la concerter avec les missionnaires et avec les principaux chefs du village.

De toutes les nations domiciliées dans les postes des pays d'en haut il n'y a que les Hurons du Détroit qui aient embrassé la religion chrétienne; et leur mission est desservie par les Jésuites. Ces sauvages se sont livrés pendant la guerre à des mouvements qui ont obligé de prendre des mesures pour les contenir. Le sieur marquis de La Jonquière sera informé à son arrivée de ce qui se sera passé, et prendra les mesures que les circonstances pourront exiger pour les mettre en règle.

La plupart des nations sont dans l'usage d'envoyer au printemps de chaque année queques députés à Montréal pour y recevoir les présents de munitions et de marchandises qui leur sont destinés et dont la distribution est réglée par le Gouverneur lieutenant général, lequel se rend au mois de mai dans cette ville pour pourvoir à cette distribution et à l'arrangement des affaires qui concernent les nations. C'est dans les

conseils que le marquis de La Jonquière sera obligé de tenir avec leur chef qu'il pourra efficacement travailler à leur inspirer les dispositions convenables, et rompre les intrigues que les Anglais ne mettent que trop souvent en pratique pour se les attacher. Mais le moyen le plus sûr d'y parvenir est de ne placer dans le commandement des postes que des officiers qui, par leurs talents et leurs connaissances puissent y convenir.

De tous les sauvages qui fréquentent la Colonie, il n'en est point qui exigent plus d'attention et de soin que les Iroquois; ils sont distingués sous le nom de cinq nations : les Sonnontouans, les Nontaguez, les Goyogouins, les Onnoyonts et les Aniez, et partagés en cinq villages qui portent les mêmes noms. La Colonie a eu de longues guerres à soutenir contre ces sauvages; et c'est là une des principales causes du peu de progrès qu'elle a fait pendant un grand nombre d'années. Ils se sont même conduits pendant la guerre à l'égard des Français et des Anglais de manière à ne pas prendre de parti pour les uns ni pour les autres; et cette neutralité fait la base de la politique qu'ils observent. Les Anglais cependant ne cessant de mettre tout en usage pour les engager à se déclarer pour eux, étaient parvenus à gagner les Aniez qui sont les moins nombreux; mais les pertes qu'ils ont essuyées dans deux incursions qu'ils ont faites, les ayant découragés, ils ont engagé les autres nations à solliciter leur grâce; et le sieur de La Jonquière sera informé de ce qui se sera passé.

Il y a aussi un objet particulier qui a rapport aux Iroquois et qui est d'une grande importance pour la Colonie. Ces sauvages qui sont établis depuis les environs d'Orange jusque sur le lac Ontario, ont toujours

regardé comme des terres qui leur appartiennent la plupart de celles qui environnent ce lac; et ce n'est qu'avec leur consentement que le fort de Niagara y a été établi dans la partie septentrionale. Mais les Anglais ont, de leur côté, profité de cette tolérance pour les engager à leur permettre d'établir celui de Chouaguen dans la partie du Sud; et au moyen de cet établissement ils se sont non seulement trouvés à portée d'entrer en concurrence avec les Français pour le commerce des pays d'en haut, mais encore de leur en enlever une bonne partie. Ils ont en vue de profiter aussi de cette position pour étendre leurs possessions dans cette partie de la Colonie; et l'on ne saurait prendre trop de mesures pour les en empêcher. Le moyen le plus sûr serait sans doute de détruire leur fort. Lors de la guerre, Sa Majesté avait donné ses ordres au sieur marquis de Beauharnais pour cette expédition. Mais suivant ce qu'il a répondu, les oppositions que les Iroquois n'auraient pas manqué d'y apporter, l'ont déterminé à ne pas l'exécuter. Il parait aussi que ces sauvages se sont également opposés aux entreprises que les Anglais auraient voulu faire contre le fort de Niagara. La destruction de celui de Chouaguen serait cependant si intéressante pour le Canada, que le sieur de La Jonquière rendrait un service important, s'il pouvait y parvenir. Mais ce n'est qu'autant que les Iroquois voudraient s'en charger eux-mêmes qu'il peut présentement en être question, et le sieur de La Jonquière ne doit rien faire qui puisse le compromettre sur cela.

Par rapport aux sauvages de l'Acadie et des environs, ils sont pour la plupart chrétiens. Leurs missions sont desservies en partie par des Jésuites, et il

n'y a que celles de Ristigouche et de Miramichy qui le sont par des Récollets.

Une partie de ces sauvages, après la perte de l'Isle Royale, avait pris la parti d'abandonner ses villages et de se retirer à Québec et aux environs, pour se mettre à l'abri des incursions des Anglais qu'ils regardent, avec raison, comme leurs ennemis de tous les temps. Mais le sieur comte de la Galissonnière les a depuis engagés à retourner à leurs villages.

Comme rien n'est plus intéressant, pour empêcher les Anglais de s'étendre vers cette partie du Canada, que de mettre ces sauvages en état de se maintenir dans leurs terres, le sieur de La Jonquière doit faire tout ce qui sera praticable pour y parvenir.

Mais en même temps qu'il ne doit rien négliger pour maintenir toutes les nations dans des sentiments d'attachement et de fidélité, il ne saurait d'un autre côté prendre de trop justes mesures pour faire régner entre elles l'union et la tranquillité. C'est de là que dépendent particulièrement le repos de la Colonie et les progrès de son commerce avec elles; en sorte qu'il ne doit jamais perdre de vue cet objet.

Sa Majesté ne lui parlera pas des nations établies du côté de la Louisiane. Comme le sieur de Vaudreuil, gouverneur de cette colonie, est plus à portée que lui de pourvoir à ce qui les regarde, elle n'a à lui recommander, à cet égard, que de concourir avec lui à en tirer le parti le plus avantageux qu'il sera possible.

Fait à Versailles, le trente avril mil sept cent quarante-neuf.

LOUIS.

Contresigné : ROUILLÉ.

III

MARQUIS DE LA JONQUIÈRE,

A LIEUTENANT-GOUVERNEUR PHIPS (1)

Québec, 7 mars 1750.

Monsieur,

Depuis ma prise de possession du gouvernement que le Roi, mon maître, m'a confié, j'ai ressenti un vif désir de rendre à la liberté tous vos prisonniers détenus. Mes sentiments sont connus de votre Excellence.

J'ai des raisons de penser que ce sentiment de ma part contribuera grandement à vous exciter de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour procurer le même avantage à ceux qui dépendent de mon gouvernement, les Français encore détenus parmi les Mohawks, et les vingt-six Abenakis internés dans une île près

1. Gouverneur du Massachusset.

de Boston. Néanmoins, je suis attristé de voir une affaire de cette importance traîner en longueur sans que je puisse en pénétrer la cause. Je n'aperçois aucune difficulté du moment que votre Excellence est disposée à agir avec le même zèle qui m'anime et duquel je n'ai cessé de vous donner des preuves. Je suis véritablement persuadé, Monsieur, que si ma lettre du 28 septembre dernier par M. Launière vous est parvenue, vous avez été assez bon pour faciliter les recherches des vingt-six Abenakis dont je vous envoie les noms. Il y a accord avec M. Clinton sur ma demande, et je suis certain que, vos efforts étant unis aux nôtres, les prisonniers respectifs des deux gouvernements sans distinction, doivent jouir, à ce moment, des douceurs de la paix qui forme le principal objet des deux Couronnes dans le traité.

Je ne puis pas vous cacher, Monsieur, la très sincère sympathie que j'éprouve pour le sort de ces pauvres populations qui subissent une mauvaise fortune à laquelle je me blâme d'avoir contribué. M. Clinton, je suis forcé de le reconnaître, est la seule cause de cela, parce qu'il n'a pas permis à M. Launière, interprète de ces Abenakis, d'exécuter mes ordres, ce qui aurait rendu la nation aussi tranquille qu'elle est maintenant furieuse et continuera à l'être jusqu'à ce qu'ils soient positivement informés du sort de leurs frères. Cette raison jointe au désir que j'éprouve de vivre en paix et dans une bonne entente, me porte à avoir l'honneur de vous envoyer en députation M. de Beaubassin, officier des troupes de la colonie, avec un Abenaki, auxquels j'ai donné ordre de faire avec votre permission, toutes les recherches imaginables pour arriver à la découverte de ces Indiens; et comme je

serais bien aise que ce soit la dernière de mes démarches et qu'elle obtînt plus de succès que les précédentes, je commence par vous communiquer, Monsieur, la réponse que me fit M. Clinton, le 28 octobre dernier. C'est très nécessaire pour que vous aperceviez que je dois user de tous les moyens pour recouvrer ces Abenakis.

M. Clinton, qui ne m'a jamais parlé de ces Abenakis, me fait observer :

1° Que leurs chefs m'en ont imposé, et pour le prouver, il annexe à sa lettre celle que le colonel Wendell, de Boston, lui a écrite.

2° Que l'interprète M. Launière, avec l'Indien qui l'accompagnait, convaincu par la lecture de cette lettre, avait considéré qu'il pouvait se dispenser d'aller à Boston vous remettre une lettre conformément à l'ordre que je lui avais donné à cet effet. J'aurais vivement désiré que la réponse de M. Clinton eut eu l'effet désiré, mais je dois faire observer, au contraire, que les Abenakis sont fermement résolus à faire tout leur possible pour retrouver leurs frères, qu'ils persistent à affirmer être détenus dans une île voisine de Boston. Ils donnent pour preuve: d'abord, M. de Wendell admet dans la lettre que, au commencement de la guerre, ces Abenakis étaient dans un fort de la Nouvelle-Angleterre et sollicitaient la faveur de vivre parmi les Anglais, et que quand la guerre fut déclarée, ils furent envoyés à Boston ; qu'ils avaient été envoyés dans la baie de Casco pour assister au traité de paix conclu au printemps dernier entre les Indiens de l'Est et les Anglais et qu'ils réclamèrent au départ la liberté d'aller où ils voudraient ou de retourner dans la Nouvelle-Angleterre. Mais M. Wendell nepeut pas

dire positivement que ces Indiens soient réellement allés à Casco, encore moins qu'ils soient allés chez eux, encore moins ce qu'il a été fait d'eux.

En outre, les Abenakis ayant pris connaissance de la lettre, ont fait les observations suivantes : d'abord il est faux que leurs frères soient allés dans un fort anglais avec l'intention d'y prendre un refuge, qu'on les a invités à venir trafiquer, et, qu'en violation de leur confiance on les a conduits de force à Boston. Les Abenakis ont pris cette violence à cœur.

Secondement, qu'ils ont été informés par tous leurs chefs assistant au traité de Casco, que leurs frères n'y étaient pas présents, et même que leurs noms n'ont pas été mentionnés. Ce fait m'a encore été certifié par un chef Malacite.

Troisièmement, ils ont un soupçon que ces Abenakis sont dans votre gouvernement, d'autant que deux Indiens qui ont dernièremeut quitté vos prisons, et le maître d'équipage du navire *Le Vigilant* leur ont affirmé qu'ils étaient certains que les dits Abenakis continuaient à être détenus dans le voisinage de Boston. Plusieurs Français dignes de crédit m'ont tenu le même langage.

Enfin ce qui irrite le plus les Abenakis est le rapport de leur frère (compagnon de M. Launière à New-York) des mauvais traitements qu'on fait éprouver aux prisonniers, et l'obstination de M. Clinton de ne pas leur permettre d'aller jusqu'à Boston.

Je ne m'attendais pas à un pareil refus, et que M. Clinton irait jusqu'à empêcher l'exécution de mes ordres, surtout lorsqu'ils tendaient au bien commun des sujets de la Nouvelle-France, et que je témoignais les égards, attentions et politesses possibles pour les

officiers et autres personnages qui venaient dans mon gouvernement pourvus de son passeport. Mais selon le compte que M. Launière m'a rendu, quelque effort qu'il fît, et nonobstant qu'il ait voulu payer les dépenses du voyage de Boston, M. Clinton s'y est constamment opposé. Ce qui est très regrettable, M. de Launière s'étant, par les ordres de M. Clinton, embarqué avec son Indien sur un sloop pour Orange, les matelots maltraitaient cet Indien, sans que le capitaine l'empêchât, ce qui obligea l'Indien de s'enfuir à travers les forêts. Son voyage fût accompagné de grandes souffrances, et de nombreux ennuis.

Un pareil procédé ne peut pas être toléré. Je ne doute pas qu'aussitôt que j'ai informé M. Clinton de ce fait, il n'ait infligé une punition à ces matelots ou plutôt au capitaine du sloop pour n'avoir pas surveillé son équipage. Cette punition est d'une grande conséquence, d'autant que la nation Abenaki veut venger l'insulte faite à l'un des siens, et il est de mon devoir de vous dire que quand l'Indien était proche le village, il chantait le chant de guerre, et ayant informé de son aventure le chef de la nation, un conseil fut tenu dans lequel on décida d'envoyer un parti de leurs jeunes hommes pour aller frapper un commissaire et quelques Anglais qui sont à l'endroit du grand transport; je l'ai heureusement empêché en faisant usage de toute mon autorité.

Le capitaine Benjamin Stoddart que M. Clinton a envoyé vers moi pour l'échange des prisonniers est arrivé depuis peu. J'ai eu une longue conférence avec lui avant-hier, et il a pu s'apercevoir combien j'aurais été charmé de conclure cet échange; il vous rapportera les raisons qui ont empêché ma bonne volonté

à cet égard; ce sont les mêmes que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. C'est un témoignage des représentations que le Malacite me fit et de ce que M. Launière m'exprima au sujet du refus de M. Clinton. J'ai donné l'ordre que ce député soit traité avec tout le confort possible, et je lui montrerai toute la politesse que je dois à des officiers qui représentent votre Excellence ; il a la permission de voir vos prisonniers, Anglais et Indiens; mes députés n'ont pas obtenu la même facilité, je me flatte que M. Clinton accordera cette permission à M. de Beaubassin que j'ai expressément chargé de les visiter aussi souvent qu'il le pourra. J'écris à ce sujet à M. Clinton et ma lettre ne lui sera remise par M. de Beaubassin jusqu'à ce qu'il ait eu l'honneur d'accomplir sa mission auprès de votre Excellence. Tous les faits que j'ai eu l'honneur de vous détailler vous convaincront de l'impossibilité où je me trouve de faire quelque chose pour contrarier l'opposition des Abenakis; vous ne manquerez pas de trouver cela juste, et je suis certain que vous mettrez chaque chose en situation de me rendre capable de leur donner la satisfaction qui leur est due.

C'est dans cette confiance que je dépêche M. de Beaubassin avec un chef Abenaki. J'ai l'honneur de vous demander, Monsieur, qu'il vous plaise lui donner toutes les facilités nécessaires pour réussir dans la découverte des Abenakis, suivant que je le lui ai prescrit. Je ne doute pas de son succès dans sa recherche; il accompagnera le chef, de sorte qu'il sera capable de leur parler dans quelque partie de votre gouvernement qu'ils soient. Ces Indiens peuvent aller où ils veulent, étant libres et indépendants; pour moi, il me suffira d'avoir mené à bonne fin les projets des Abenakis

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

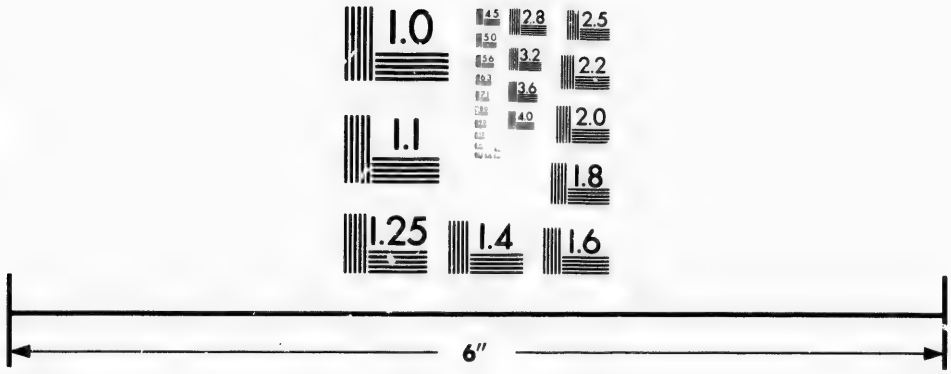

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.0

qui de tous temps ont été fidèles à la France. En conséquence, Monsieur, si ces Indiens vous demandent de rentrer dans leurs foyers, vous aurez la bonté de le leur permettre, et il suffira qu'un d'entr'eux retourne avec M. de Beaubassin pour rapporter à la nation, que leurs frères ont recouvré la liberté et préfèrent rester dans votre gouvernement. M. Clinton peut dans le même temps expédier tous mes Français retenus dans la Nouvelle-Angleterre et ceux qui sont actuellement dans les mains des Mohawks à l'endroit du grand transport. M. de Beaubassin partira en toute diligence pour m'en informer ainsi que de la place choisie pour conclure le dit échange, et immédiatement je dépêcherai tous vos prisonniers de manière qu'ils arrivent en toute célérité au lieu du rendez-vous.

Au reste, Monsieur, je ne puis pas taire à votre Excellence ma grande surprise de ce que les traficants anglais s'éparpillent sur les terres de mon gouvernement et vendent leurs marchandises à bas prix dans tous les villages indiens du pays d'en haut dans les limites du Roi de France, cela fait un sérieux dommage au commerce de cette colonie dont je ne puis pas éviter de rendre compte au Roi mon maître. Il n'est pas difficile de deviner les vues des Anglais en prévenant les besoins des Indiens. C'est de les attirer eux-mêmes; cela n'est pas défendu puisque les nations ne dépendent d'aucune Couronne. Mais tout le monde sait que le Roi de France est le maître de son territoire, comme le Roi du sien, et que par conséquent, j'ai le droit d'expulser ceux qui veulent établir un commerce contraire aux intérêts du Roi, et de confisquer leurs marchandises. Et ne dois-je pas le faire sans hésiter, puisque, outre cela, les Anglais cherchent

à débaucher les Indiens et à leur inspirer des sentiments de haine contre les Français ?

Vous serez étonné d'entendre que j'ai raison de me plaindre. J'ai en ma possession des preuves de ce que j'avance et suis en mesure de vous donner une copie du message envoyé par les Anglais de Chouaguen à toutes les nations. Les Anglais prenant occasion de l'abondance qu'ils procurent, n'hésitent pas à exhorter vivement les Indiens à faire usage du casse-tête que je leur ai donné contre moi et contre les Français; ils accompagnent les messages de peintures représentant des colliers de perles, drapeaux, calumets, etc... Le tout m'a été envoyé. Je l'ai montré à M. Hoddart, et je ne peux pas penser sans frissonner que la méchanceté a été poussée jusqu'au projet de la destruction de tous les Français.

Vous apercevez facilement, Monsieur, que je ne peux pas cacher mon ressentiment; il n'est peut-être pas aussi profond que vous le supposez. Je vous réitère l'assurance de mon désir d'entretenir les plus parfaites relations avec vous et les sujets de votre gouvernement; loin de les injurier, je voudrais dans tous les cas leur donner l'assistance qui dépend de moi.

Mais, comme toutes les tentatives faites pour pousser les Indiens à détruire les Français sont l'occasion de quelque événement malheureux, et que je suis obligé d'user de représailles, il est essentiel que Votre Excellence punisse sévèrement les auteurs de ce message et empêche, sous de fortes peines, les Anglais appartenant à votre gouvernement, de venir sur le territoire du Roi de France pour y trafiquer.

De mon côté, je rendrai pareille ordonnance contre

les habitants de mon gouvernement qui iraient trafiquer sur votre territoire, et je la ferai publier dans tous mes postes.

Je ne vois pas de moyen plus sûr de nous maintenir dans la tranquillité que nous devons désirer, vous me feriez grand plaisir de m'envoyer la copie du règlement que vous prendrez à cet effet.

Voilà, Monsieur, une bien longue lettre. Je ne puis trop m'appesantir sur un sujet d'une aussi grande importance.

L'inventaire des papiers du trésorier de la colonie n'étant pas fini, je ne puis pas satisfaire au règlement des comptes de la dépense qui a été présentée pour les prisonniers respectifs.

J'ai l'honneur d'être.....

LA JONQUIÈRE (1).

1. Lettre traduite de l'anglais d'après les *Documents* publiés par *R. Brodhead* qui l'avait traduite sur l'original français.

IV

MONSEIGNEUR,

Il y a eu anciennement dans ce gouvernement un officier qui avec le titre de commandant général des troupes avait l'inspection générale des troupes et milices de cette colonie sous les ordres du général. Cet emploi a été supprimé par des raisons particulières ; mais la situation présente des troupes et milices de cette colonie mériterait aujourd'hui plus que jamais qu'il y eût une personne revêtue de ce caractère, je crois que le service s'en ferait beaucoup mieux et que ce serait le vrai moyen d'y établir la bonne discipline.

J'ai mon neveu La Jonquière qui est actuellement ici commandant la *Diane* que j'ose vous proposer pour remplir cette place ; son zèle pour le service me l'a rendu extrêmement cher, il a commandé cinq différentes frégates et a eu différentes

missions assez critiques dont il s'est toujours parfaitement bien tiré, il a servi le reste du temps presque toujours sous mes yeux et pour sa bonne conduite je n'ai pu lui refuser toute ma confiance. Tout cela, monseigneur, m'engage à le souhaiter auprès de moi pour avoir quelqu'un qui puisse seconder les bonnes intentions que j'ai pour le bien du service de cette colonie et je ne vois que cet emploi qui puisse convenir au rang qu'il a dans la marine. Ainsi, Monseigneur, je vous serai infiniment obligé si vous voulez m'accorder cette grâce sous l'ancien titre de commandant des troupes et milices ou sous celui d'inspecteur général avec les mêmes honneurs et prérogatives qu'avaient les anciens commandants.

LA JONQUIÈRE.

A Québec, le 20 septembre 1749.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Pages.

Le marquis de La Jonquière 1
Sa naissance 1
Garde de la marine 3
Campagne dans le golfe de Venise 4
Prend un corsaire à l'abordage 5
Campagne dans les Cévennes 5
Commande l'*Upsom* 5
Combat un vaisseau anglais 6
Prisonnier en Angleterre 6
Combat une frégate anglaise 6
Commande l'*Hirondelle* 6

CHAPITRE II

Expédition au Spitzberg 7
Premier lieutenant sur l'*Achille* 8

CHAPITRE III

Campagne de Rio-Janeiro 1711 9
L'*Achille* rentre à Brest, 8 février 1712 10

CHAPITRE IV

Pages.
Louisiane, Crozat, Lamothe-Cadillac 13

CHAPITRE V

Expédition dans les mers du Sud 23
Vaisseaux français pris dans la rade d'Arica 28
La Jonquière rentre en France. 33
Il est fait lieutenant de vaisseau 38
Chevalier de Saint-Louis. 39
Son mariage 39

CHAPITRE VI

Expédition dans les Antilles contre les Forbans et les Interlopes 40
Prises; arrêt du conseil du roi 44
Son projet de coloniser l'île Sainte-Lucie 45
Première campagne de son neveu La Jonquière, retour en France. 54
Il sert à Brest avec Duguay-Trouin. 54

CHAPITRE VII

Capitaine de vaisseau, 1731. 55
Il sert dans l'escadre de Duguay-Trouin 56
De M. de Court, du marquis d'Antin 56
Capitaine de pavillon du marquis d'Antin. 58
Nommé inspecteur, 1741 61

CHAPITRE VIII

Capitaine de pavillon de l'amiral de Court à la bataille navale de Toulon 63
Il commande une escadre en 1744 68
Croisière sur les Açores 69
Le marquis de Caylus. 70

CHAPITRE IX

La Jonquière fait chef d'escadre, 1746, et Gouverneur général de la Nouvelle-France. 75

Pages.
Il marie sa fille au marquis de Noé. 76
Expédition du duc d'Anville. 77
Mort du duc d'Anville. 79
Mort du chef d'escadre d'Estourmel. M. de La Jonquière commande l'escadre 80
Retour en France. 81
Lettre de La Jonquière, neveu. 81

CHAPITRE X

Escadre pour le Canada sous les ordres de M. de La Jonquière. 85
Combat du Cap Finistère 91
Rapport de M. de La Jonquière 91
La frégate *La Gloire*; M. de Saliès 96
Le *Diamant*, M. de Tredern 103
Gravure du combat du cap Finistère 104

CHAPITRE XI

Récit de M. de la Galernerie. 106

CHAPITRE XII

Journal du commandant de l'*Émeraude*. 128

CHAPITRE XIII

M. de La Jonquière prisonnier en Angleterre. 129

CHAPITRE XIV

Paix d'Aix-la-Chapelle, 8 octobre 1748 135
M. de La Jonquière fait ses préparatifs pour le Canada . . . 136
M. de Maurepas disgracié 145
Rouillé, ministre de la marine. 145

CHAPITRE XV

M. de La Jonquière à Québec 146
Lettres à sa femme; ses comptes. 146

Pages

CHAPITRE XVI

La Nouvelle-France en 1749 154
Question des limites. 154
Les Anglais soulèvent les sauvages contre les Français. . . 156
Echange des prisonniers 157

CHAPITRE XVII

Les postes. 162
Le sieur Marin; Varenne de La Verandrye. 181
Le Gardeur de Saint-Pierre. 182
Le fort La Jonquière 182
Poste de la mer d'Ouest 182

CHAPITRE XVIII

Système commercial. 182
Commerce des fourrures 183
Vice du système commercial 184
Fonctionnaires payés au moyen de la traite. 186
Castor; prix payés par les Français et par les Anglais 188
Postes en adjudication 189
Postes en régie 191

CHAPITRE XIX

Armée, troupes, milice 193
Les sauvages 195
Le gouverneur chez les Iroquois du sault Saint-Louis et du Lac des deux montagnes. 200
Vente de l'eau-de-vie 201

CHAPITRE XX

Population 201
Concessions de terres 202
Voyageurs ou coureurs des bois 204
Travaux dans la colonie 206
Le Botaniste Kalm. 206

Pages.
Carte de la belle rivière 207
Pavage des rues de Québec. 207

CHAPITRE XXI

Limites de l'Acadie. 208
Le chevalier de la Corne à Chipoudi 211
Correspondance entre le marquis de La Jonquière et M. Cornwallis. 216
Le bateau *Le Loudun*, le brigantin *Le Saint-François* 216
Fort Saint-Jean, fort Menacoche. 216
Fort de Beaubassin 217
Fort de Beauséjour 217
Fort de Gaspareau ; la Baie Verte 218
Poste de Chedaïk. 218
Le sieur de Saint-Ours et le pont Buot. 218
Portage de la Baie Verte 219
Les sauvages des environs de Beaubassin brûlent une goëlette anglaise 220
Acadiens réfugiés sur les terres françaises 229
Acadiens déportés. 229

CHAPITRE XXII

Anglais arrêtés dans l'Ohio et envoyés en France. 230

CHAPITRE XXIII

Affaire Desaunier 231
M. de La Jonquière demande à rentrer en France 243
Que son neveu La Jonquière commande le vaisseau. 244
Regrets du ministre. 247

CHAPITRE XXIV

Mort de M. de La Jonquière. 248
Legs aux hospices et aux couvents 249
Ses meubles vendus à l'encan. Pension de 1.500 livres à sa veuve. Opinion du Conseil d'amirauté 250
Le Conseil municipal de Paris donne son nom à une rue . . 251

Page

APPENDICE

I. — Le neveu de M. de La Jonquière . . . . . .
II. — Mémoire du roi pour servir d'instruction au marquis de La Jonquière, chef d'escadre, gouverneur général de la Nouvelle-France 25
III. — Marquis de La Jonquière, à lieutenant-gouverneur Phips 2
IV. — Le marquis de La Jonquière au ministre de la marine. 2

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

IMP. NOIZETTE ET Cie, 8, RUE CAMPAGNE-1re, PARIS.

Page

..... 18
au marquis
eur général
..... 25
gouverneur
..... 26
stre de la
..... 27

S

PARIS.